



Figure 29 : Balisage nocturne (source : technostrobe.com).

#### 4.1.6 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet de tassement. Les plans se superposent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 127 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).

#### 4.1.7 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 126 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).

#### 4.1.8 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants). La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

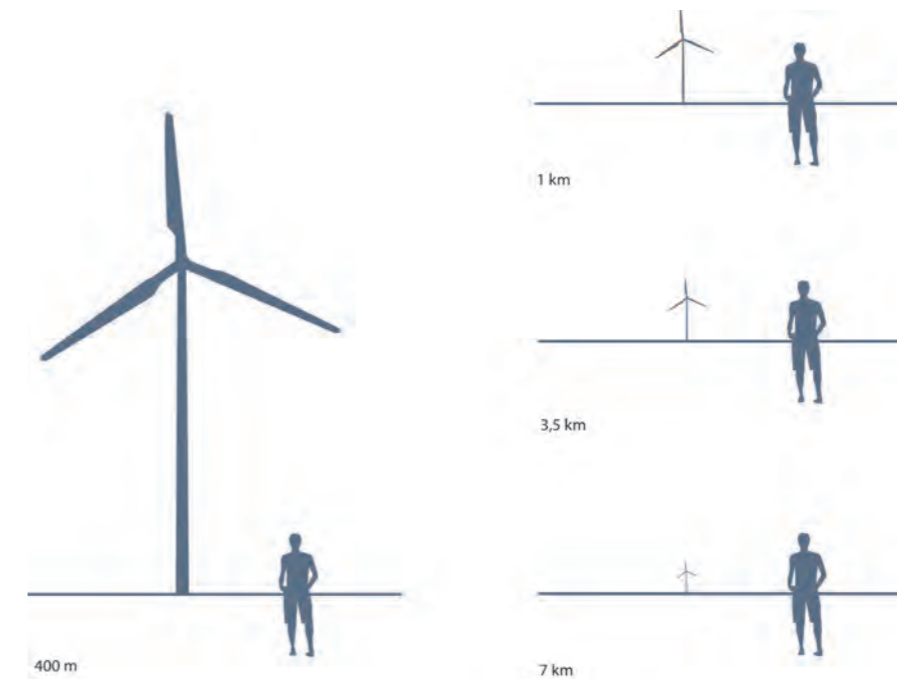


Figure 28 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

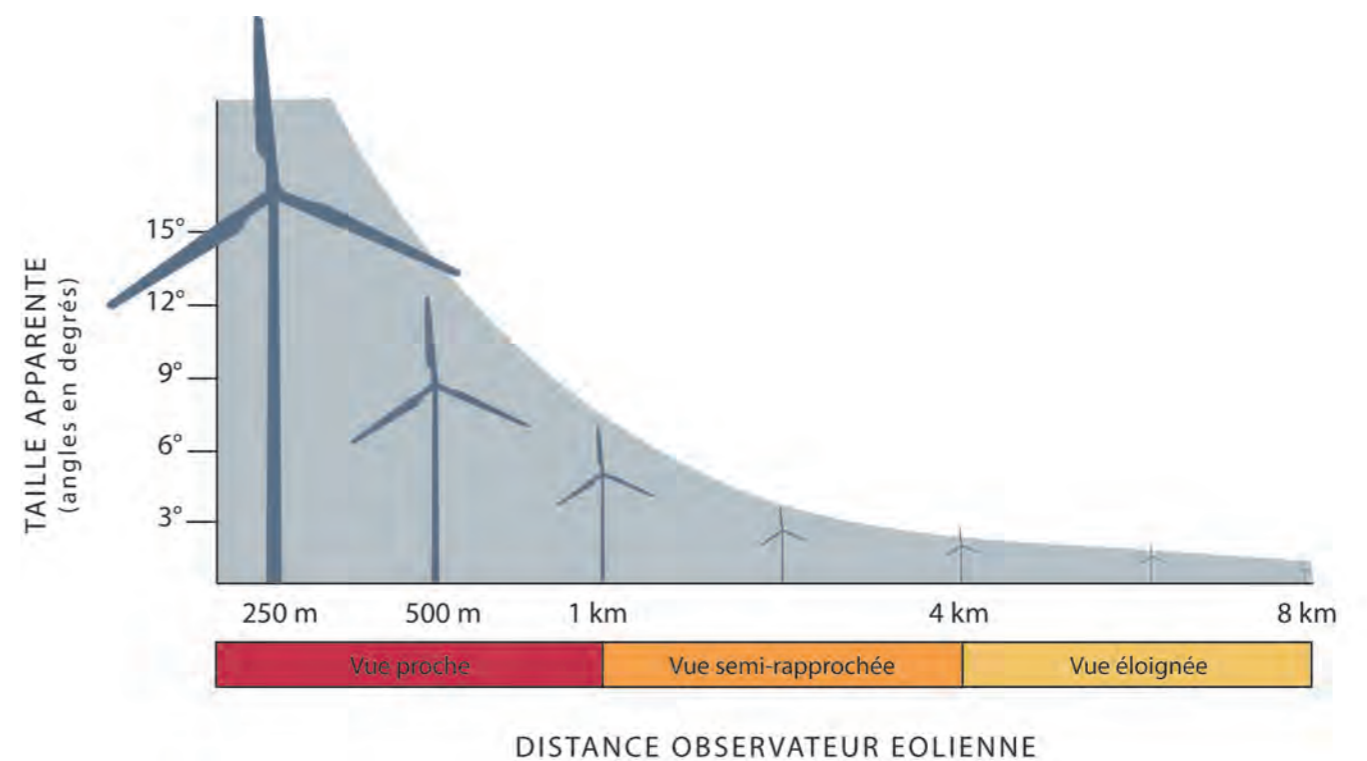


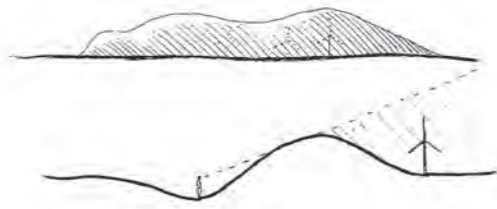
Figure 27 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

**Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance**

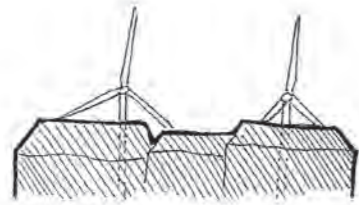
Figure 30 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur. Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.

### 4.1.9 Typologies de perceptions statiques

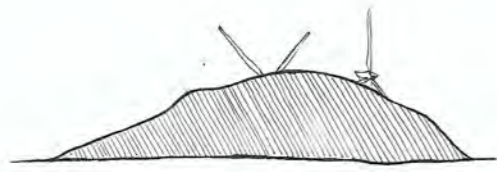
**Masquée** (relief, bâti, végétation dense)



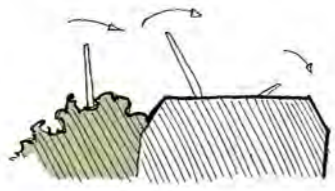
**Tronquée** (bâti)



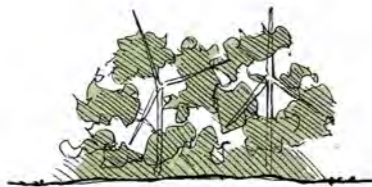
**Tronquée** (relief)



**Intermittente** (perception des pales)



**Filtrée** (végétation)



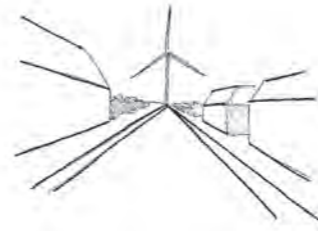
**Cadrée** (bâti)



**Cadrée** (végétation)



**Axée** (perspective, point de fuite)



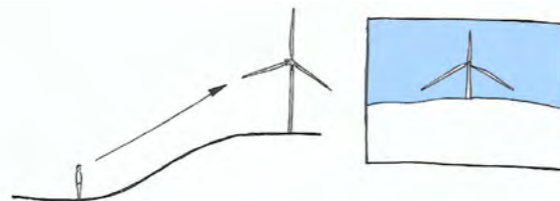
**Dégagée** (ouverture visuelle)



**En plongée**



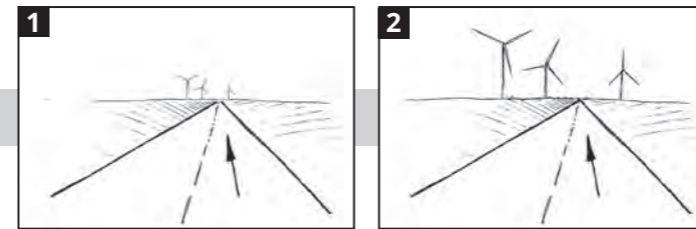
**En contre plongée**



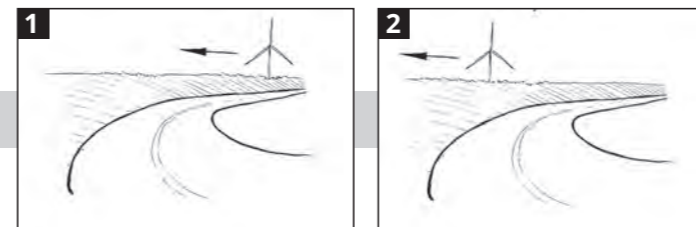
Source : ENCIS Environnement.

### 4.1.10 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur)

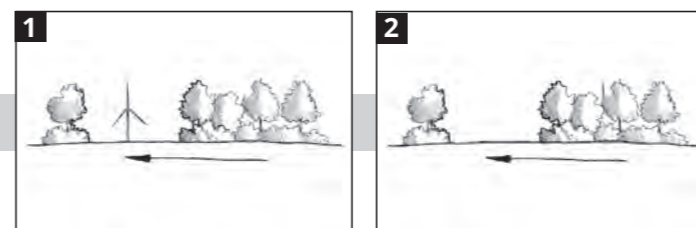
**Perception dans l'axe de la voirie**



**Glissement latéral en sortie de virage**



**Perception latérale séquencée par la végétation (effet de surprise)**

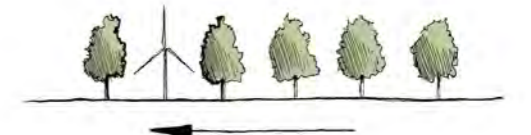


**Perceptions latérales dynamiques :**

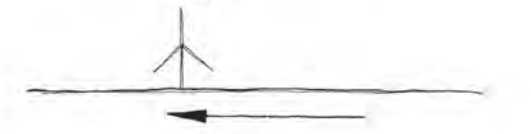
**Séquencée** (végétation, bâti)



**Rythmée** (végétation, bâti)



**Dégagée** (végétation, bâti)



**Masquée partiellement** (haie basse)



**Masquée** (végétation, bâti)



**Filtrée** (végétation)

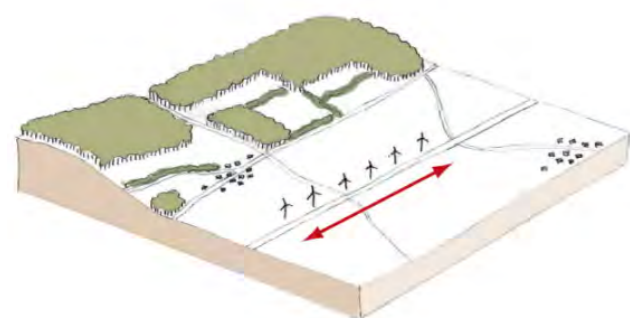


Source : ENCIS Environnement.

## 4.2 Principales problématiques éolien / paysage

### 4.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

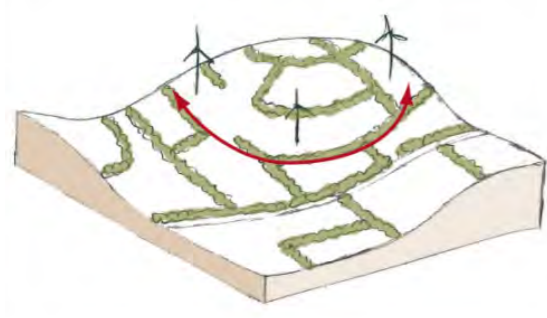
L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permet de créer un paysage le plus cohérent possible avec l'existant.



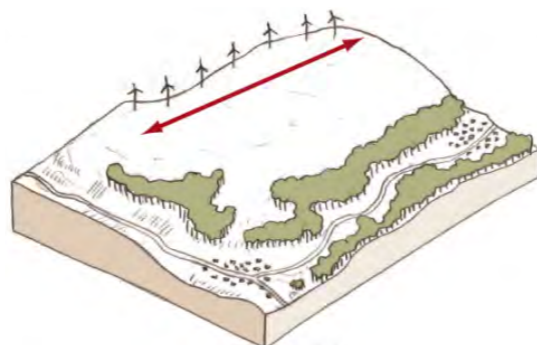
Implantation en ligne le long d'un axe structurant



Implantation en « bouquets » le long d'une lisière diffuse



Implantation en « bouquets » en accompagnement des courbes de niveau et d'un paysage de bocage



Implantation en ligne le long d'une ligne de crête

Figure 31 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement, d'après les schémas de la charte départementale éolienne des Deux-Sèvres, 2004).

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon la prise en compte du contexte paysager lors de la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

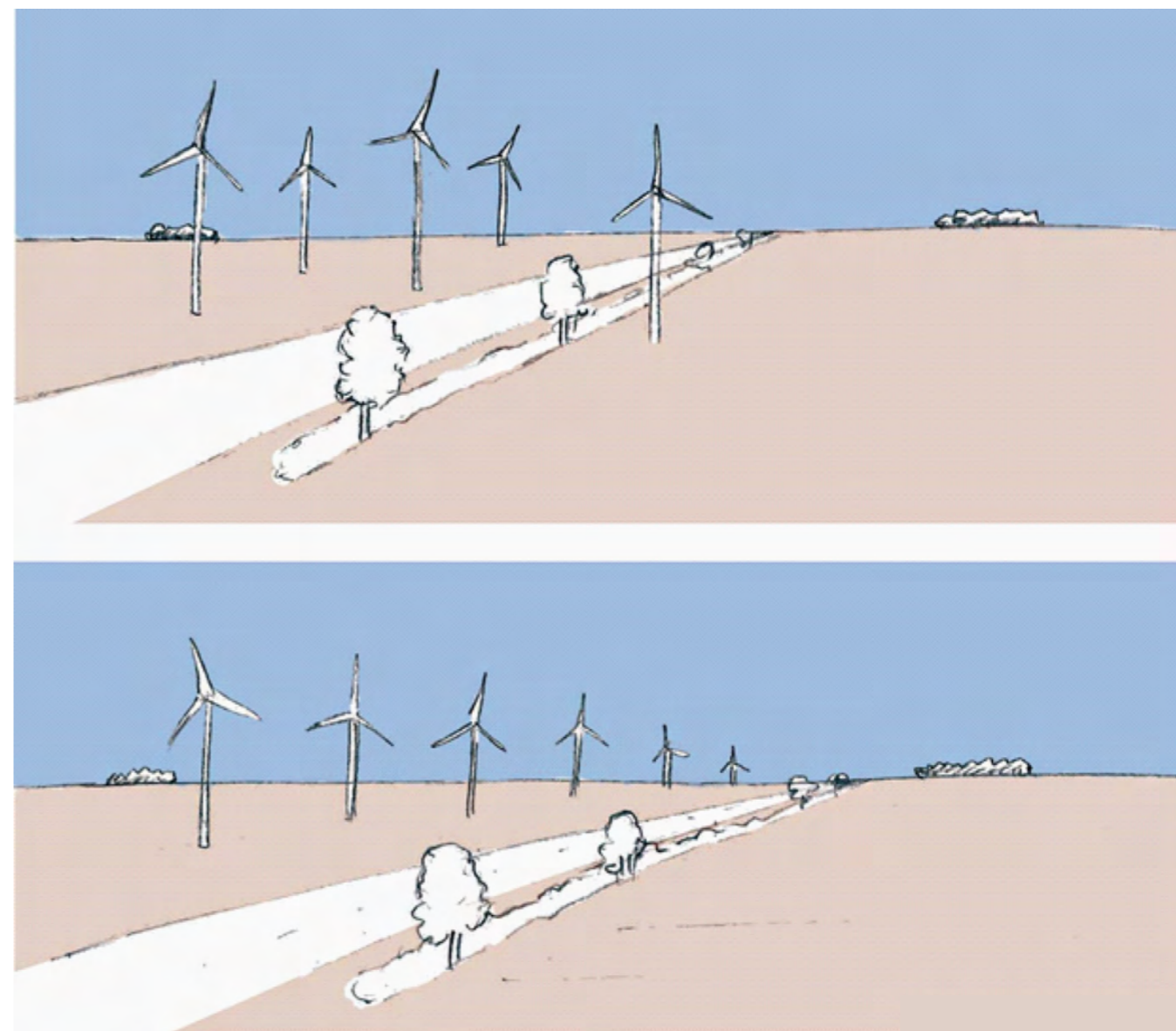


Figure 32 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement).

### 4.2.2 Les notions de saturation / respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des covisibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Climat-Air-Energie et les Schémas Régionaux Eoliens (aujourd'hui annulés) visaient à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respiration suffisamment importants et une logique d'implantation entre parcs covisibles.

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.



Figure 34 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement.

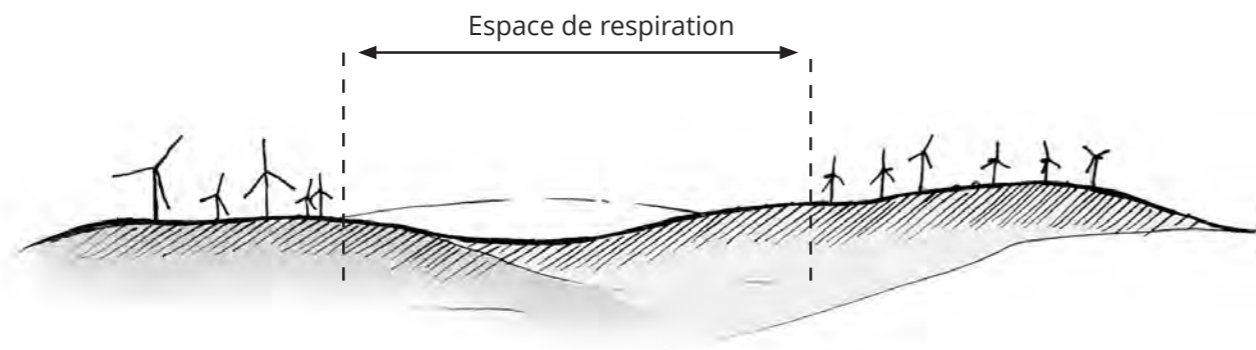


Figure 33 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement).

**Espace de respiration** : il s'agit d'un espace sans éolienne entre deux parcs éoliens ou entre un parc éolien et un motif paysager (élément bâti, silhouette de village, motif du relief...).

### 4.2.3 Les notions de visibilité / covisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covisibilités.

**Visibilité** : Caractère de ce qui est perceptible par la vue, sensible à l'œil humain.

**Covisibilité** : De manière générale elle désigne deux éléments (bâtiment, élément de paysage, parc éolien) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

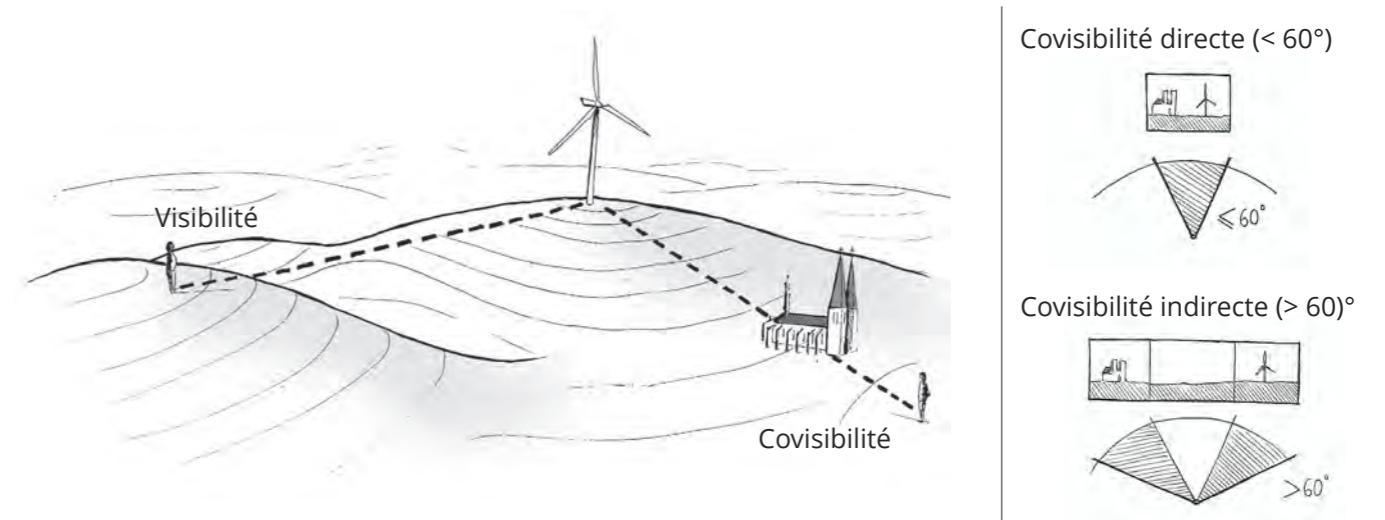


Figure 35 : Visibilité et covisibilité (source : ENCIS Environnement).

**Covisibilité directe (inférieure à 60°)** : perception conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, ne nécessitant pas de rotation de la tête

**Covisibilité indirecte (supérieure à 60°)** : perception non conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, nécessitant une rotation de la tête.

L'illustration ci-dessous montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.

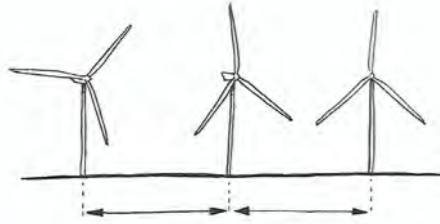


Figure 36 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement).

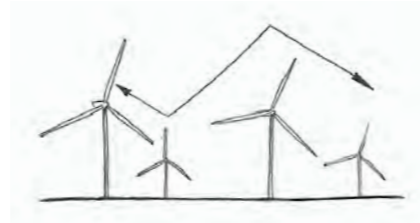
#### 4.2.4 Composition d'un parc éolien

La composition d'un parc éolien nécessite la prise en compte des structures et motifs paysagers mais également l'organisation des éoliennes les unes par rapport aux autres, notamment les distances entre elles, afin d'obtenir un parc lisible et harmonieux.

**Interdistance**



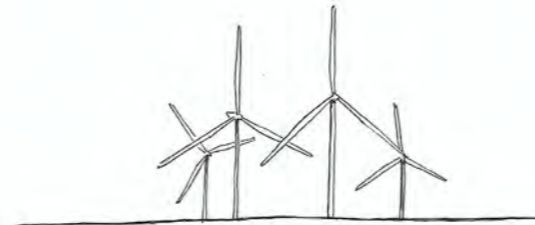
**Effet de décrochement**



**Interdistance régulière**



**Superposition de pales**



**Interdistance irrégulière**



Source : ENCIS Environnement.





## 5 Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet





Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

### 5.1 Préconisations du projet paysager

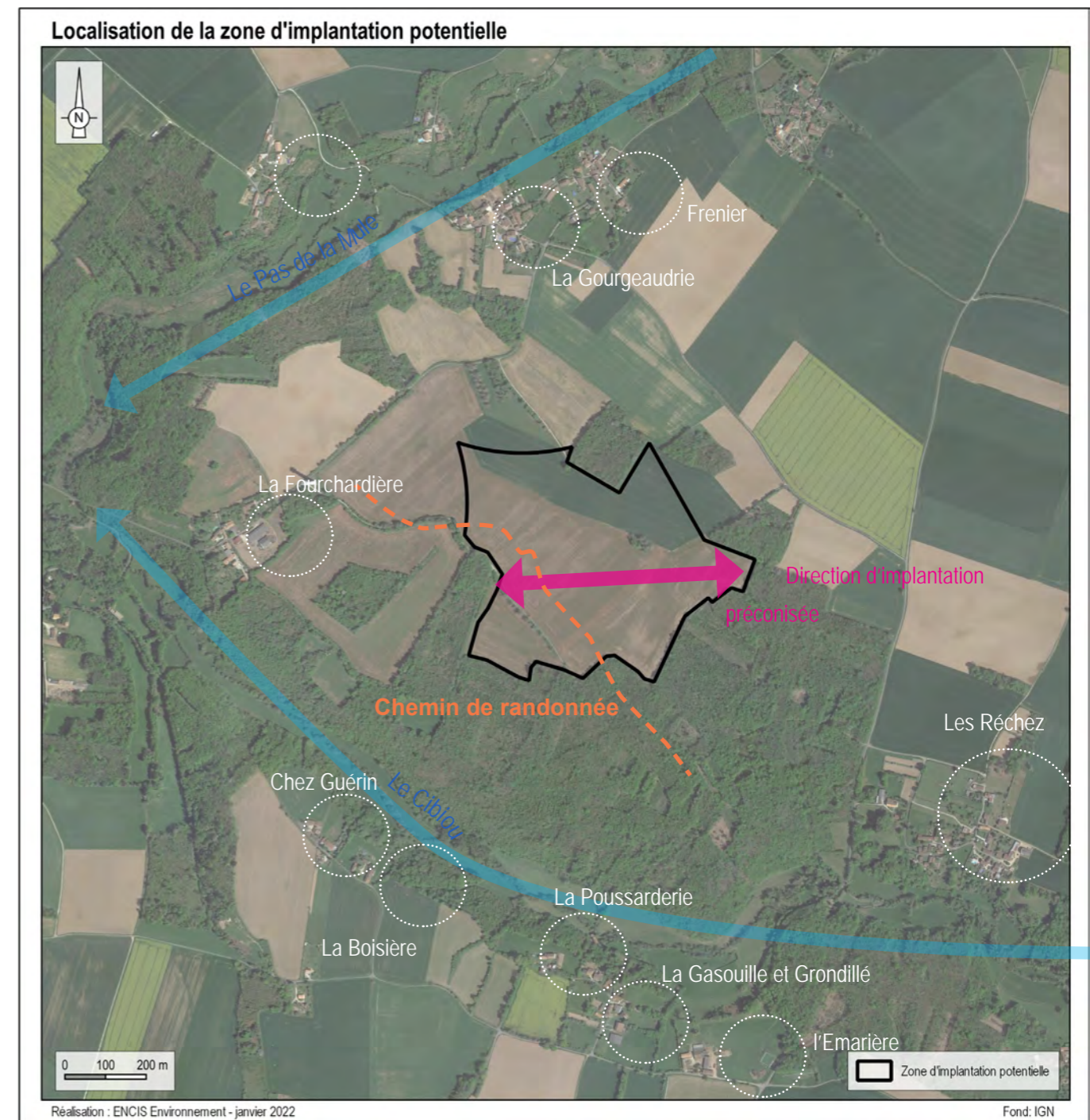
Dans le paysage de l'aire d'étude rapprochée, la ZIP s'implante en interfluve entre les vallées du Pas de la Mule et du Cibiou, ces deux vallées formant des lignes de force dans le paysage. Il conviendrait de proposer une implantation d'orientation **est-ouest**. Des variantes à l'implantation légèrement nord-ouest / sud-est ont été proposées par le porteur de projet. La structure du parc devra être clairement identifiable depuis le versant sud du Cibiou et nord du Pas de la Mule, c'est pourquoi une implantation en **une ligne simple ou deux lignes mais avec des éoliennes en quinconce** a été préconisée. Une implantation en ligne permettrait de s'intégrer dans le paysage en prenant en compte à la fois les parcs déjà construits de Montjoubert / Grands Champs, au nord-ouest de la ZIP et du parc éolien des Grands Champs actuellement en cours de construction au sud de la ZIP. Une implantation selon une ligne a été privilégiée pour les différentes variantes proposées.

Des **interdistances régulières** entre les éoliennes faciliteront la lecture de l'implantation. Les variantes envisagées prévoient des interdistances régulières.

Le chemin de desserte agricole qui longe et traverse le sud de la ZIP est idéalement situé pour être utilisé comme **chemin de desserte** pour l'aménagement et l'exploitation d'un parc éolien sur ce site. Ce chemin va être utilisé pour l'exploitation du projet. Cependant, il s'agit d'un chemin emprunté par des itinéraires de petite randonnée («entre feux et eaux» et «Cornac et Cibiou»), et il est important de respecter son caractère rural. Pour cela, il est préconisé de **maintenir autant que possible les fossés et les bas-côtés**. Les haies qui subsistent et accompagnent une partie du parcours sont également des éléments de paysage importants dans ce caractère champêtre du chemin. Il est donc important de **limiter au maximum les coupes dans ces haies**, et il peut être envisagé de replanter ou de densifier ponctuellement pour les pérenniser.

Dans ce cadre champêtre, les **aménagements annexes devront rester discrets**. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux (teinte ocre des terres labourées en hiver, couleurs beige de la pierre et des enduits du bâti local, bocage et bosquets vert foncé).

Concernant les sensibilités paysagères et patrimoniales identifiées, aucune zone n'est à considérer comme défavorable. Cependant, les lieux de vie proches, qui présentent les sensibilités les plus importantes, sont plus nombreux au nord et au sud. Il peut donc être envisagé, afin de limiter les impacts sur ces lieux de vie, de **concentrer les éoliennes sur une zone centrale de la ZIP**. Les variantes proposées évitent les périphéries nord et sud de la ZIP.



Carte 35 : Proposition d'une orientation d'implantation.

## 5.2 Choix d'une variante de projet

Quatre variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet : trois variantes à deux éoliennes et une dernière à trois éoliennes.

### 5.2.1 Variante n°1

La variante 1 est composée de deux éoliennes formant une ligne d'orientation nord-ouest / sud-est.

### 5.2.2 Variante n°2

La variante 2 est également composée de deux éoliennes et est assez similaire à la variante 1 avec des décalages de 5 et 10 m environ par rapport à la variante précédente.

### 5.2.3 Variante n°3

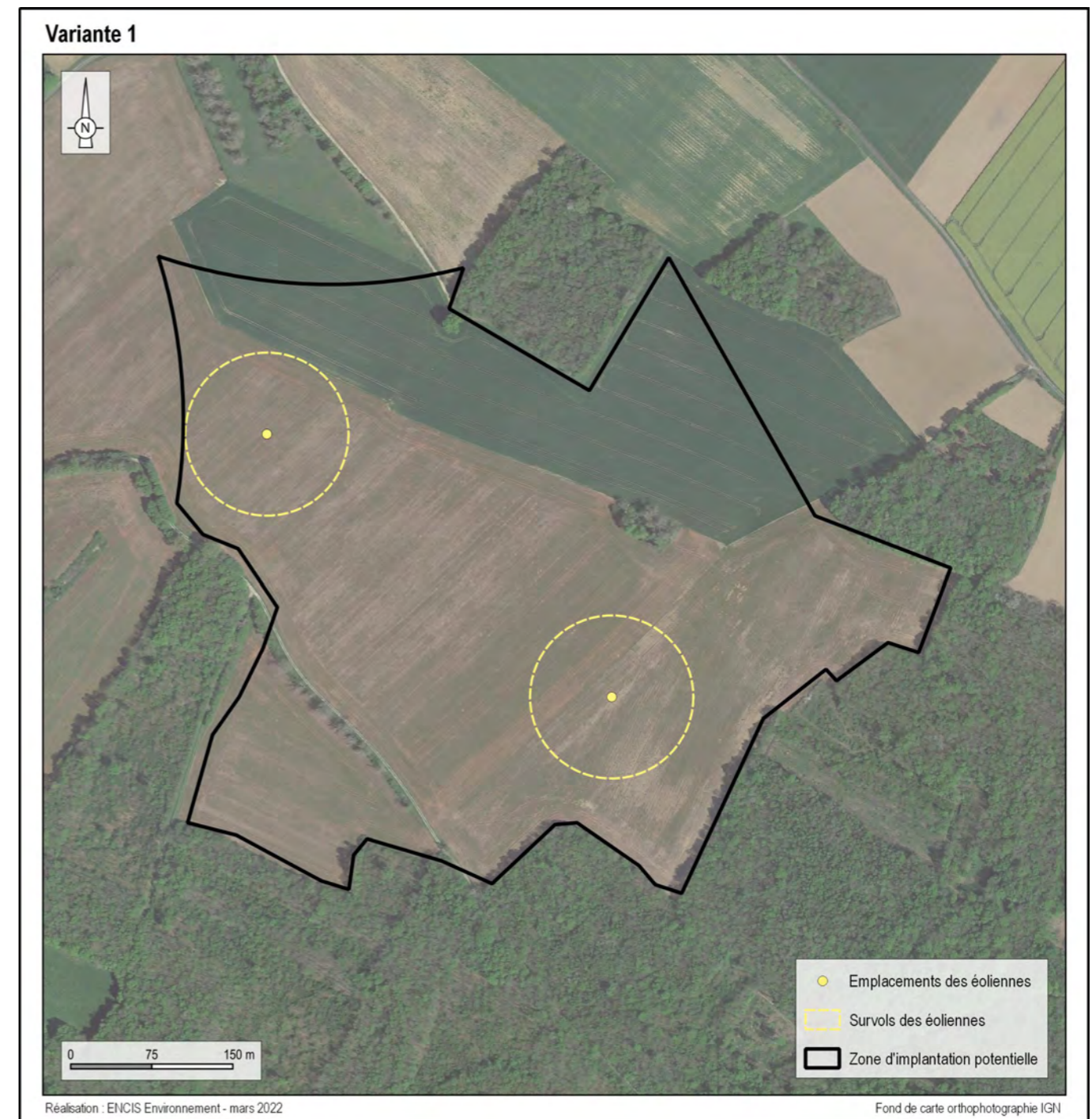
La variante 3 est composée de trois éoliennes formant une ligne d'orientation nord-ouest / sud-est, comme les autres variantes. Les interdistances sont plutôt régulières.

### 5.2.4 Variante n°4

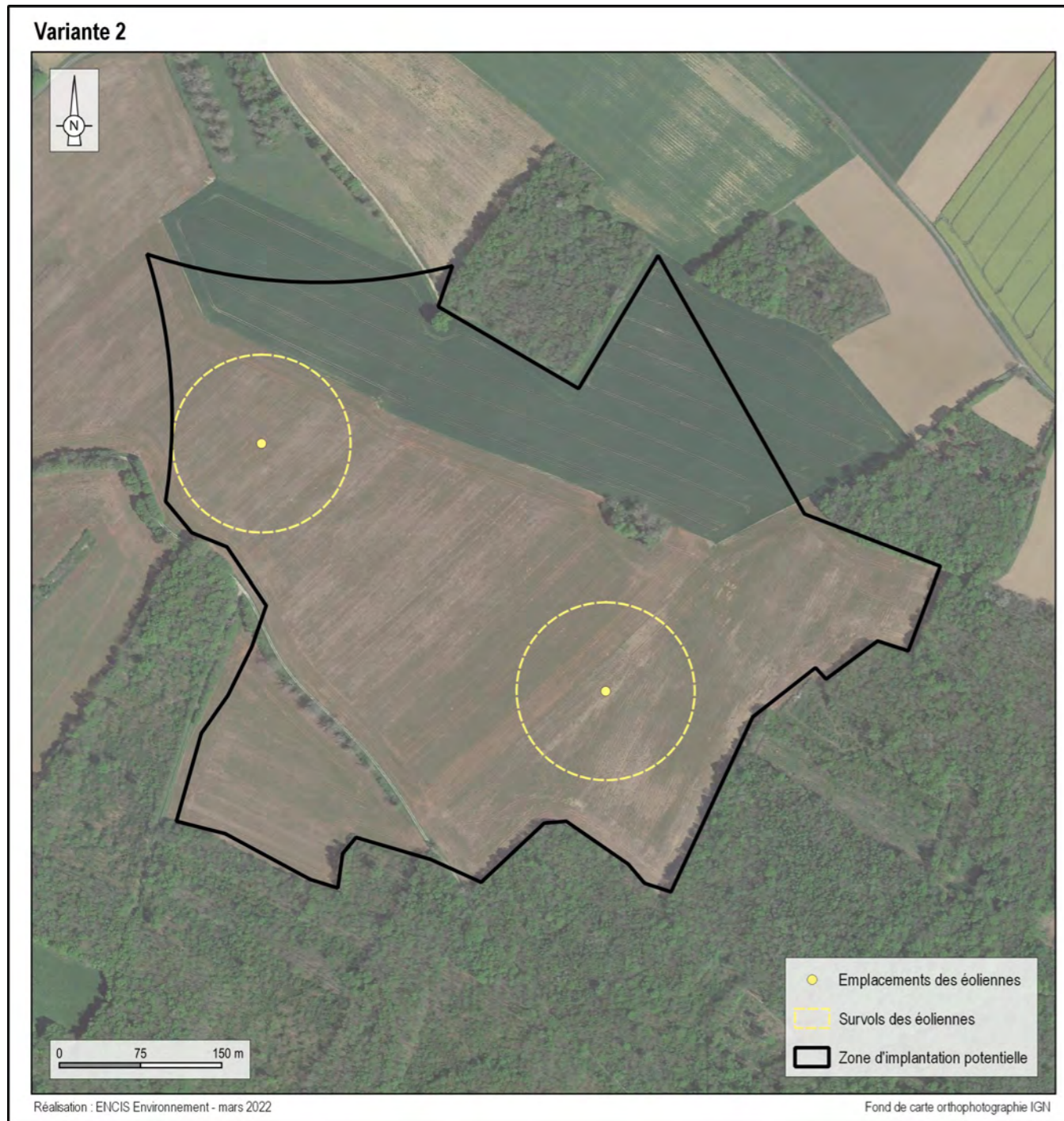
La variante 4 est identique à la variante 1 en terme d'implantation. Les gabarits sont cependant différents, la hauteur en bout de pale étant ici plus importante.

VARIANTES DE PROJET ENVISAGÉES	
Nom	Description
Variante n°1	2 éoliennes : diamètre de rotor 150 m; hauteur de moyeu 125 m; 200 m en bout de pale environ
Variante n°2	2 éoliennes : diamètre de rotor 163 m; hauteur de moyeu 118 m; 200 m en bout de pale environ
Variante n°3	3 éoliennes : diamètre de rotor 133 m; hauteur de moyeu 125 m; 192 m en bout de pale environ
Variante n°4	2 éoliennes : diamètre de rotor 150 m; hauteur de moyeu 164 m; 239 m en bout de pale environ

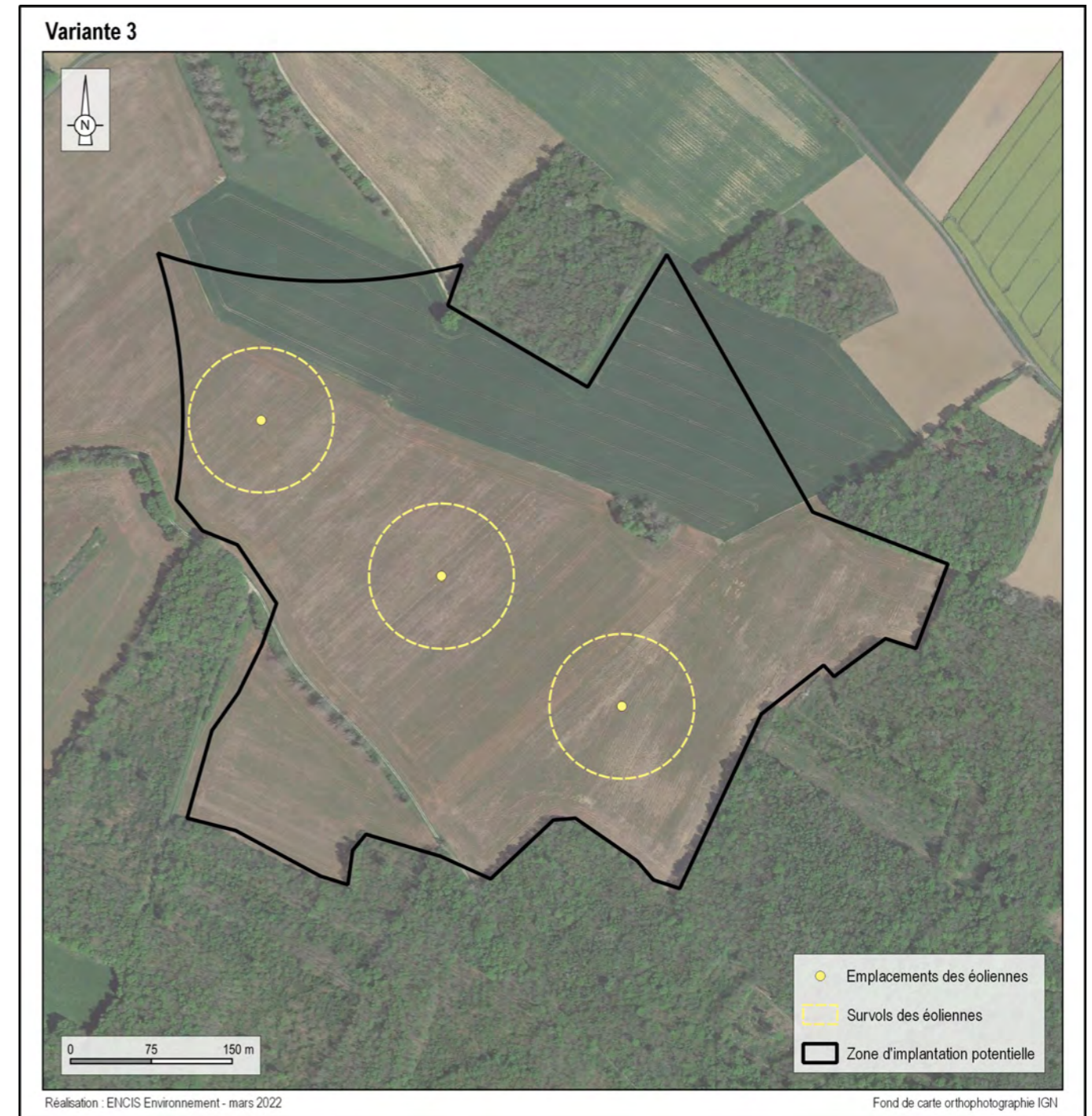
Tableau 12 : Variantes de projet envisagées.



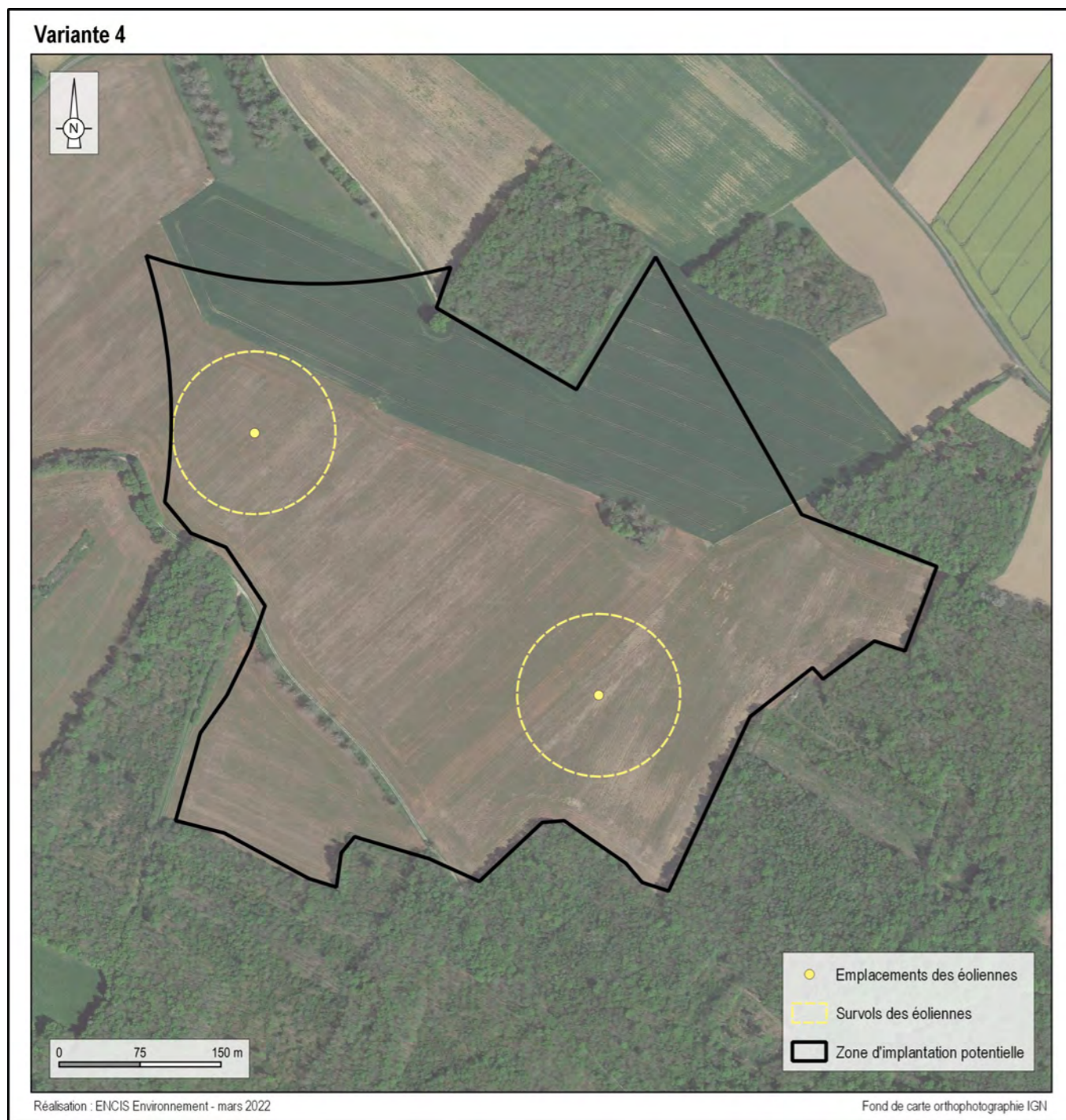
Carte 36 : Variante 1.



Carte 37 : Variante 2.



Carte 38 : Variante 3.



Carte 39 : Variante 4

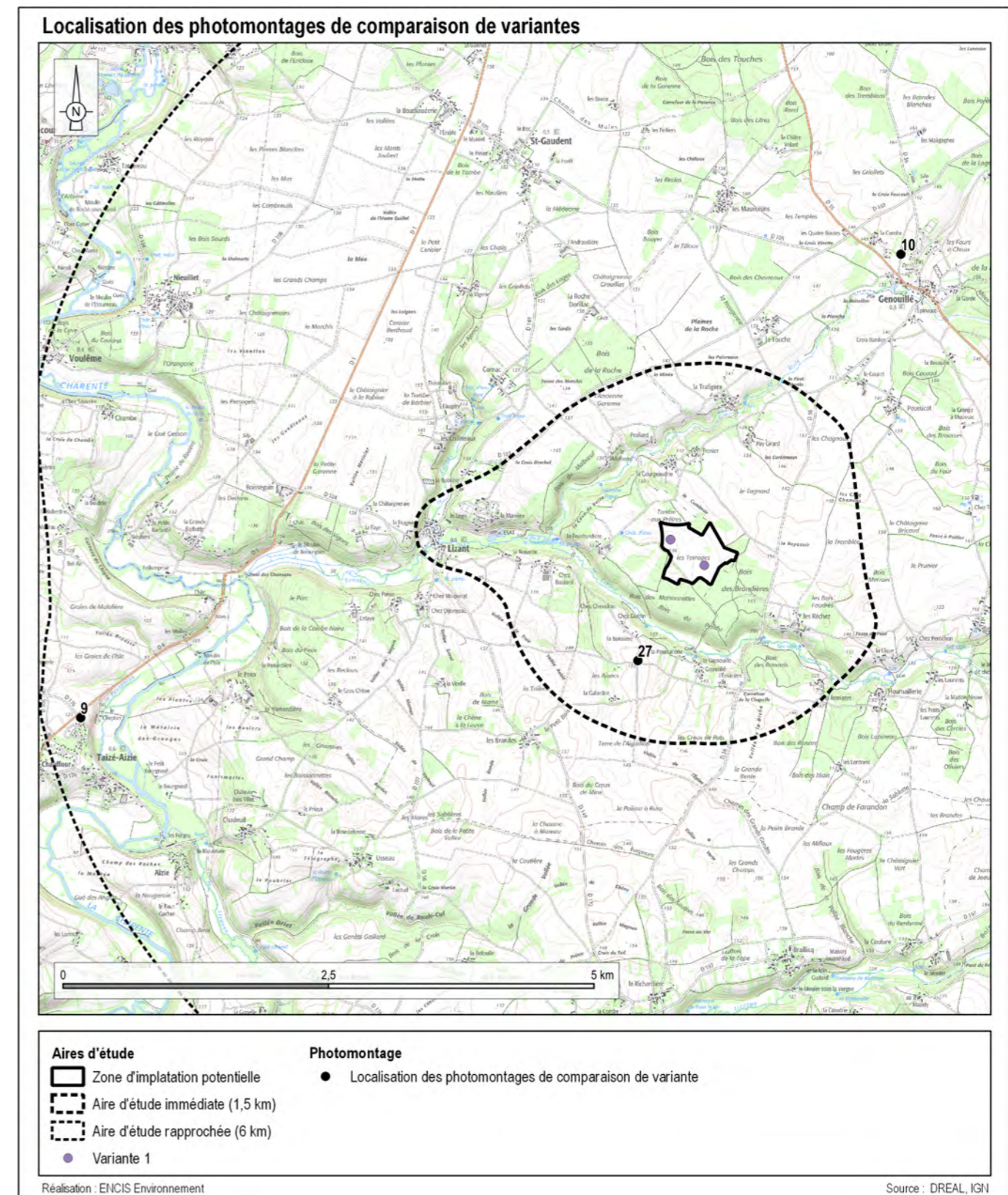
### 5.2.5 Analyse comparative des variantes de projet

Les quatre variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages (cf. pages suivantes). Trois points de vue ont ainsi été choisis (deux dans l'AER et un dans l'AEI, cf. localisation carte page suivante). Ils sont situés au niveau de lieux de vie et permettent différents angles de vue sur le projet.

- **PDV 9** : depuis la sortie nord de Taizé-Aizie, dominant la vallée de la Charente. Le paysage ouvert et dégagé offre des percées visuelles lointaines où des vues conjointes avec d'autres parcs et projets éoliens sont recensées. Cette visibilité est similaire à celle observable depuis la D8. Le projet est visible depuis le sud-ouest.

- **PDV 10** : depuis les hauteurs du village de Genouillé, le projet est perceptible par le nord-est.

- **PDV 27** : depuis la rive sud de la vallée du Cibiou, le projet fait face sur la rive opposée. Cette vue proche permet d'appréhender l'insertion du projet dans l'environnement de l'AEI.



Carte 40 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes.

### 5.2.5.1 Photomontages depuis la sortie nord de Taizé-Aizie (PDV 9)

Cette prise de vue a été réalisée depuis les abords de la D8, s'ouvrant sur la vallée de la Charente.

#### Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur les pages suivantes.

La variante 1 forme une ligne de deux éoliennes avec en arrière-plan les éoliennes de Genouillé. L'emprise du projet est de 3° avec une distance à l'éolienne la plus proche de 5 802 m.

La variante 2 est très similaire à la variante 1 en terme d'implantation. Le rotor de cette variante est légèrement plus grand (163 m de diamètre contre 150 m de diamètre pour la V1) avec une hauteur de moyeu légèrement plus petite pour la V2 que la V1. Les hauteurs en bout de pale sont cependant identiques. Ces différences restent mineures et assez difficilement perceptibles à l'œil nu.

La variante 3 se compose de trois éoliennes formant une ligne soulignant le haut versant. Les interdistances apparaissent ici régulières. L'emprise horizontale du projet est légèrement plus importante pour cette variante que pour les deux variantes précédentes. Les éoliennes du projet de Genouillé apparaissent en arrière-plan et viennent brouiller la lecture de l'implantation.

La variante 4 est identique à la variante 1 en terme d'implantation. Cependant son gabarit est plus imposant, avec une hauteur en bout de pale de 239 m contre 200 m pour la V1. Cette différence de hauteur est bien visible à l'œil nu. Cette variante est plus prégnante que celles précédemment proposées.

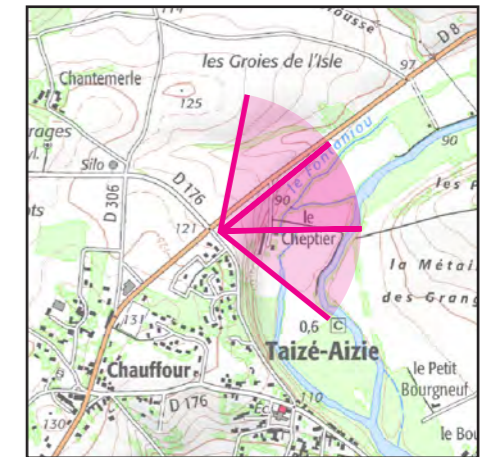
#### Hierarchisation des variantes

- 1 - Variantes 1 et 2
- 2 - Variante 3
- 3- Variante 4

#### Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 486455,77 / 6555802,47  
 Date et heure de la prise de vue : 23/03/2022 à 16:44  
 Focale : 32 mm (APSC)  
 Angle visuel du parc : 3° (V1), 2,9° (V2), 3,3° (V3), 3° (V4)  
 Eolienne la plus proche : 5 802 (V1), 5 804 (V2),  
 5 800 (V3), 5 802 (V4)

#### Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1 / 25 000.



Photographie 128 : Vue de l'état initial.



Photographie 129 : Variante 1.



Photographie 130 : Variante 2.





Photographie 131 : Variante 1.



Photographie 132 : Variante 2.

### 5.2.5.2 Photomontages depuis les hauteurs de Genouillé (PDV 10)

Depuis les hauteurs de Genouillé, le panorama s'ouvre en direction du projet des Brandières. Ce point offre une visibilité sur les éoliennes depuis le nord-est et permet d'analyser le projet étudié conjointement avec le projet de Genouillé.

#### Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Les deux éoliennes de la variante 1 viennent prolonger la ligne formée par le projet de Genouillé, semblant ne former qu'une seule entité avec ce dernier. Cependant les interdistances sont légèrement irrégulières entre la dernière éolienne du projet de Genouillé et E2, ce qui perturbe la lisibilité.

La variante 2 est assez similaire à la variante précédente en terme d'emprise horizontale et d'implantation, l'angle visuel étant tout de même très légèrement plus petit (6,4° contre 6,6° pour la variante précédente). Le diamètre du rotor est cependant légèrement plus important, avec une hauteur de moyeu plus petite. Les éoliennes semblent ici plus « tassées » que celles de la variante 1, qui apparaissent comme davantage élancées.

La variante 3 se compose de trois éoliennes venant également s'insérer en prolongement de la ligne formée par les éoliennes de Genouillé. Les interdistances sont très rapprochées par rapport à celles entre les éoliennes de Genouillé. Le projet des Brandières se détache de celui-ci créant deux entités distinctes.

La variante 4 est identique à la variante 1 dans son implantation. En revanche, son hauteur en bout de pale est de 239 m. Bien que ces deux éoliennes se retrouvent en continuité des éoliennes de Genouillé, elles se démarquent distinctement de ces dernières étant donné qu'elles apparaissent beaucoup plus hautes, brouillant ainsi la lisibilité.

#### Hiérarchisation des variantes

- 1 - Variante 1
- 2 - Variante 2
- 3 - Variante 3
- 4 - Variante 4

#### Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 494180,31 / 6560170,70

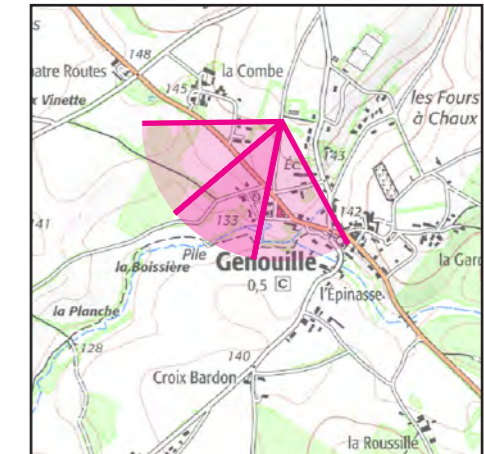
Date et heure de la prise de vue : 23/03/2022 à 16:44

Focale : 32 mm (APSC)

Angle visuel du parc : 6,6° (V1), 6,4° (V2), 3,3° (V3), 6,6° (V4)

Eolienne la plus proche : 3 468 (V1), 3 460 (V2),  
3 451 (V3), 3 455 (V4)

#### Localisation de la prise de vue

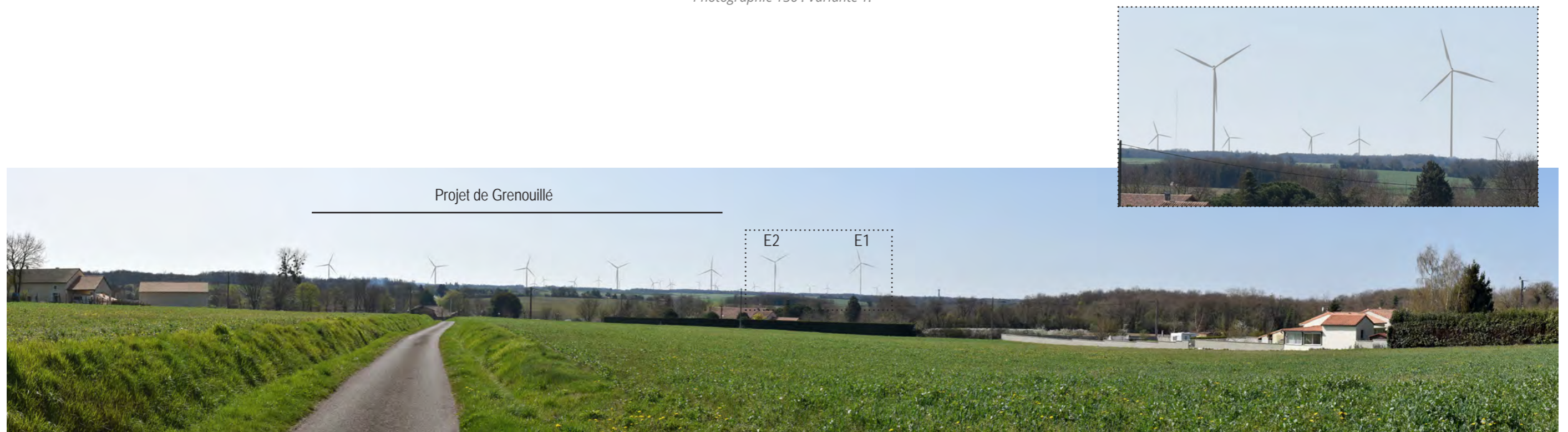


Fond IGN 1 / 25 000.



Photographie 133 : Vue de l'état initial.





### 5.2.5.3 Photomontages depuis la rive sud du Cibiou (PDV 27)

La vallée du Cibiou modèle le territoire à l'échelle de l'AEI. Le point d'analyse est ici situé sur la rive sud du Cibiou et fait face au projet.

#### Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

La variante 1 se compose de deux éoliennes formant une ligne parallèle à celle de la vallée du Cibiou qui se devine par la dépression dans le paysage. Elles prolongent la ligne formée par le projet de Genouillé mais elles se démarquent de ces dernières car elles apparaissent beaucoup plus grandes.

La variante 2 est assez semblable à la variante 1, avec une emprise horizontale légèrement plus restreinte mais cela reste difficilement identifiable à l'œil nu. En revanche, la différence de gabarit est notable, avec des éoliennes semblant plus «trapues».

La variante 3 se compose de trois éoliennes séparées par des espaces de respiration réguliers. Elles se démarquent des éoliennes de Genouillé qui apparaissent plus éloignées. L'emprise horizontale est légèrement plus importante que celle des deux variantes précédentes.

La variante 4 se compose de deux éoliennes dont l'implantation est identique à celle de la variante 1. Elles apparaissent cependant beaucoup plus hautes que les éoliennes des autres variantes présentées, avec un rapport d'échelle quelque peu disproportionné par rapport à la vallée, aux structures végétales et aux éoliennes de Genouillé,

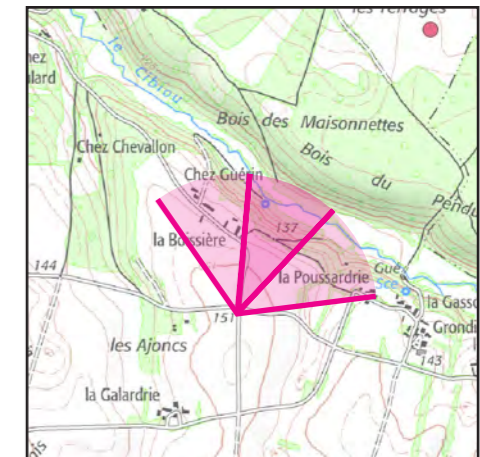
#### Hiérarchisation des variantes

- 1 - Variante 1 et 2
- 2 - Variante 3
- 3 - Variante 4

#### Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 491703,55 / 6556341,10  
 Date et heure de la prise de vue : 23/03/2022 à 15:33  
 Focale : 32 mm (APSC)  
 Angle visuel du parc : 19,8° (V1), 19,5° (V2), 21° (V3), 19,8° (V4)  
 Eolienne la plus proche : 1 094 (V1), 1 099 (V2),  
 1 090 (V3), 1 094 (V4)

#### Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1 / 25 000.



Photographie 138 : Vue de l'état initial.



Photographie 139 : Variante 1.



Photographie 140 : Variante 2.



Photographie 141 : Variante 3.



Photographie 142 : Variante 4.

### 5.2.6 Synthèse de l'analyse des variantes

Les variantes 1,2 et 4 sont toutes trois composées de deux éoliennes et leur implantation est assez similaire. En revanche, elles diffèrent par leur gabarit. Les variantes 1 et 2 ont des hauteurs en bout de pale identique (200 m) tandis que la variante 4 atteint 240 m en bout de pale environ. Cette différence de 40 m est visible à l'œil nu, d'autant plus au fur et à mesure que l'on se rapproche du projet. Avec la variante 4, les rapports d'échelle peuvent paraître disproportionnés par rapport au relief de vallées (Charente, Cibiou) et des structures végétales desquelles elles émergent. Cette variante n'est pas privilégiée car s'intégrant difficilement dans le paysage. Les variantes 1 et 2 ont des gabarits similaires et des implantations plutôt semblables également. Cependant, la variante 1 a un rotor de diamètre 150 m et un moyeu à 125 m tandis que la variante 2 se compose d'éoliennes dont le rotor a un diamètre de 163 m et un moyeu à 118 m. Ces différences sont mineurs mais donnent à la variante 1 un effet plus élancé tandis que la variante 2 apparaît davantage «trapue».

La variante 3 se compose de trois éoliennes aux interdistances régulières, facilitant son intégration dans le paysage mais les variantes 1 et 2 prolongent plus lisiblement le projet de Genouillé avec lequel elles sont souvent covisibles. Les interdistances entre les éoliennes de la variantes 3 et celles entre les éoliennes du projet de Genouillé sont assez différentes ce qui rend leurs interactions moins lisibles.

**Ainsi parmi les quatre variantes présentées, la variante 1 est celle qui s'intègre le mieux dans le paysage.**



## 5.3 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs variantes. La variante de projet n°1 a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue humain, écologique et paysager.

### 5.3.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de deux éoliennes dont le gabarit est de 200 m en bout de pale. Les éoliennes utilisées pour réaliser les photomontages sont des Vestas V150 avec un moyeu de 125 m et de 200 m en bout de pale.

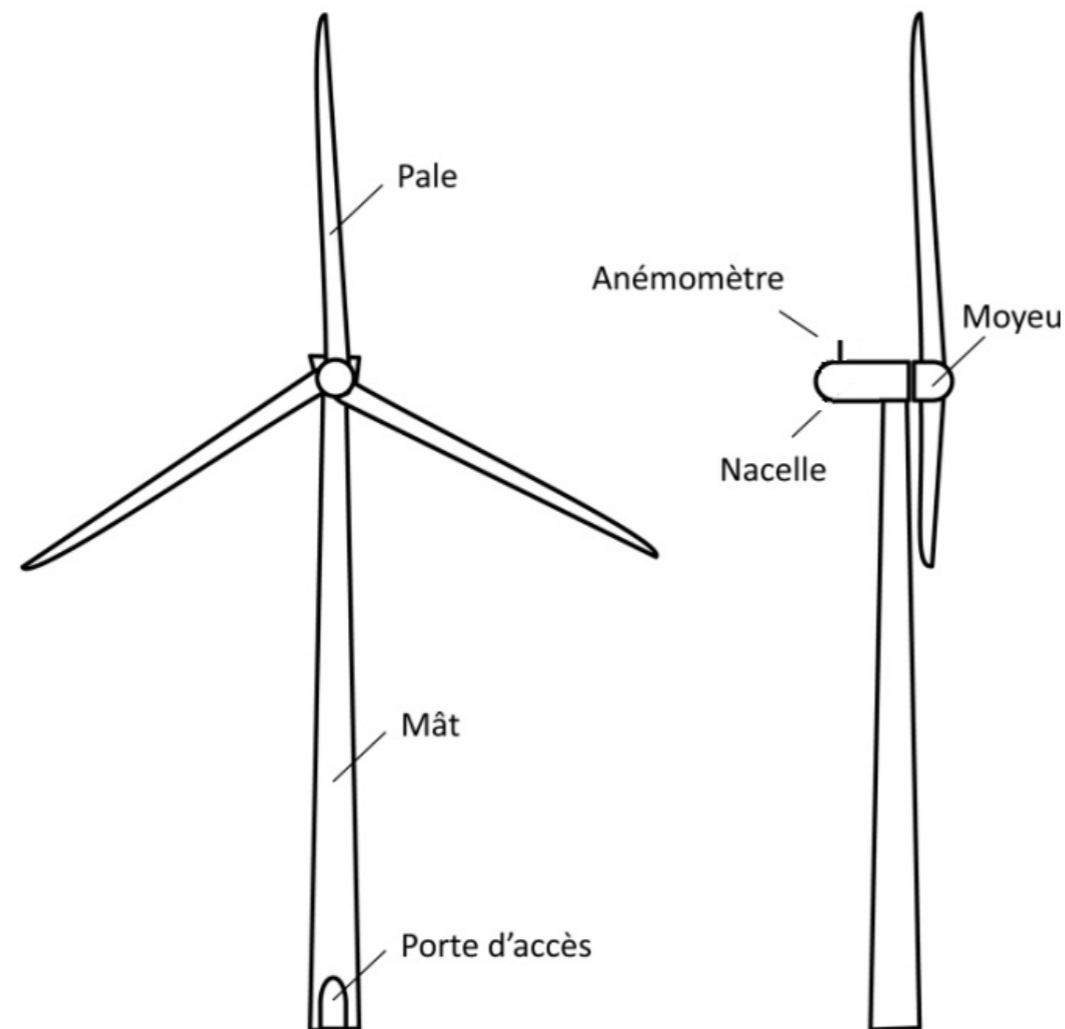


Figure 37 : Schéma d'une éolienne.

## 5.3.2 Les aménagements connexes

### 5.3.2.1 Voies d'accès et plateformes

Les voies d'accès sont en partie des chemins d'exploitation agricoles existants. Ceux-ci devront permettre le passage d'engins de transport et de levage, ils seront donc mis au gabarit et renforcés (largeur de 4,5 m minimum avec un espace minimum dégagé de 5 m au total et 3 m pour la partie concernée uniquement par la phase exploitation). Ces pistes représenteront 894 mètres linéaires.

D'autres pistes seront créées, notamment les voies d'accès aux éoliennes (environ 845 mètres linéaires). Ces pistes seront constituées de concassé de granit de couleur beige/grise (ballast) sur un géotextile.

Les plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupe une superficie de 1 920 m<sup>2</sup>, pour une superficie totale de 3 840 m<sup>2</sup> pour deux éoliennes. Elles sont composées de concassé de granit de couleur grise.



Photographie 143 : Texture des pistes en concassé granit.

### 5.3.2.2 Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton. Il sera recouvert d'un bardage bois, propice à une bonne intégration paysagère. Son emprise au sol est de 10 x 3 m, soit environ 30 m<sup>2</sup>, pour une hauteur de 2,6 m.

### 5.3.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur minimale de 80 cm.

### 5.3.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface de 345 m<sup>2</sup>. Celles-ci sont circulaires et mesurent 21 m de diamètre (23 m de diamètre pour le décaissement), pour une profondeur théorique de 3 m (des études de sol seront réalisées). Ces fondations sont enterrées. Lors des travaux, un volume de terre d'environ 1 246 m<sup>3</sup> par éolienne est décaissé, soit 2 492 m<sup>3</sup> pour l'ensemble du projet.

#### 5.3.2.5 Débroussaillage

Les travaux n'impliquent pas la réalisation de débroussaillage.

#### 5.3.2.6 Défrichage ou coupe d'arbre

Les travaux n'impliquent pas la réalisation de défrichage.

### 5.3.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de deux éoliennes s'étalera sur une période d'environ 8 mois : une semaine pour l'installation de la base de vie, un mois et demi pour la préparation des pistes, des plateformes et des fouilles, un mois et demi de génie civil, un mois de séchage des fondations, un mois et demi pour la livraison des aérogénérateurs, deux semaines de génie électrique, un mois de montage et un mois de mise en service et de réglages. Ces durées sont données à titre indicatif, elles pourront évoluer au cours du projet.

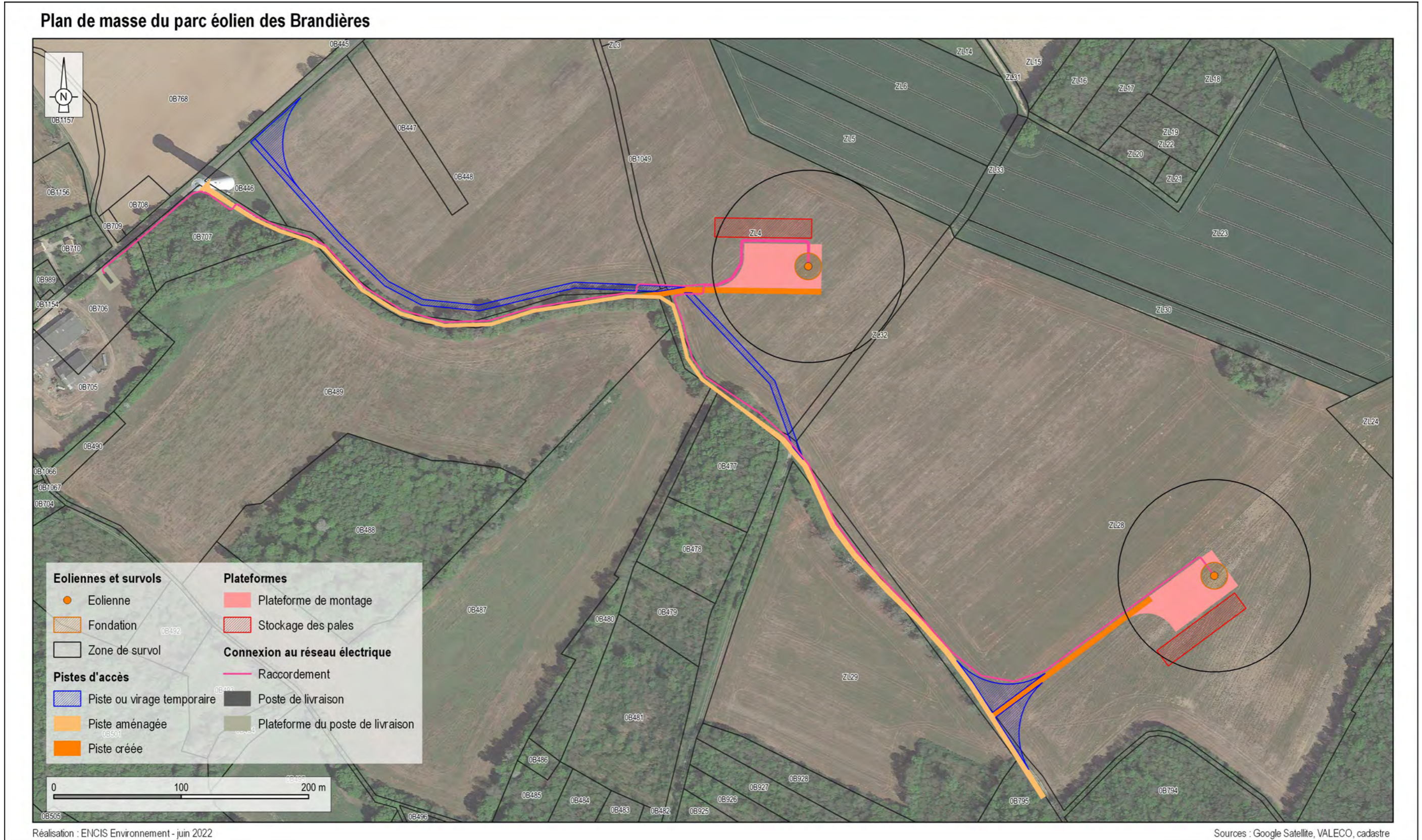
### 5.3.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (20 à 25 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

### 5.3.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, poste de livraison, etc.



Carte 41 : Plan de masse du projet.

## 6 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine



## 6.1 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au chapitre 2.3.1.7, page 18, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

### 6.1.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

### 6.1.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

#### 6.1.2.1 Une bonne acceptation globale en France

L'énergie éolienne fait l'objet d'une bonne acceptation populaire d'après les sondages d'opinion. Les plus vastes enquêtes disponibles montrent des opinions favorables en faveur de ce mode d'énergie. En 2010, le baromètre de l'ADEME<sup>1</sup> sur les français et les énergies renouvelables indiquait que 74% des personnes consultées étaient favorables à l'implantation d'éoliennes en France. De même, en 2012, un sondage réalisé par l'institut IPSOS mettait en avant que 83% des Français avaient une image positive de l'éolien. L'étude du CSA<sup>2</sup> de 2015 commandée par la FEE<sup>3</sup> conclut en indiquant que les populations locales mettent une note moyenne de 7/10 à l'énergie éolienne, où 1 signifie qu'ils en ont une très mauvaise image et 10 qu'ils en ont une très bonne.

Récemment, en novembre 2020, Harris Interactive a publié un sondage sur la perception qu'ont les français de l'éolien<sup>4</sup>, enquête commanditée par le syndicat professionnel France Energie Eolienne (FEE), regroupant une grande partie des sociétés œuvrant dans la filière éolienne. Les actions de la FEE sont axées sur la promotion et la défense de l'énergie éolienne, que ce soit auprès du grand public, des entreprises ou de la sphère politique. Globalement, les résultats de ce sondage sont très favorables à l'éolien, puisque près de 76% des français ont une opinion positive de cette énergie, 68% estimant qu'une installation à proximité de leur habitation serait une bonne chose.

#### 6.1.2.2 Pour une énergie utile, renouvelable et propre

Il ressort également du sondage Harrys Interactive de 2020 que les qualificatifs les plus utilisés par les français pour évoquer l'énergie éolienne sont liés à sa propreté (88%), son caractère inépuisable (85%), sa modernité (78%), les sources de revenus pour les territoires (77%) et l'alternative que représente l'éolien au nucléaire et aux énergies fossiles (76%). En revanche, l'insertion paysagère des aérogénérateurs reste un sujet sensible, y compris pour les personnes favorables : seulement 41% des français pensent que les éoliennes ont un impact minime sur le paysage (ce taux est de 44% chez les riverains de parc éolien, ce qui indique une

légère appropriation de ces nouveaux éolo-paysages).

La seconde partie de l'enquête est axée sur les riverains de parcs éoliens. Les qualificatifs de cette énergie sont également partagés, de façon plus forte pour la quasi-totalité des items soumis (par exemple, 88% jugent l'éolien comme une énergie propre, tout comme 88% des français). Seuls les aspects économiques de l'éolien sont moins partagés par les riverains, notamment la contribution à la création d'emploi où la différence est franche : seulement 60% des riverains jugent que les implantations éoliennes permettent la création d'emplois sur le territoire contre 68% pour les français. La création d'emploi, même si elle est effective, tend à être moins palpable pour les riverains dans la mesure où ce sont les villes qui concentrent ces emplois, alors que les éoliennes sont implantées en espace rural.

#### 6.1.2.3 Un avis variable selon la proximité des projets éoliens

L'opinion favorable est globalement confirmée lorsque l'on évoque des projets sur les territoires ou dans la riveraineté de sondés, cependant l'installation d'un parc à proximité de son cadre de vie quotidien fait évoluer de manière significative l'image que l'on a de l'éolien. En décembre 2012 par un sondage IPSOS témoignant qu'un projet d'installation d'éoliennes serait accepté dans leur commune par 68% des sondés, et par 45% si cette installation était dans le champ de vision de leur domicile (à environ 500 m). On note que ces derniers chiffres sont à peu près identiques pour les sondés des zones rurales (46%) et ceux des zones urbaines (42%). L'édition 2010 du « Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat » réalisée par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) confirme l'opinion : les deux tiers des enquêtés (67% exactement) seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux, s'il y avait la possibilité d'en installer.

Plus récent encore, le sondage Harrys Interactive de 2020 nous apprend que 68% des français estiment que l'installation d'un parc éolien à proximité de leur territoire serait une bonne chose (contribution à l'environnement, preuve d'engagement écologique, source de revenus, etc.). Notons que 76% des sondés avaient une image positive de l'éolien en général. Cet écart de cinq points entre l'image favorable de cette énergie et sa concrétisation localement par l'implantation d'aérogénérateurs s'explique par des réticences que peuvent avoir les français sur les conséquences sur leur cadre de vie notamment (bruit, visuel, dépréciation immobilière...) et sur les impacts paysagers et environnementaux. Encore une fois, seuls 9% pensent que les éoliennes sont esthétiques et s'intègrent bien dans le paysage (sondage Harrys Interactive de 2018).

#### 6.1.2.4 Une image qui reste globalement positive après l'implantation des parcs éoliens

On parle souvent de l'effet NIMBY (Not In My Back Yard) dans l'opposition à l'éolien. La traduction littérale de NIMBY est « Pas dans mon arrière-cour » signifiant une opposition au projet en raison de sa trop grande proximité et non une opposition de fond à un type de projet en particulier. Pourtant, il est intéressant de noter que les sondages ne démontrent donc pas une levée de bouclier des riverains contre l'installation d'un parc éolien.

En 2009, on avait déjà pu constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76% des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'elles n'étaient que 58% au moment de la construction du parc. Cette tendance avait été mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents, comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il était également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants. Cette enquête a tenté également de quantifier l'attachement des riverains au parc éolien proche de chez eux, et 95% des sondés étaient prêts à payer pour conserver le parc à proximité de chez eux.

<sup>1</sup> ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

<sup>2</sup> CSA : Consumer Science & Analytics

<sup>3</sup> FEE : France Energie Eolienne

<sup>4</sup> « L'énergie éolienne, comment les Français et les riverains de parcs éoliens la perçoivent-ils ? », octobre 2018, institut Harris Interactive, commanditée par France Energie Eolienne. Le sondage a été réalisé sur un échantillon de 1 091 personnes représentatif des français de plus de 18 ans. L'enquête est également réalisée sur un échantillon de 1 001 personnes vivant à moins de 5 kilomètres d'une éolienne (enquête par téléphone).

Une « Etude d'opinion auprès des riverains de parcs éoliens, des élus et du grand public » (IFOP, 2016) compare l'image de l'éolien entre le grand public et des riverains de parcs éoliens. Les conclusions sont globalement les mêmes que le sondage précédemment analysé : 75% d'image positive pour les français, 77% pour les riverains.

Un sondage mené en 2015 par le CSA pour France Energie Eolienne auprès de français habitant une commune à proximité d'un parc éolien nous apprend les problématiques les plus citées. Il confirme la très bonne acceptation populaire de l'éolien avec seulement 10% des personnes sondées qui se sont dites énervées, agacées, stressées ou angoissées, en apprenant la construction d'un parc éolien près de chez elles. Le taux de personnes confiantes et sereines face à cette nouvelle (34% des riverains) est nettement plus élevé lorsque ces personnes avaient reçu de l'information au sujet de cette installation (48%). Une fois le parc en service, trois habitants sur quatre disent ne pas entendre les éoliennes fonctionner et les trouvent bien implantées dans le paysage (respectivement 76 et 71%). « Seuls » 7% des habitants se disent gênés par le bruit. Ce sondage a été actualisé en 2016 par l'IFOP et présente des résultats très similaires.

Enfin, seule une petite minorité de la population estime que le parc éolien implanté à proximité de chez eux présente plus d'inconvénients que d'avantages pour leur commune (8%), l'environnement (13%), ou encore la population (12%). Plus récent encore, le sondage Harrys interactive de 2018 nous apprend que 85% des riverains qui étaient favorables au moment de l'installation considèrent toujours que cela est une bonne chose et seulement 48% des riverains qui étaient opposés au moment de l'installation considèrent toujours que cela est une mauvaise chose. Si les personnes favorables à l'installation d'un parc éolien à proximité de chez eux le sont très majoritairement restées, le nombre de personnes défavorables a été divisé par deux. La confrontation à la réalité semble donc jouer en faveur de l'éolien. Ces chiffres vont à l'encontre de l'image généralement véhiculée d'une opposition liée à des conséquences supposées néfastes d'un projet.

#### 6.1.2.5 Un engouement mesuré pour l'éolien dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, la commission nationale du débat public (CDNP) a désigné une commission particulière, afin qu'elle organise le débat public autour de cette PPE afin de relever les attentes des français en matière d'énergie. Ce débat s'est déroulé entre mars et juin 2018. En complément des phases de débat, un questionnaire a été élaboré par cette commission, afin de recueillir les avis sur les enjeux identifiés dans la PPE. Même s'il ne s'agit pas d'un sondage, réalisé à partir d'un panel représentatif de la population française, on peut noter le nombre important d'avis (11 150 personnes ont répondu au questionnaire) émis par une grande diversité d'individu. Sur les 11 150 personnes ayant répondu au questionnaire (10 635 via internet, 515 sur papier), 71,4% sont des hommes, 52,1 ont entre 26 et 50 ans. La plupart sont cadres (56,3%), pour 14,8% d'employés. En termes de répartition géographique, environ 1/3 habitent dans une grande ville, 1/3 dans une ville moyenne et 1/3 en campagne. Parmi les principaux résultats de ce questionnaire, on peut noter que plus de la moitié des personnes interrogées pensent que leur région n'en fait pas assez en matière d'énergies renouvelables (55,6%). Les participants au questionnaire étaient également invités à se prononcer sur les efforts à engager pour chacune des énergies renouvelables (éolien offshore et onshore, biogaz, géothermie, bois-énergie, hydroélectricité et photovoltaïque).

Les énergies renouvelables les plus plébiscitées par les enquêtés pour l'accélération de leur développement sont la géothermie et l'éolien offshore, tandis que l'éolien onshore et le bois-énergie sont les moins plébiscitées. L'éolien terrestre apparaît donc comme une énergie à développer dans le futur mais de façon modérée selon les enquêtés par rapport à d'autres. 29% des répondants estiment même qu'il faut stopper son développement. L'enquête réalisée dans le cadre de la PPE n'étant pas axée uniquement sur l'éolien,

aucune raison n'est avancée pour justifier le choix des répondants. Par ailleurs, les objectifs de développement des énergies renouvelables fixés dans la PPE ont été modifiés pour rentrer en conformité avec la loi énergie-climat : l'éolien terrestre voit ses objectifs diminués par rapport à la précédente version, qui prévoyait une puissance de 34,1 à 35,6 GW à atteindre d'ici 2028. Cette puissance a été abaissée de 0,9 à 1,1 GW selon les scénarios (33,2 à 34,7GW à l'horizon 2028 dans la nouvelle version de la PPE). Cet abaissement des objectifs est lié notamment au défaut d'acceptabilité des projets éoliens, justifié par le Président de la République, E. Macron, en janvier 2020 : « La capacité à développer massivement de l'éolien est réduite. On pourra le faire où il y a consensus, mais le consensus autour de l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays ». Par ailleurs, des groupes de travail ont été lancés par E. Borne, Ministre de l'Ecologie, pour renforcer l'acceptabilité de l'éolien via la mise en place de mesures (publication de guides de bonnes pratiques, mise en place de « pôles éoliens » au sein des services du Ministère de l'Environnement pour recenser et capitaliser sur les bonnes pratiques, appel à projets « plans de paysages » de l'ADEME orienté vers l'éolien).

#### 6.1.3 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Indre, la Vienne et la Haute-Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien

Dans une thèse de doctorat soutenue en 2018, R. Garcia s'est intéressé aux avis émis lors d'enquêtes publiques sur des projets en cours de développement, situés dans trois départements français (Indre, Vienne et Haute-Vienne). Une analyse statistique a été réalisée sur un échantillon de 721 personnes et 12 projets éoliens différents. En France, la réglementation impose la tenue d'une enquête publique dans le processus d'instruction des projets éoliens. Cette enquête vise à recueillir, notamment dans le territoire concerné par le projet, l'avis des citoyens, par le biais d'une information sur le projet et par la possibilité de donner un avis argumenté. Les résultats d'une enquête publique ne peuvent avoir valeur de sondage, car les participants sont ceux qui ont souhaité s'exprimer, ils ne sont par définition pas entièrement représentatifs du territoire, en raison de leur catégorie socio-professionnelle, de leur localisation, de leur appartenance à une association ou une entreprise ayant un parti pris dans l'éolien (ex : association anti-éolienne ou a contrario fabricant d'éolienne). Les observations peuvent toutefois donner des pistes sur les éléments positifs et négatifs les plus couramment repris dans l'éolien. Il ressort des traitements que 61,2% des personnes qui se sont exprimées lors de ces enquêtes publiques sont défavorables au projet développé sur leur territoire. On constate donc un décalage entre les sondages nationaux sur l'éolien et les résultats des enquêtes publiques sur des projets spécifiques. Ce résultat statistique inverse aux enquêtes d'opinion s'explique en grande partie par le fait que les personnes opposées aux projets trouvent plus de moteur à s'exprimer dans les enquêtes publiques que les personnes sans avis ou favorables.

Des rapports d'enquêtes publiques ont été choisis afin de quantifier les avis émis par la population sur des projets éoliens développés à proximité de leurs habitations. Tous les arguments apparaissant dans les différents rapports ont été retranscrits dans une grille de lecture et regroupés par grands thèmes. Cette harmonisation des différents arguments par thématiques et la création d'une grille d'analyse commune à tous les projets étudiés a permis de réaliser des comparaisons sur des éléments communs. La mobilisation des différents arguments de soutien et d'opposition à des projets éoliens a ainsi été quantifiée, ce qui permet de vérifier la fréquence d'apparition des avis émis en enquête publique.

##### 6.1.3.1 Les avis défavorables aux projets étudiés

Il ressort de l'analyse que les observations défavorables sont principalement axées sur les impacts de l'éolien sur la santé et le cadre de vie des riverains qui devancent les autres thématiques, avec 21,6%

des observations, devant les impacts paysagers et patrimoniaux (18,8% des observations) et la mauvaise conception des projets (16,7%). Les impacts sur la santé regroupent les avis sur les thématiques suivantes: le bruit des éoliennes, les dangers potentiels pour les usagers de l'espace (rupture de pale, jet de glace...), les ondes sonores... Les avis émis sur le cadre de vie sont liés aux nuisances visuelles (ombres portées, flash lumineux la nuit), à la dénaturation du caractère rural du cadre de vie (visibilité sur des objets industrielles, perturbation du calme offert par le monde rural), l'impact sur les réceptions télévisuelles et téléphoniques. On retrouve globalement les mêmes thématiques d'opposition d'un projet à l'autre (mauvaise conception de projet et manque de vent, impacts sur la santé et le cadre de vie, impacts sur le paysage, sur l'environnement, crainte d'une dégradation de l'économie locale).

Par ailleurs, l'idée, qui revient souvent, que « le paysage est la principale thématique d'opposition à l'éolien » est fautive (R. Garcia, 2018), elle apparaît « seulement » en seconde position des thèmes d'opposition. Lorsque l'on effectue un zoom sur chaque département pris en compte, la répartition des arguments d'opposition est différente. Ainsi, pour la thématique paysagère, elle apparaît en seconde position en Haute-Vienne et en Vienne, mais en cinquième position dans l'Indre.

L'utilisation de l'argumentaire autour des impacts paysagers liés à l'éolien est intéressante et varie selon les territoires étudiés. La thématique paysagère tend à être « utilisée » par les opposants quelles que soit les caractéristiques paysagères des territoires mais avec une différence importante : les impacts paysagers sont mis en avant de manière plus importante par les opposants à l'éolien dans des espaces de bocages et avec un patrimoine dense (nord de la Haute-Vienne, sud de la Vienne), que dans les espaces d'openfield (nord de l'Indre). De plus, le développement éolien dans le nord du département de l'Indre est dense, plusieurs parcs étaient déjà en activités lors de l'étude contrairement au nord de la Haute-Vienne et au sud de la Vienne. Ainsi, dans le nord de l'Indre, on peut parler d'un véritable paysage éolien, les habitants ont une expérience de l'éolien. Pourtant, l'opposition reste élevée dans ces territoires. L'expérience d'un premier parc éolien ne tend pas à dissiper de manière importante l'opposition à cette énergie. Deux autres motifs d'opposition à l'éolien ne sont pas évoqués avec la même fréquence entre la Haute-Vienne et l'Indre (et, dans une moindre mesure, entre la Haute-Vienne et la Vienne). Il s'agit de la perception, ici négative, du développement éolien par les opposants et le potentiel insuffisant du territoire pour accueillir des aérogénérateurs (notamment la vitesse du vent). D'après les résultats, on peut lier la mise en avant de ces arguments avec la dynamique du territoire en termes d'éolien : en Haute-Vienne, lors de la réalisation de la thèse, le territoire était vierge de parc en exploitation : les opposants avaient une perception négative de cette énergie plus forte que dans les autres départements, et notamment l'Indre (11,9% des habitants de la Haute-Vienne avaient une perception négative de l'éolien, contre 4,6% des habitants de l'Indre).

#### Les avis favorables aux projets étudiés

Les observations émises par les personnes favorables dans l'ensemble des registres d'enquêtes publiques sont principalement axées sur deux thématiques qui concentrent près de la moitié des observations (50,2%) : d'une part, les apports, notamment économiques, de l'éolien pour assurer le développement du territoire d'implantation et des espaces proches (27,9% des observations), et, d'autre part, contribuer à la protection de l'environnement (22,3% des observations).

Il existe un décalage entre ces résultats et un sondage réalisé par CSA pour France Energie Eolienne, « Consultation des Français habitant une commune à proximité d'un parc éolien », d'avril 2015. Il avait pour objet de recueillir les avis des personnes habitant une commune à proximité d'un parc éolien. Les résultats du sondage mettent en avant que les apports économiques de l'éolien ne sont pas partagés de manière aussi importante que les apports environnementaux contrairement aux résultats issus des enquêtes publiques : 43%

des personnes interrogées pensent que l'éolien génère des bénéfices économiques pour la commune, 61% des personnes interrogées pensent que l'éolien contribue à la protection de l'environnement. Ce décalage, outre les échelles d'enquêtes différentes (3 départements contre la France entière) peut s'expliquer par l'implication et le niveau de connaissance de l'éolien par les habitants : dans le cadre de nos analyses, on a pris en compte les personnes qui se sont déplacées lors des enquêtes publiques et qui avaient connaissance du projet et de ses apports (notamment les revenus induits par les taxes), tandis que les habitants interrogés par le CSA font partie d'un échantillon représentatif, dont seulement 38% avaient « reçu l'information nécessaire avant la construction du parc éolien ». La connaissance de l'éolien et du projet par les habitants est un élément qui est déterminant dans l'acceptabilité de cette énergie. Les opposants à l'éolien sont souvent bien informés sur le projet, contrairement aux habitants « lambda ».

#### 6.1.4 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Aveyron, la Lozère, l'Yonne et la Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien

Une dizaine d'enquêtes publiques a été étudiée par Benjamin POLLET, Responsable d'études Paysagiste chez ENCIS Environnement. Ces enquêtes se sont tenues dans des secteurs géographiques différents (Départements de l'Aveyron, de la Lozère, de l'Yonne et de la Vienne) et à des époques différentes. Il est cependant intéressant de noter que les thématiques abordées par les personnes opposées aux projets éoliens sont presque systématiquement les mêmes, quel que soit le territoire concerné.

- Enquête publique du parc éolien de Bertholène, Bertholène (2016).
- Enquête publique du parc éolien de la Bouleste 2, Flavin (2015/2016).
- Enquête publique du parc éolien de la Limouzette, Lachamp (2017).
- Enquête publique du parc éolien de Thory, Thory (2018).
- Enquête publique du parc éolien des Grandes Chaumes, Brigueil-le-Chantre (2016).
- Enquête publique du parc éolien LOU PAOU II, Servères (2016).
- Enquête publique du parc éolien Plo d'Amoures (2011).

On peut distinguer deux grands principes de réactions vis-à-vis des projets éoliens : une réaction globale, portant sur l'éolien en général (immense majorité des réactions), et une réaction locale, portant sur les modifications engendrées par un projet éolien sur un territoire. Ces réactions qui peuvent être positives ou négatives seront ainsi synthétisées :

Les réactions globalisées « positives » :

- Participation à la lutte contre le changement climatique,
- Développement de l'emploi,
- Réduction de la dépendance à l'énergie nucléaire,
- Aspect temporaire des installations éoliennes.

Les réactions globalisées « négatives » :

- Profit délocalisé par un coût supporté par tous (CSPE),
- Intermittence de la production avec une compensation par des énergies carbonées,
- Impact sur la faune (oiseau et chiroptère),
- « Saccage » des paysages,
- Impacts sur la fréquentation touristique,
- Impact sur la valeur de l'immobilier.

Les réactions locales « positives » :

- Modification temporaire et partielle du cadre de vie – impact minimisé,
- Territoire vert pouvant attirer les touristes,



- Soutien financier aux communes rurales.

Les réactions locales « négatives » :

- Impact visuel direct depuis les lieux de vie (y compris flashes lumineux),
- Perte de réception de la télé,
- Crainte d'infrasons,
- Destruction de milieux naturels,
- Démantèlement en fin de vie (crainte de friches industrielles d'éoliennes).

Sans prendre parti, il est possible d'argumenter et d'informer très précisément sur l'ensemble de ces thématiques, que ce soit sur le coût réel de l'éolien, son rôle dans la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre, l'organisation et la répartition des taxes induites par les installations éoliennes, l'impact réel sur la faune, la participation de cette énergie au mix énergétique français, etc. Le relevé de ces commentaires au stade des enquêtes publiques peut démontrer deux choses :

- Soit l'information sur ces thématiques n'a pas été suffisante et des craintes qui peuvent être infondées demeurent,
- Soit l'information a été correctement effectuée et l'opposition est créée par des impacts réels du projet ou par le fait qu'une opposition de principe demeure.

Selon Van Den Horst (VAN DER HORST, 2007), l'opposition appelée NIMBY (« Pas dans ma cour »), qui pourrait être attachée à une opposition globale qui ne peut être contredite, peut être liée à une « pression sociale », que ce soit dans le soutien ou dans l'opposition. Ce facteur permettrait d'expliquer, en partie, les modifications sensibles de résultat du sondage présenté au début (cf. 1.1.4), dans lequel la moitié des sondés confrontés à un parc éolien et s'y étant opposé était en fin de compte favorable après la confrontation à la réalité.

Dans les enquêtes publiques liées à des projets éoliens, une grande partie des avis recueillis est défavorable. Il n'est pas possible de savoir si cette majorité est issue d'une opposition majoritaire ou d'une mobilisation plus forte des opposants (les personnes favorables pourraient avoir moins tendance à se déplacer pour donner leur avis). Il est cependant intéressant de noter que dans les observations défavorables, il est très courant de retrouver des « courriers type », voire des pétitions. Ces éléments sont constitués par des associations, plus ou moins organisées, qui font de la lutte contre les projets éoliens leur priorité, aidant les opposants à s'ordonner et à déposer des avis « recevables ». Ces dépositions utilisent la plupart du temps des arguments globaux pour justifier de leur opposition.

Seul élément réglementairement obligatoire dans la prise en compte de l'avis du public, l'enquête publique pose le problème qu'elle est le réceptacle de réactions du public, dans la mesure où elle intervient après la conception du projet. C'est donc un après-coup qui ne peut bénéficier ni au porteur de projet ni aux personnes concernées localement par le projet. Des solutions de concertations doivent donc être mises en œuvre bien en amont pour participer à une construction plus harmonieuse du projet.

### 6.1.5 Représentations sociales associées aux paysages éoliens

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on

*veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »*

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

#### 6.1.5.1 Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires

- Des considérations esthétiques :
  - Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
  - Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques :
  - Énergie « propre », écologique et « sans déchets »
  - Énergie « renouvelable »
  - Énergie « sans émission de gaz à effet de serre »
  - Énergie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales :
  - Énergie « économique » et « proche des consommateurs »
  - Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
  - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
  - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
- Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

#### 6.1.5.2 Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires

- Les considérations esthétiques et paysagères :
  - Des objets qualifiés d'« industriels »
  - Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie :
  - Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
  - Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier
- Des considérations techniques :
  - Une énergie qui dépend du vent

- o Une énergie inefficace, inutile
- o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales :
  - o Des projets « imposés » par des « promoteurs »
  - o Des projets manquant de « concertation locale »

### 6.1.6 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

*« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.*

*2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.*

*3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »*

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

## 6.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insère le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilités lointaines sont rares comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux d'environ huit mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

### 6.2.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

### 6.2.2 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) et elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

### 6.2.3 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais / remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Le chemin partant du château d'eau et longeant la lisière nord de la forêt sera renforcé et pourra perdre un peu de son caractère rural. Il est aujourd'hui utilisé comme sentier de randonnée (sentier inscrit au PDIPR et boucle «entre feu et eau» et «Cornac et Cibiou»). Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. En effet, les chemins en terre avec un terre-plein enherbé sont remplacés par des voies plus larges en grave et gravier.

Une piste temporaire pour acheminer les pales des éoliennes sera aménagée dans le champs et son tracé épouse globalement celui du chemin déjà existant. Cette piste sera démantelée après la construction. Elle sera visible depuis la route locale reliant la Fouchardière et la Gougeaudrie. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage pour les pistes temporaires et faible à long terme pour les pistes renforcées.**

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactante étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact nul permanent sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera impactant pour le paysage étant donné la modification des couleurs : passage de prairies vert clair à des formes géométriques strictes de couleur beige. Les plateformes de montage et les socles des éoliennes seront surtout visibles depuis la route locale reliant le hameau de la Fouchardière et celui de la Gougeaudrie. Depuis la D36, à l'est du projet, elles pourront être visibles de façon partielle, lointaine et intermittente.

**Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.**

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure environ un mois et demi. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 144 : Illustration d'un chantier éolien.

## 6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

### 6.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les trois aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, page 22, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation / respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- **la nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- **la nature de l'environnement affecté par cet effet** : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.3, page 22 sur l'évaluation des impacts.

### 6.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial du paysage, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Des photomontages ont été systématiquement réalisés pour tout le patrimoine présentant des enjeux forts déterminés dans l'état initial. Au total, 30 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par ENCIS Environnement selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10, page 24.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de Photomontages du projet éolien des Brandières – Tome 4 de l'étude d'impact sur l'environnement ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

### 6.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

D'après la carte de la zone d'influence visuelle du projet, la perception du projet des Brandières est très segmentée. Depuis l'AEE, les éoliennes seront assez peu perceptibles, les grands boisements et les bosquets, très présents notamment au sud et à l'ouest, arrêtent les visibilitées. Les principaux secteurs de visibilité correspondent aux rebords de la vallée de la Charente et aux points hauts dégagés.

Les visibilitées depuis les différents ensembles paysagers seront étudiées plus précisément ci-après grâce à des coupes topographiques et des photomontages.

#### - Les perceptions depuis les plaines vallonnées et / ou boisées (unité paysagère du Ruffécois, des terres de Brandes et des terres rouges) :

Ces paysages correspondent à des reliefs peu marqués mais offrant parfois des horizons lointains, notamment dans les secteurs de grandes cultures, où le projet peut être visible ponctuellement et très partiellement. Depuis ces unités paysagères, le bocage reste assez présent, limitant les ouvertures visuelles. Depuis le Ruffécois, le projet est surtout perceptible depuis les rebords de plateau, à la jonction avec les unités paysagères des vallées. Les vues lointaines dépendent de l'ouverture de la trame bocagère, arrêtant plus ou moins les visibilitées. Si le Ruffécois couvre une grande partie du territoire d'étude et notamment la zone de projet, les secteurs des terres de brandes et des terres rouges sont quant à eux situés en périphérie nord du territoire étudié, et leur distance au projet modère fortement la prégnance des éoliennes.

***L'impact du projet éolien sur cette unité est très faible.***

- **Les perceptions depuis les paysages de bocage ici représentés par l'unité paysagère des terres froides.** Cette unité paysagère est située en limite est du territoire étudié. Dans ces paysages, le bocage tient une place encore très importante. Les haies sont denses et bien conservées, créant des rideaux d'arbres qui cloisonnent les vues et limitent les échappées visuelles. Des visibilitées restent possibles au gré des percées dans la trame arborée, mais elles sont ponctuelles et les éoliennes apparaissent de manière très lointaine et peu prégnante dans la vue, les vallonnements intermédiaires masquent le plus souvent le relief accueillant le projet.

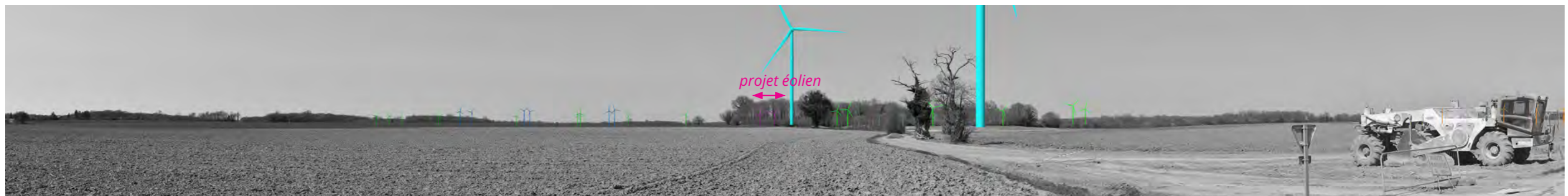
***L'impact du projet éolien sur cette unité est très faible.***

- **Les perceptions depuis les vallées, représentés sur ce territoire par deux unités paysagères : les vallées de la Haute-Charente et de ses affluents et le Val d'Angoumois.** Les types de perception sont communs à ces deux unités paysagères : les visibilitées sont très limitées dans les fonds de vallées, depuis lesquels les versants souvent boisés ou occupés par du bocage font écran. Les hauts des versants, en limite des unités paysagères voisines, offrent des ouvertures visuelles plus lointaines. Le Val d'Angoumois traverse l'ensemble des aires d'étude du sud-est au sud-ouest en passant par le nord de l'AEE. Des vues proches sur les éoliennes sont possibles depuis l'AER et l'AEI, ces paysages encadrant l'interfluve sur lequel est inséré le projet. Depuis la vallée de la Haute-Charente, en limite ouest de l'AEE, les éoliennes sont mises à distance et sont peu visibles depuis les hauts versants.

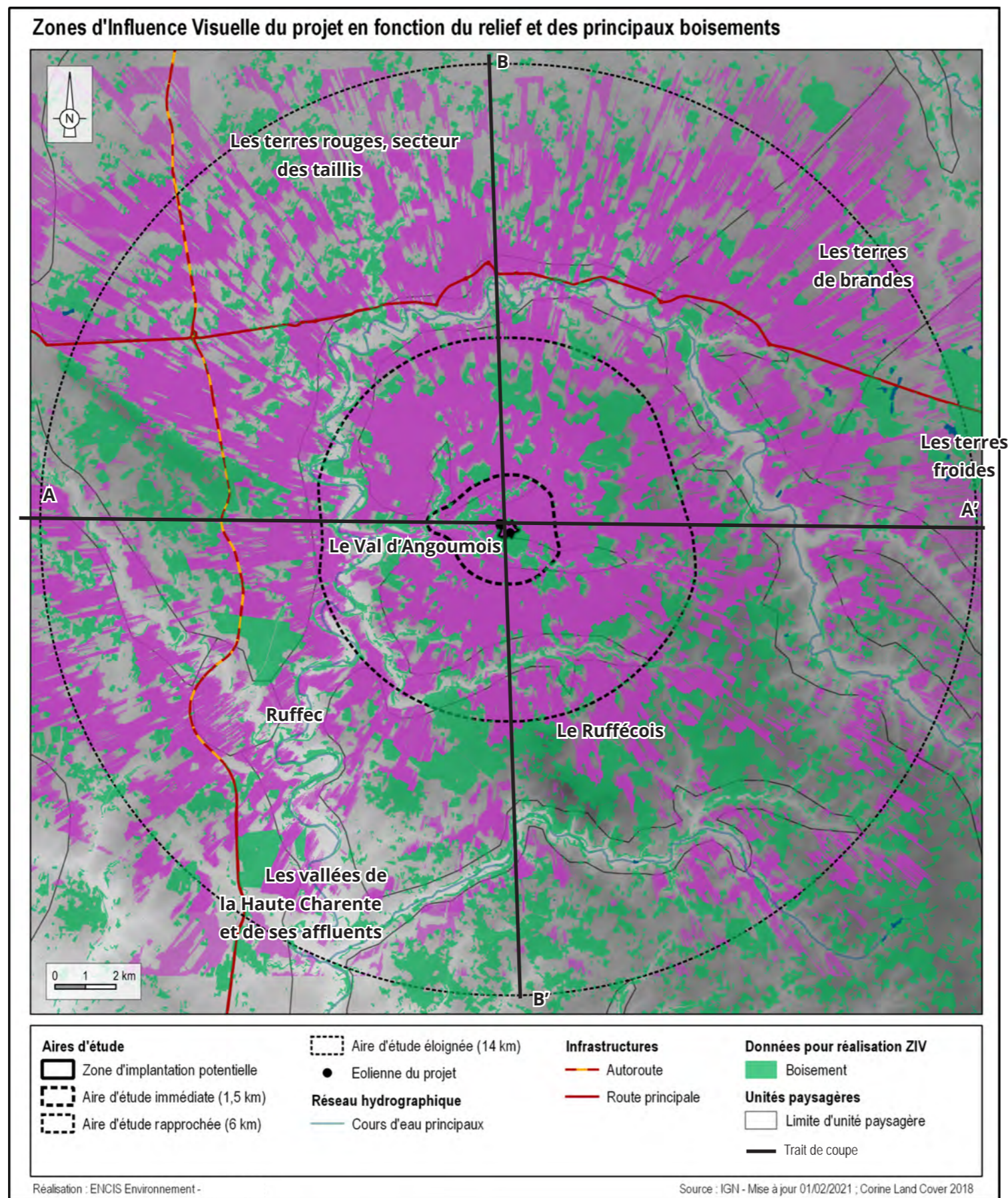
***L'impact du projet éolien sur cette unité est très faible à modéré.***



Photographie 145 : Visibilité lointaine et partielle sur le projet éolien depuis la D148 surplombant la vallée de la Charente (photomontage 1).



Photographie 146 : Relief tabulaire ponctué de bosquets, offrant des percées visuelles lointaines (photomontage 6).



Pour rappel : Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 25 x 25 m (source : IGN). Les boisements sont obtenus à partir de la base de données RGE boisements de la BD Forêt de l'IGN. La hauteur des boisements a été fixée à 12 m. La précision de cette base de données de SOeS ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

Carte 42 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.

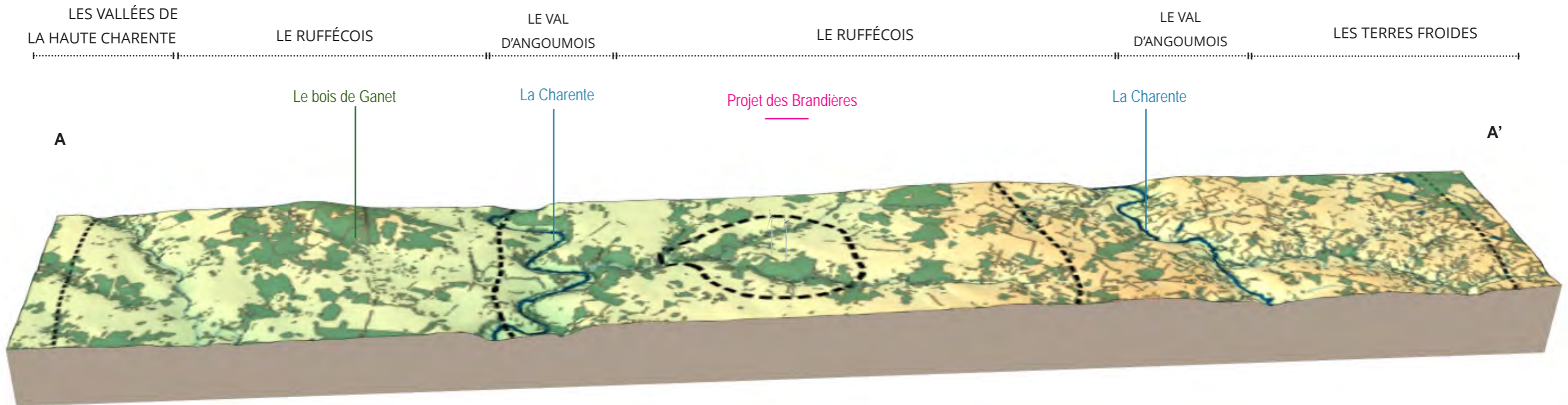


Figure 38 : Coupe de principe est-ouest (exagération verticale x 3).

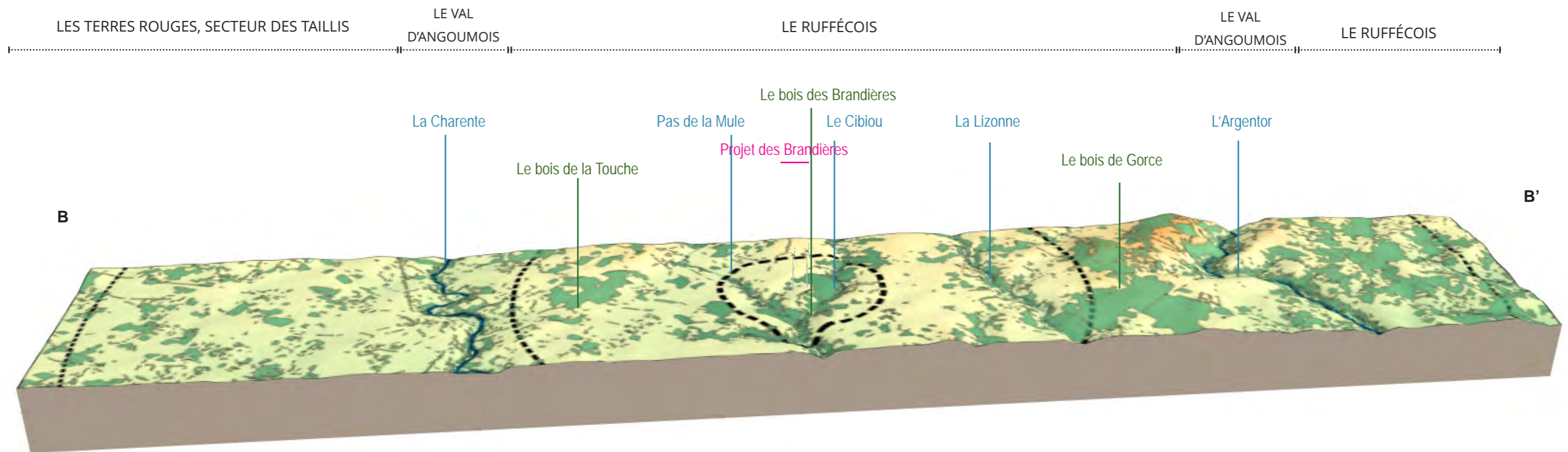


Figure 39 : Coupe de principe nord-sud (exagération verticale x 3).

### 6.3.4 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

#### 6.3.4.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire éloignée

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

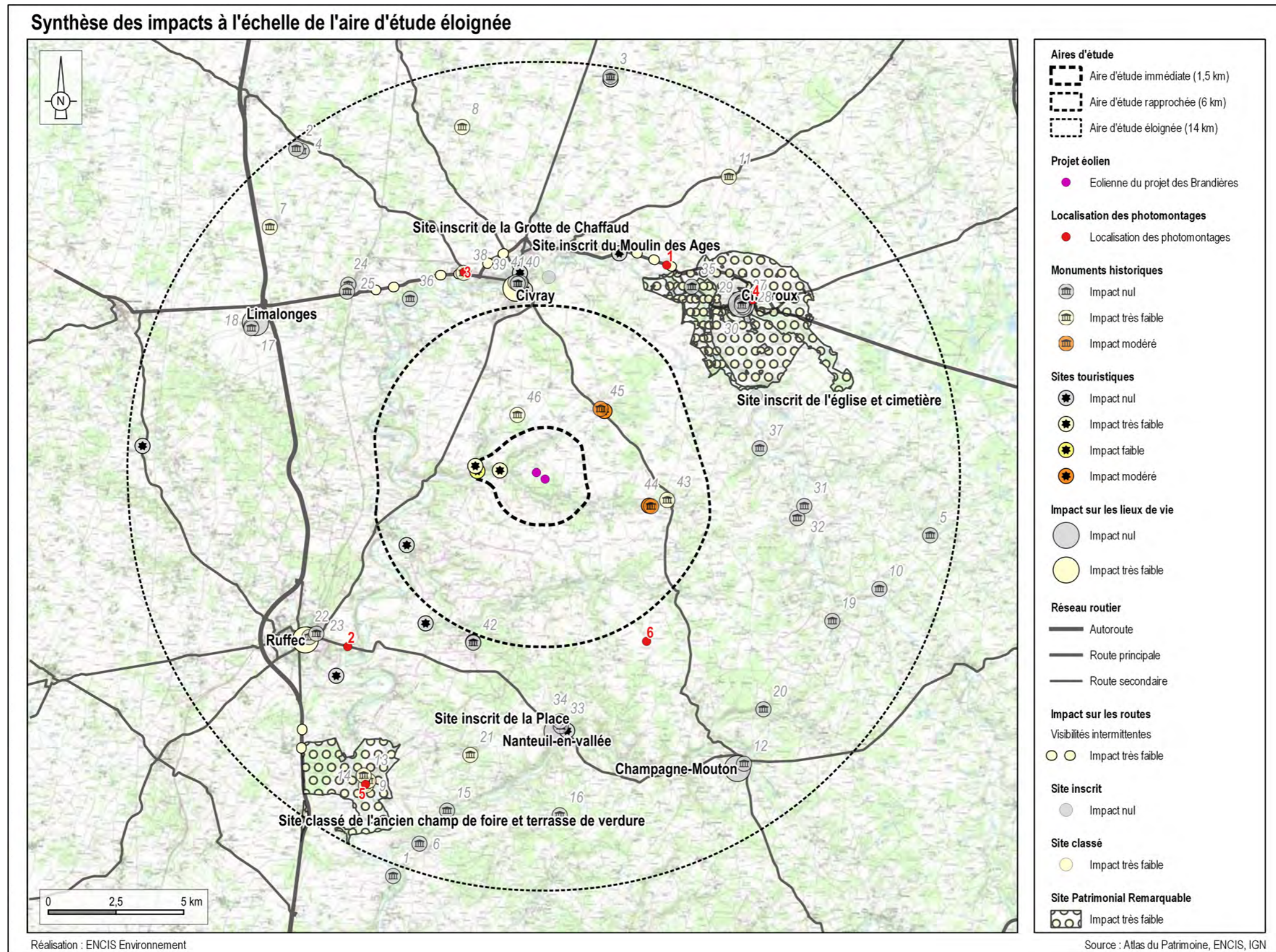
Au sein de l'aire d'étude éloignée, 6 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte page suivante et présentés au chapitre 2 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
1	Axe de déplacement / unité paysagère	Depuis la D418 en arrivant à Charroux par l'ouest	Très faible
2	Lieu de vie / relation avec les axes de communication	Prise de vue depuis la sortie est de Ruffec	Très faible
3	Lieu de vie / patrimoine	Depuis l'ouest de Corlay	Très faible
4	Relation avec un axe de communication	Depuis les hauteurs de Charroux	Nul
5	Patrimoine / lieu de vie	Depuis le belvédère de l'église Saint-Médard à Verteuil-sur-Charente	Très faible
6	Unité paysagère	Depuis un chemin de campagne, en limite sud-est de l'AER	Très faible

Tableau 13 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.





Carte 43 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude éloignée.

### 6.3.4.2 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état initial (partie 3.2.1.1, page 47), l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs bourgs et villes de petite taille (entre 800 et 3 500 habitants environ). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

#### Ruffec (3 522 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Depuis le cœur de l'urbanisation, le tissu bâti dense ne permet aucune visibilité en direction du projet. Les franges d'agglomération permettent des visibilités très discontinues et les éoliennes, lorsqu'elles sont visibles, restent assez discrètes et peu prégnantes dans la vue, les infrastructures et les trames végétales constituant des écrans visuels assez présents. C'est le cas au niveau de la D740 en quittant Ruffec par l'est (cf. *photomontage 2, Photographie 147*), depuis la limite nord-est de Ruffec au niveau de la D8, aux abords du cimetière au nord ou depuis la D740, en périphérie ouest, lorsque la départementale passe au-dessus de la N10.

**L'impact est très faible.**

#### Civray (2 733 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Le centre ancien implanté à mi-versant et la densité bâtie ne permettent aucune vue en direction du projet des Brandières depuis le cœur de ville. Des sensibilités très faibles avaient été recensées dans l'état initial depuis certains secteurs d'habitat plus récents, sur les hauts des versants et les rebords des plateaux, au sud mais la végétation dense et le relief empêchent finalement toute vue sur les éoliennes. Les éoliennes seront tout de même perceptibles depuis la rue de la Mongère mais resteront assez discrètes, avec seulement des pales visibles au-dessus de la végétation arborée. Depuis l'avenue Jean Jaurès, de très rares vues fugaces et latérales sur le projet pourront être possibles, à travers des trouées dans le tissu bâti et surtout en période hivernale, lorsque la végétation moins dense laisse filtrer davantage de visibilité.

**L'impact est très faible.**

#### Nanteuil-en-Vallée (1 399 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Cette petite ville est située à environ 9 km du projet. L'urbanisation s'est développée dans le fond de vallée de l'Argentor, dans un contexte densément boisé. La végétation boisée en périphérie et le contexte encaissé de la vallée n'offrent aucune ouverture en direction du projet.

**L'impact est nul.**

#### Charroux (1 153 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Le tissu bâti dense composant le centre historique ne ménage pas d'ouverture et le contexte encaissé, en fond de vallée de la Charente ne permet aucune vue en direction du projet. Depuis les routes d'accès, la succession des rideaux d'arbres ne permet pas non plus de percevoir les éoliennes des Brandières. Une visibilité lointaine et très partielle avait été recensée depuis la rue du Châtelet, en limite nord-est de l'urbanisation mais aucune visibilité n'est finalement possible, les éoliennes se retrouvant derrière les masques végétaux et le relief, comme le montre le *photomontage 4 (cf. Photographie 148)*.

**L'impact est nul.**

#### Champagne-Mouton (887 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Les masques bâtis et la végétation ainsi que le relief n'offrent aucune fenêtre visuelle en direction de la zone de projet

**L'impact est nul.**

#### Limalonges (835 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Depuis le centre-bourg, le tissu bâti dense ne ménage aucune percée visuelle en direction du projet. Depuis les périphéries, il n'y aura pas de visibilité non plus sur les éoliennes, ces dernières se retrouvant masquées par la végétation d'arrière-plan.

**L'impact est nul.**



Photographie 147 : Photomontage du projet éolien depuis la périphérie est de Ruffec, au niveau de la D740 (photomontage 2).



Photographie 148 : Esquisse du projet depuis la rue de Châtelet, à Charroux (photomontage 4).

### 6.3.4.3 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte :

- **L'observateur est en déplacement** : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.
- **L'observateur a un angle de vision très réduit** : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.
- **Le sens de déplacement** : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

#### La N10 à l'ouest de l'AEE

Depuis la limite sud de l'AEE et en direction de Ruffec, le projet est perceptible de manière très partielle et intermittente, sur un court tronçon, une fois la forêt de Tremblay dépassée. Seules les pales pourront être visibles et apparaître de façon lointaine au-dessus de l'horizon boisé. Sur le reste du tronçon de la N10, les vues sur le projet sont rares, limitées par les talus hauts encadrants la voie rapide ou par la végétation dense de bord de route.

**L'impact est très faible.**

#### La D148 au nord de l'AEE

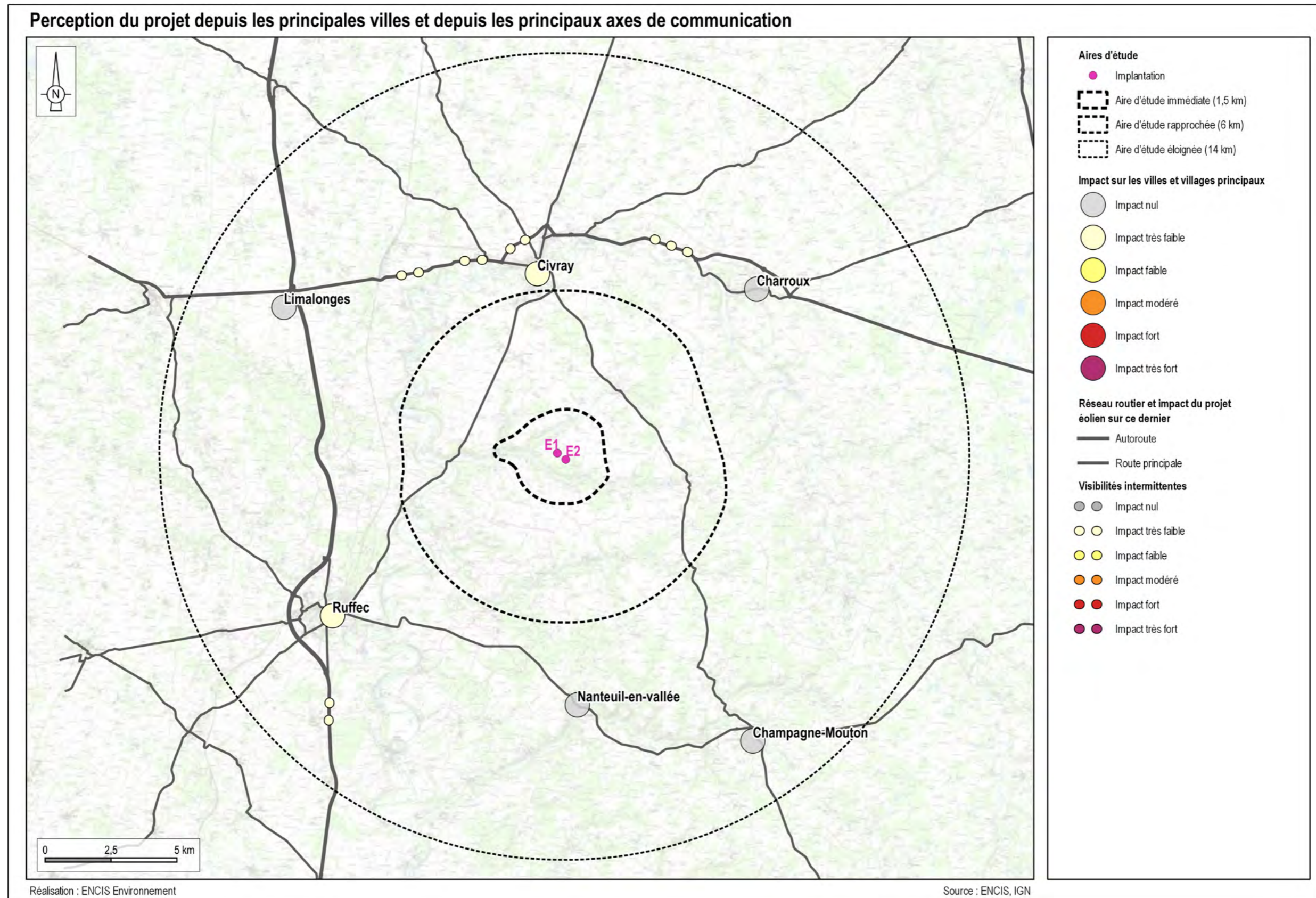
Plusieurs tronçons de visibilité sont recensés depuis cet axe routier traversant le nord de l'AEE. En arrivant depuis l'est de l'AEE, le bois de Charroux et le bois de chez Rateau arrêtent toute vue en direction du projet des Brandières. Puis jusqu'à Charroux, la route bordée d'alignement d'arbres au premier plan et de boisements à l'arrière plan est isolée des vues. Le contournement nord de Charroux n'offre aucune vue sur le projet non plus étant donné le relief et les linéaires arborés successifs à l'horizon. Un court tronçon de visibilité intermittente est ensuite recensé lorsque la route surplombe la vallée de la Charente, un peu avant Savigné (cf. Photographie 149 et photomontage 1). Puis entre Civray et Sauzé-Vaussais, quelques tronçons de visibilité sont encore recensés, les éoliennes apparaissant de manière partielle et intermittente au-dessus des linéaires arborés.

**L'impact est faible.**

**Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien sur les axes de circulation est très faible.**



Photographie 149 : Vue latérale, lointaine et partielle sur le projet depuis la D148 en quittant Charroux par l'ouest (photomontage 1).



Carte 44 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée.

### 6.3.4.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

**Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, nous décrirons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible à minima.**

#### Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 42 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, seuls neuf sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

#### Château de Verteuil (MH n°28, enjeu fort)

Depuis les abords du château, au niveau du centre historique, le contexte en fond de vallée empêche les visibilités sur le projet. Cependant, la situation de l'édifice sur un éperon rocheux surplombant la Charente le rend particulièrement remarquable, notamment depuis les routes approchant du bourg, à l'est (D76 notamment). Des covisibilités sont ainsi recensées entre l'édifice protégé et les éoliennes apparaissant au lointain et peu prégnantes dans la vue. Depuis l'esplanade des Tureaux, une covisibilité lointaine est également possible entre le projet des Brandières et les tourelles du château, comme l'illustre le *photomontage 5* (cf. *Photographie 150*).

**L'impact sur ce monument est très faible.**

#### Vieilles halles de Charroux (MH n°26, enjeu fort)

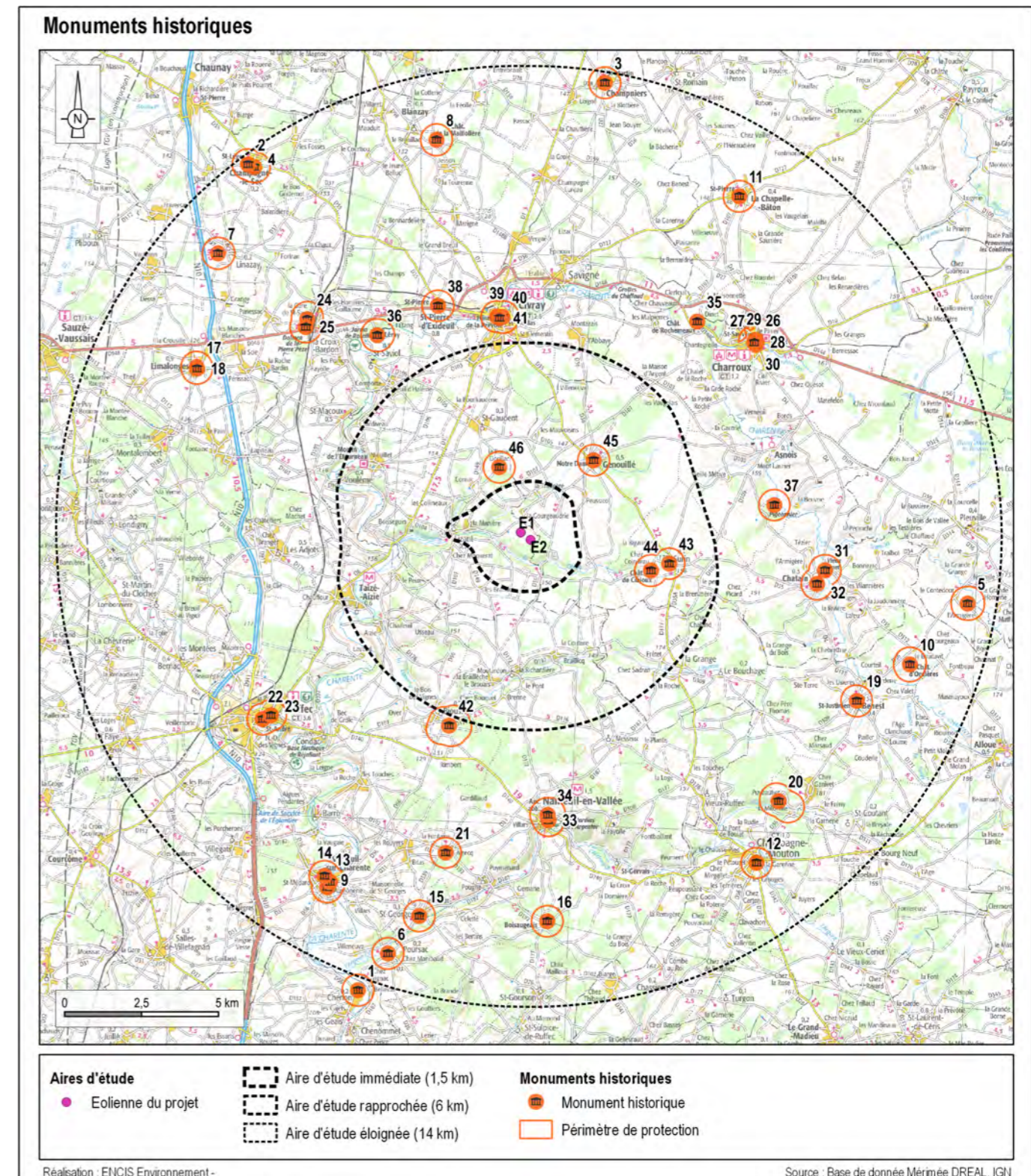
Elles sont implantées dans le creux de la vallée, dans le centre-ville de Charroux. Aucune visibilité n'est possible depuis les halles. Aucune visibilité ni covisibilité avec les éoliennes du projet des Brandières n'est identifiée depuis les abords ni depuis le périmètre de protection.

**L'impact est nul.**

#### Abbaye de Charroux (MH n°28, enjeu fort)

Construite au creux du vallon du Merdançon, dans le bourg de Charroux, aucune ouverture visuelle n'est possible depuis le monument. Une covisibilité avait été recensée dans l'état initial depuis la rue de Châtelet, en limite nord-est d'urbanisation de Charroux, cependant les éoliennes se retrouvent masquées par la végétation et le relief comme le montre le *photomontage 4* (cf. *Photographie 151*).

**L'impact est nul.**



Carte 45 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

**Eglise Saint-Pierre-ès-Liens (MH n°38, enjeu modéré)**

Une covisibilité est recensée entre le projet émergeant dans l'axe de la D35 et l'église Saint-Pierre-ès-Liens. Les éoliennes sont assez lointaines (plus de 7 000 m) et n'émergent que peu au-dessus de l'horizon boisé et restent globalement discrètes dans le paysage comme le montre le *photomontage 3* (cf. *Photographie 152*).

**L'impact est très faible.**

**Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits et classés**

Sur les six sites protégés de l'aire d'étude éloignée, un seul est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

**Site inscrit de l'ancienne abbaye de Nanteuil-en-Vallée (enjeu modéré)**

L'abbaye est implantée en limite nord d'urbanisation, en lisière de forêt. Le contexte encaissé et la masse végétale dense empêchent toute percée visuelle en direction du projet.

**L'impact est nul.**

**Site inscrit des grottes du Chaffaud (enjeu modéré)**

Le versant est incliné vers le sud/sud-est, en direction des éoliennes mais la végétation dense de ce relief accidenté ne permet aucune ouverture visuelle en direction du projet.

**L'impact est nul.**

**Site classé de l'ancien champ de foire et terrasse de verdure (enjeu modéré)**

Depuis le secteur du site en bordure de la Charente, le projet n'est pas visible étant donné l'encaissement et la végétation. Depuis la partie du site en hauteur, au niveau du belvédère aux abords de l'église Saint-Médard surplombant la Charente et bordant l'église Saint-Médard et le cimetière (esplanade des Tureaux), le projet émerge au loin, à travers une trouée dans la végétation, comme l'illustre le *photomontage 5* (cf. *Photographie 150*).

**L'impact est très faible.**

**Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables**

Les deux sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée, sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité).

**Le site patrimonial remarquable de Verteuil-sur-Charente (enjeu modéré)**

Depuis l'urbanisation, le tissu bâti dense, l'encaissement et les masques végétaux ne ménagent aucune percée visuelle en direction du projet. Une vue est cependant possible depuis l'esplanade des Tureaux, aux abords de l'église Saint-Médard, comme le montre le *photomontage 5* (cf. *Photographie 150*). Les éoliennes sont cependant lointaines et peu prégnantes dans le champ de vision. En arrivant depuis l'est, des covisibilités entre la silhouette urbaine ponctuée par le château et les extrémités de pales des éoliennes sont possibles mais elles sont rares et le projet très discret, quasiment imperceptible.

**L'impact est très faible.**

**Le site patrimonial remarquable de Charroux (enjeu fort)**

Aucune visibilité n'est identifiée depuis le cœur de ville de Charroux en raison de la présence des masques bâtis et de la situation encaissée de la ville. Seules des perceptions partielles et ponctuelles sont possibles en périphérie de la ville : c'est le cas en limite est du périmètre, à l'intersection entre la D4 et la D103. Cette vue reste anecdotique et située à l'écart du centre historique de Charroux. Une covisibilité très partielle et discrète avait été recensée depuis la rue de Châtelet, en limite nord-est d'urbanisation de Charroux dans l'état initial : Il s'avère que les éoliennes se retrouvent masquées par la végétation et le relief, comme le montre le *photomontage 4* (cf. *Photographie 151*).

**L'impact est très faible.**



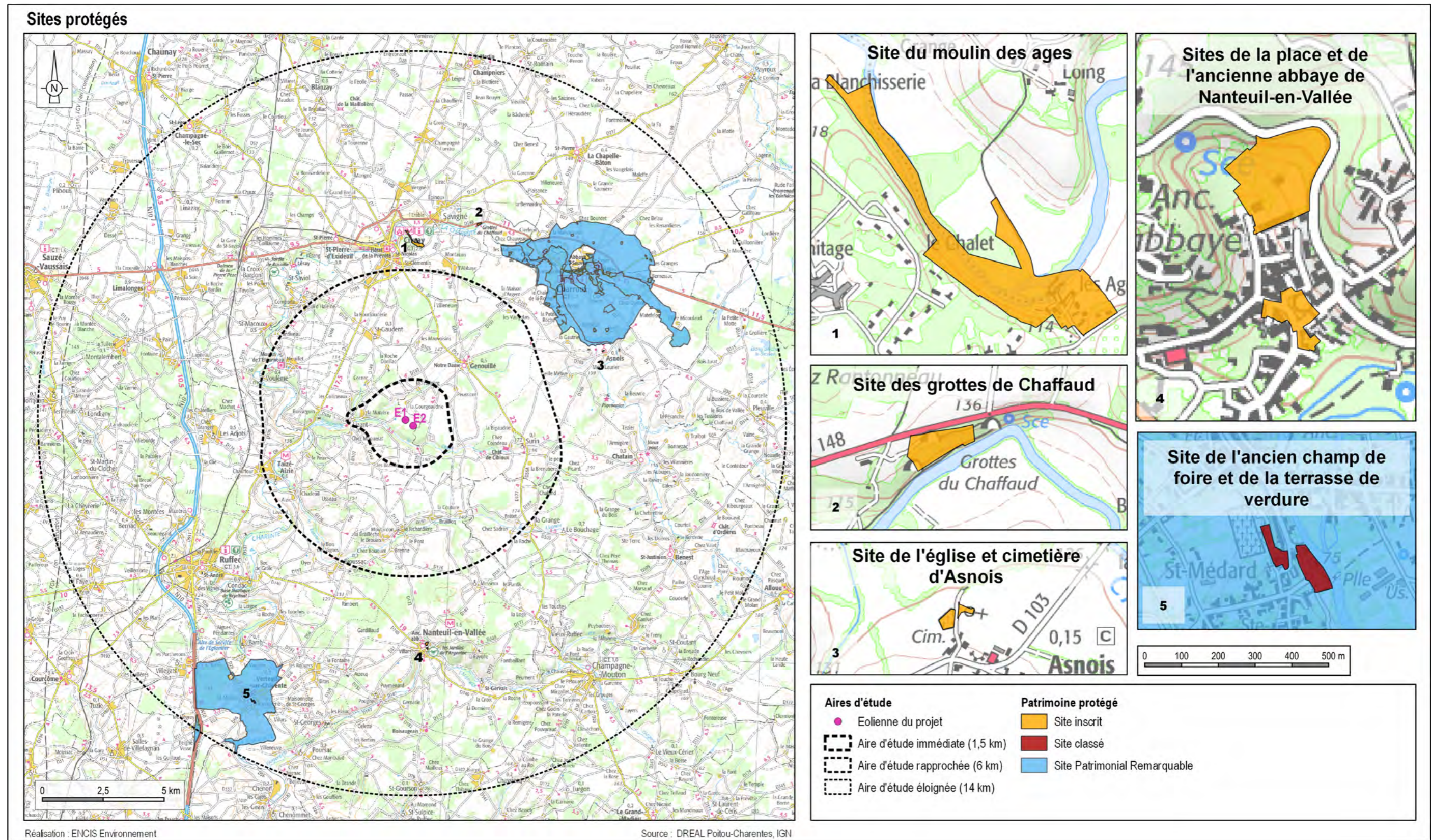
Photographie 150 : Covisibilité entre les tourelles du château de Verteuil et le projet éolien des Brandières au lointain (photomontage 5).



Photographie 151 : Aucune visibilité sur le projet, depuis la rue de Châtelet, sur les hauteurs de Charroux (photomontage 4).



Photographie 152 : Covisibilité partielle entre le projet éolien dans l'axe de la D35 et l'église de Saint-Pierre-ès-Liens de Civray (photomontage 3).



Carte 46 : Localisation sites protégés de l'aire d'étude éloignée.



## RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

## MONUMENTS HISTORIQUES

N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
1	16	CHENON	Château	Partiellement inscrit	Faible	Implantation en fond de vallée de la Charente. Aucune visibilité ou covisibilité possible en raison du relief.	Nul	15,4
2	86	CHAMPAGNÉ-LE-SEC	Eglise Saint-Léger	Classé	Faible	Depuis les abords sud de l'édifice, perception arrêtée par le liseré végétal dessinant l'horizon.	Nul	14,6
3	86	CHAMPNIERS	Eglise Saint-Martin	Classé	Modéré	Situation en cœur de bourg : aucune visibilité possible depuis les abords ou les routes étant donné la présence des masques bâtis et végétaux lointains.	Nul	14,6
4	86	CHAMPAGNÉ-LE-SEC	Maison noble	Partiellement inscrit	Faible	Implantation en limite sud d'urbanisation au cœur d'un jardin arboré. Aucune visibilité ou covisibilité recensée du fait du relief et de la végétation.	Nul	14,5
5	16	PLEUVILLE	Château de Gorce	Partiellement inscrit	Modéré	Implantation au niveau d'un talweg entre le ruisseau de la Grande Homarie et le Transon. Aucune visibilité ou covisibilité étant donné les masques végétaux.	Nul	14
6	16	POURSAC	Eglise	Inscrit	Faible	Implantation en fond de vallée de l'Argentor. Aucune vue possible étant donné la situation encaissée.	Nul	13,9
7	86	LINAZAY	Logis du Magnou	Partiellement inscrit	Faible	Logis inséré dans un écrin paysager limitant les visibilités. Extrémités des pales d'éoliennes perceptibles très partiellement au-dessus des boisements à l'horizon, depuis la route d'accès au logis (rue du Magnou).	Très faible	13,2
8	86	BLANZAY	Château de la Maillollière	Partiellement inscrit	Faible	Perception potentielle des extrémités des éoliennes depuis les étages (non visitables). Aucune visibilité sur le projet depuis les abords étant donné le relief et la présence de la végétation.	Très faible	12,8
9	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Eglise Saint-Médard	Inscrit	Faible	Visibilité sur le projet depuis l'esplanade des Tureaux, au niveau des abords sud de l'église. Vue lointaine, très partielle et en grande partie dissimulée par les boisements à l'horizon (cf. photomontage 5 et Photographie 150).	Très faible	12,7
10	16	BENEST	Château d'Ordière	Partiellement inscrit	Modéré	Implantation au niveau d'un talweg. Aucune visibilité sur le projet en raison du contexte encaissé. Tourelles du château visibles depuis la D36, sans visibilité possible avec les éoliennes.	Nul	12,7
11	86	CHAPELLE-BÂTON	Eglise Saint-Pierre	Partiellement Classé-Inscrit	Faible	Implantation en cœur de bourg. Aucune visibilité depuis les abords étant donné les masques bâtis. Très légère perception des extrémités de pales des éoliennes depuis la D107, depuis la limite sud du périmètre de protection, sans covisibilité possible avec l'église.	Très faible	12,6
12	16	CHAMPAGNE-MOUTON	Eglise Saint-Michel	Partiellement inscrit	Modéré	Implantation en point bas, au cœur de l'urbanisation. Aucune visibilité ou covisibilité possible étant donné le relief, les masques bâtis et végétaux.	Nul	12,6
13	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Couvent des Cordeliers	Inscrit	Modéré	Monument implanté au cœur du bourg, en fond de vallée. Aucune visibilité sur le projet étant donné le contexte encaissé. Covisibilité possible depuis l'esplanade des Tureaux mais couvent peu discernable car intégré au tissu bâti dans lequel il est inséré (cf. photomontage 5 et Photographie 150).	Très faible	12,6
14	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Château	Classé	Fort	Implantation encaissée en bordure de la Charente ne permettant aucune vue sur le projet depuis les abords de l'édifice. Vue potentielle sur le haut du projet, depuis les étages les plus hauts. Monument repérable distinctement depuis les abords de Verteuil-sur-Charente. Covisibilité possible depuis l'esplanade des Tureaux (cf. photomontage 5 et Photographie 150).	Très faible	12,5

## RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

## MONUMENTS HISTORIQUES

N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
15	16	SAINT-GEORGES	Eglise Saint-Georges	Inscrit	Faible	Implantation en fond de vallée. Situation encaissée empêchant toute visibilité sur le projet.	Nul	12,5
16	16	NANTEUIL-EN-VALLÉE	Chapelle du Boisaugeais	Classé	Faible	Chapelle située au bord d'une route de campagne, dans un petit hameau. Relief, distance et succession de linéaire bocager empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	12,2
17	79	LIMALONGES	Eglise Saint-Jean Baptiste	Classé	Faible	Implantation au sein de l'urbanisation. Aucune visibilité depuis les abords directs de l'édifice étant donné les masques bâtis. Covisibilité très partielle et très discrète entre les extrémités des pales des éoliennes et le clocher de l'église, depuis la limite ouest du périmètre de protection, rue de la Mare et rue de la Caillaude.	Très faible	11,6
18	79	LIMALONGES	Maison	Partiellement inscrit	Faible	Implantation au sein de l'urbanisation. Aucune visibilité depuis les abords directs de l'édifice étant donné les masques bâtis.	Nul	11,6
19	16	BENEST	Eglise Saint-Justinien	Inscrit	Faible	Édifice inséré dans un contexte urbain. Aucune visibilité ou covisibilité possible étant donné le relief et les masques bâtis et végétaux.	Nul	11,5
20	16	SAINT-COUTANT	Château de Puybautier	Partiellement inscrit	Faible	Implantation dans un contexte densément arboré. Versants boisés de la vallée de l'Or arrêtant toute vue sur le projet.	Nul	11,5
21	16	NANTEUIL-EN-VALLÉE	Château d'Aizecq	Partiellement inscrit	Faible	Depuis le château, éoliennes masquées par la végétation sur la ligne de faite en direction du projet. Covisibilité à peine perceptible depuis la D339, en arrivant au cimetière, au sud-ouest du périmètre de protection.	Très faible	10,3
22	16	RUFFEC	Eglise Saint-André	Partiellement Classé	Faible	Implantation au cœur du bourg dans un contexte encaissé. Aucune visibilité possible. Édifice intégré dans le tissu urbain et ne se démarquant pas de celui-ci en hauteur. Aucune covisibilité recensée.	Nul	10
23	16	RUFFEC	Eglise Saint-Blaise (vestiges de l'ancienne)	Inscrit	Faible	Implantation au cœur du bourg dans un contexte encaissé. Aucune visibilité possible en raison du relief et des masques bâtis.	Nul	9,7
24	79	LIMALONGES	Tumulus des Nouveils	Inscrit	Faible	Monument implanté au cœur d'un boisement. Aucune visibilité ou covisibilité étant donné les masques boisés.	Nul	9,6
25	79	LIMALONGES	Dolmen dit La Pierre Pèse	Classé	Faible	Monument implanté au cœur d'un boisement. Aucune visibilité ou covisibilité étant donné les masques boisés.	Nul	9,4
26	86	CHARROUX	Halles (vieilles)	Classé	Fort	Implantation en cœur de bourg. Aucune visibilité possible sur le projet en raison de la présence des masques bâtis et de l'encaissement.	Nul	9,4
27	86	CHARROUX	Maison à pans de bois	Classé	Faible		Nul	9,4
28	86	CHARROUX	Abbaye	Classé	Fort	Implantation en cœur de bourg. Aucune visibilité possible sur le projet en raison de la présence des masques bâtis et de l'encaissement. Pas de covisibilité avec la tour-lanterne depuis la rue Châtelet sur les hauteurs nord-est de Charroux (cf. photomontage 4 et Photographie 151).	Nul	9,4
29	86	CHARROUX	Porte de l'aumônerie	Classé	Modéré	Implantation en cœur de bourg. Aucune visibilité possible sur le projet en raison de la présence des masques bâtis et de l'encaissement.	Nul	9,3
30	86	CHARROUX	Maison de bois	Inscrit	Faible		Nul	9,3
31	86	CHATAIN	Pont sur la Charente (vieux)	Inscrit	Faible	Implantation encaissée empêchant toute visibilité sur le projet.	Nul	9,3

## RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

## MONUMENTS HISTORIQUES

N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
32	86	CHATAIN	Eglise	Inscrit	Faible	Implantation sur une pente tournée vers l'est, à l'opposé du projet. Relief et masques végétaux et bâtis arrêtent toute vue sur les éoliennes.	Nul	9,1
33	16	NANTEUIL-EN-VALLÉE	Eglise Saint-Jean Baptiste	Partiellement inscrit	Faible	Édifice situé en cœur de bourg. Tissu bâti dense empêchant toute visibilité.	Nul	8,9
34	16	NANTEUIL-EN-VALLÉE	Abbaye Notre-Dame et Saint-Benoît	Classé	Modéré	Abbaye implantée en limite nord d'urbanisation, en lisière de forêt. Contexte encaissé et masse végétale dense empêchent toute visibilité.	Nul	8,7
35	86	CHARROUX	Château de Rochemaux	Partiellement inscrit	Faible	Implantation au sein d'un parc paysager, en surplomb de la Charente. Aucune visibilité possible sur le projet en raison du relief et des masques végétaux denses.	Nul	8,5
36	86	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	Château de Léray	Partiellement inscrit	Faible	Situation en fond de vallée de la Charente, en lisière de boisement. Aucune visibilité possible sur le projet étant donné l'encaissement et les masques végétaux.	Nul	7,7
37	86	ASNOIS	Château de Beauregard	Partiellement inscrit	Faible	Implantation en bordure de Charente, dans un contexte bocager. Aucune visibilité ou covisibilité possible étant donné le relief et les masques végétaux denses.	Nul	7,6
38	86	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Classé	Modéré	Édifice situé au centre du bourg, au milieu du cimetière. Covisibilité possible depuis la D35 longeant l'est du cimetière. Éoliennes émergeant très faiblement au-dessus du linéaire arboré composant l'horizon (cf. <i>photomontage 3 et Photographie 152</i> ).	Très faible	7,6
39	86	CIVRAY	Maison du XV <sup>ème</sup> siècle	Inscrit	Faible	Bâtiments situés en plein cœur de l'urbanisation. Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité du tissu bâti formant des masques.	Nul	6,8
40	86	CIVRAY	Eglise Saint-Nicolas	Classé	Modéré		Nul	6,8
41	86	CIVRAY	Maison   Tourelle	Inscrit	Faible		Nul	6,8
42	16	BIOUSSAC	Domaine de l'Abrègement	Inscrit	Modéré	Domaine implanté le long de la D176 en lisière de forêt. Masse végétale arborée jouant le rôle d'écran opaque. Aucune vue possible sur le projet.	Nul	6,3

SITES PROTÉGÉS INSCRITS / CLASSÉS							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
16	NANTEUIL-EN-VALLEE	Ancienne Abbaye	Site inscrit	Modéré	Sites protégeant les abords de l'ancienne abbaye Notre-Dame et Saint-Benoît (MH n°34) et les abords de l'église Saint-Jean-Baptiste (MH n°33). Sites implantés en cœur de bourg et en lisière de forêt. Contexte encaissé, masques bâtis et végétaux empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	8,7
16	NANTEUIL-EN-VALLEE	La Place	Site inscrit	Faible		Nul	8,9
86	SAVIGNE / CIVRAY	Le Moulin des Âges	Site inscrit	Faible	Site englobant un moulin construit en rive gauche de la Charente, le hameau les Âges ainsi que les berges de la Charente, en aval du moulin, sur environ 800 m. Contexte encaissé et végétation dense de fond de vallée ne permettent aucune vue sur le projet.	Nul	8
86	SAVIGNE	Grottes du Chaffaud	Site inscrit	Modéré	Site intégrant un ensemble de cavités ayant servi d'habitat préhistorique ainsi que des rochers surplombant la Charente. Aucune vue depuis le site en raison du relief et de la végétation.	Nul	8,2
86	ASNOIS	Eglise et cimetière	Site inscrit	Faible	Site couvrant un ensemble constitué d'une église romane, un presbytère et un petit cimetière de l'autre côté de la route. Relief et végétation arrêtent toute vue en direction du projet.	Nul	6,9
16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Place de l'ancien champ de foire et terrasse de verdure	Site classé	Modéré	Deux secteurs concernés par le site protégé : une prairie arborée longeant la rive droite de la Charente et le glacis enherbé longeant le cimetière au nord de l'église St-Médard. Aucune vue possible depuis le site en bordure de la Charente étant donné l'encaissement et la végétation. Vue depuis la partie du site en hauteur (esplanade des Tureaux), surplombant la Charente (cf. <i>photomontage 5 et Photographie 150</i> ).	Très faible	12,7

SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Verteuil-sur-Charente	Site Patrimonial Remarquable	Modéré	Site couvrant la ville, le bois de la Tremblaye, le méandre de la Charente au sud de la ville et le hameau des Nègres. Majeure partie située dans la vallée encaissée de la Charente ou couverte par les boisements ne permettant aucune visibilité sur le projet. Panorama ouvert depuis l'esplanade des Tureaux, aux abords de l'église Saint-Médard (cf. <i>photomontage 5 et Photographie 150</i> ).	Très faible	10,8
86	CHARROUX	Charroux	Site Patrimonial Remarquable	Fort	Site recouvrant une grande partie du territoire communal et concentrant plusieurs monuments historique. Etant donné les masques bâtis et le contexte bocager autour de la ville de Charroux, les vues sont globalement arrêtées. Quelques vues en périphéries possibles, depuis l'intersection entre la D4 et la D103, à l'écart du centre historique de Charroux. Projet imperceptible depuis la rue du Chatelet (cf. <i>photomontage 4 et Photographie 151</i> ).	Très faible	6,8

Tableau 14 : Relations du projet éolien avec les monuments et sites protégés de l'aire d'étude éloignée.

### Description des effets du projet sur les sites touristiques

Sur les 13 sites touristiques de l'aire d'étude éloignée, seul un est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

#### Village de Verteuil-sur-Charente

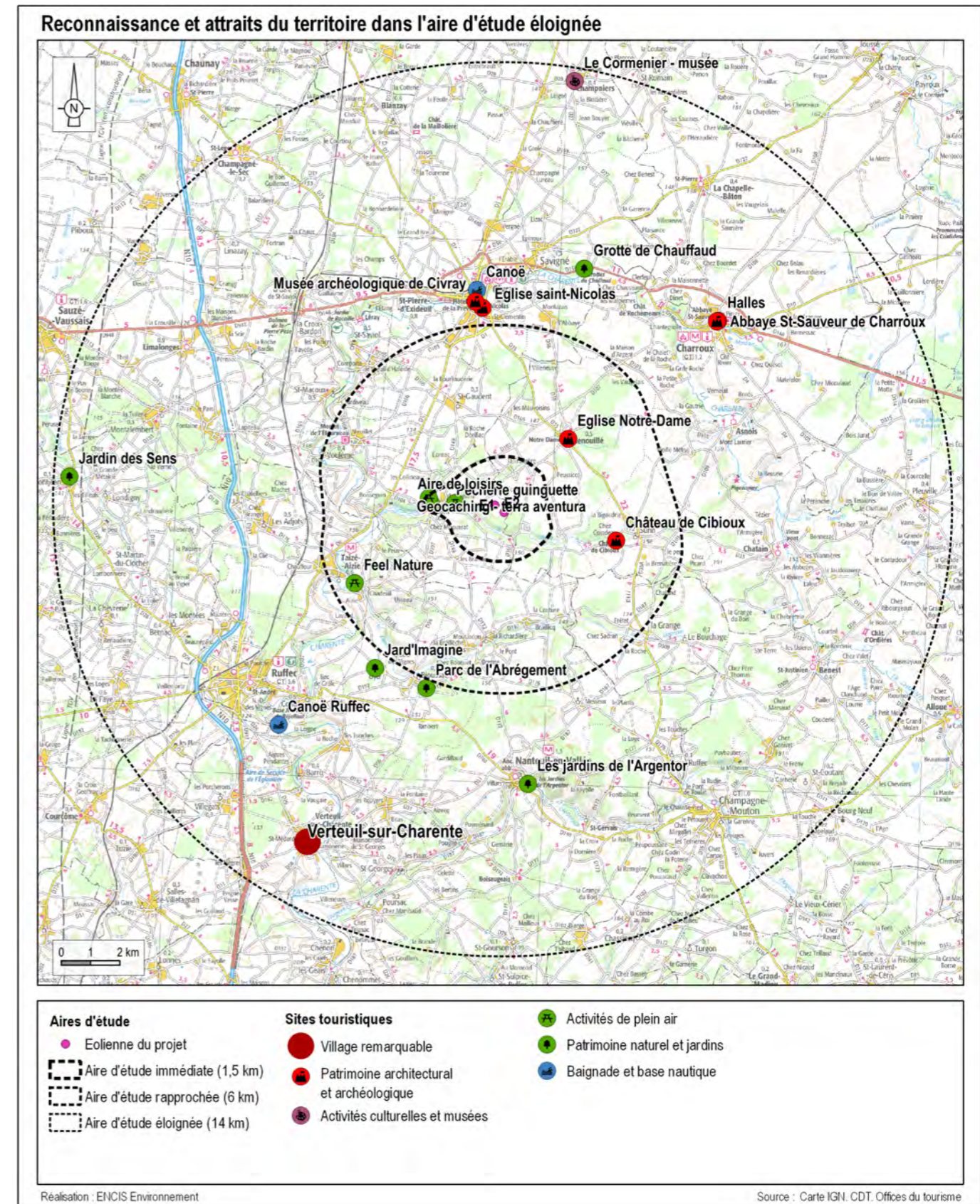
Une vue est possible depuis l'esplanade des Tureaux, aux abords de l'église Saint-Médard (cf. *photomontage 5 et Photographie 150*). Depuis la promenade le long de la Charente, l'encaissement de fond de vallée ne permet aucune vue sur le projet.

**L'impact est très faible.**

#### Village de Charroux

Le tissu bâti dense du centre-bourg ne ménage aucune ouverture et le contexte encaissé, en fond de vallée de la Charente ne permet aucune visibilité sur le projet. Depuis les routes d'accès, la succession des rideaux d'arbres ne permet pas non plus de vue sur le projet. Une visibilité lointaine et très partielle avait été recensée dans l'état initial depuis la rue du Châtelet, en limite nord-est de l'urbanisation, dominant la silhouette urbaine de Charroux mais il n'y a finalement pas de visibilité, comme le montre le *photomontage 4* (cf. *Photographie 151*).

**L'impact est nul.**



Carte 47 : Localisation des sites touristiques dans l'AEE.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
86	CHAMPNIERS	Musée du Vieux Cormenier	Activité culturelle et musées	-	Faible	Aucune visibilité étant donné la distance et les masques bâtis et végétaux.	Nul	14,5
16	MONTJEAN	Jardin des Sens	Patrimoine naturel et jardin	-	Très faible	Aucune visibilité sur le projet étant donné les masques bâtis et végétaux.	Nul	14,3
16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Village de Verteuil-sur-Charente	Petite Cité de Caractère	SPR, site inscrit	Modéré	Vue possible depuis l'esplanade des Tureaux, aux abords de l'église Saint-Médard (cf. photomontage 5 et Photographie 150). Depuis la promenade le long de la Charente, aucune visibilité étant donné l'encaissement de fond de vallée.	Très faible	12,8
16	RUFFEC	Base nautique de Réjallant	Baignade et base nautique	-	Très faible	Situation en fond de vallée boisée ne permettant aucune perception du projet.	Nul	10,2
86	CHARROUX	Village de Charroux	Petite Cité de Caractère	MH, SPR	Modéré	Bâti dense et contexte encaissé du centre historique empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	9,4
86	CHARROUX	Halles	Patrimoine architectural et archéologique	MH classé	Fort	Implantation en cœur de bourg. Aucune visibilité possible sur le projet en raison de la présence des masques bâtis et de l'encaissement.	Nul	9,4
16	NANTEUIL-EN-VALLEE	Les jardins de l'Argentor	Patrimoine naturel et jardin	-	Faible	Jardin public sur les bords de la rivière Argentor. Implantation en fond de vallée ne permettant aucune vue sur le projet.	Nul	9,1
86	SAVIGNE	Grottes du Chaffaud	Patrimoine architectural et archéologique	Site inscrit	Modéré	Aucune vue depuis le site en raison du relief et de la végétation.	Nul	8,2
86	CIVRAY	Canoë	Baignade et base nautique	-	Très faible	Activité se déroulant au creux de la vallée de la Charente. Aucune vue possible en direction du projet.	Nul	7,2
86	CIVRAY	Musée archéologique de Civray	Activité culturelle et musées	-	Faible	Musée municipal présentant des pièces archéologiques trouvées dans la région de Civray. Situé place Leclerc, dans le bourg et près du bas de la vallée de la Charente, aucune visibilité possible depuis le musée.	Nul	6,8
86	CIVRAY	Eglise Saint-Nicolas	Patrimoine architectural et archéologique	MH classé	Modéré	Bâtiments situés en plein cœur de l'urbanisation. Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité du tissu bâti formant des masques.	Nul	6,8
16	BIOUSSAC	Jard'Imagine	Patrimoine naturel et jardin	-	Très faible	Contexte végétalisé de jardin arrêtant les vues sur le projet.	Nul	6,5
16	BIOUSSAC	Parc de l'Abrègement	Patrimoine naturel et jardin	MH inscrit n°42	Modéré	Domaine implanté le long de la D176 en lisière de forêt. Masse végétale arborée jouant le rôle d'écran opaque. Aucune vue possible sur le projet.	Nul	6,3

Tableau 15 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

### 6.3.5 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en accord avec les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

#### 6.3.5.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire rapprochée

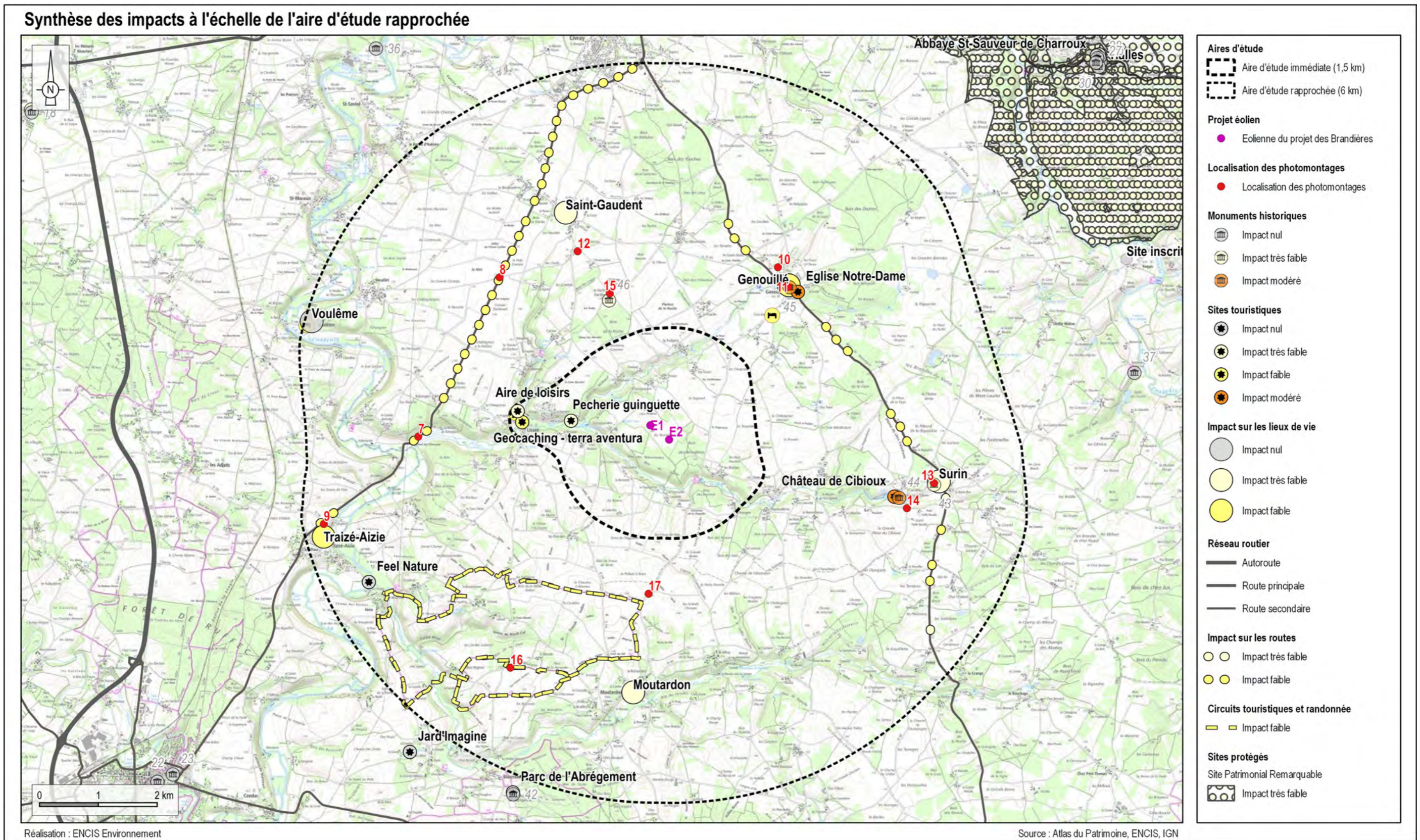
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, 11 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 3 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
7	Unité paysagère / Axe de déplacement	Depuis le fond de vallée de la Sonnette	Faible
8	Unité paysagère / Axe de déplacement	Depuis la D1	Faible
9	Axe de déplacement / unité paysagère / lieu de vie	Depuis la sortie nord-est de Taizé-Aizie	Faible
10	Lieu de vie	Depuis les hauteurs de Genouillé	Modéré
11	Patrimoine / lieu de vie	Depuis le parvis de l'église de Genouillé	Modéré
12	Lieu de vie / unité paysagère	Depuis le sud de Saint-Gaudent	Faible
13	Patrimoine / lieu de vie	Depuis les abords de l'église de Surin	Nul
14	Patrimoine	Depuis les abords du château de Cibioux	Modéré
15	Patrimoine	Depuis les abords du château de la Roche d'Orillac	Très faible
16	Unité paysagère / tourisme	Depuis le chemin de promenade et randonnée d'Aizie	Faible
17	Unité paysagère / tourisme / effets cumulés	Depuis les abords des projets éoliennes de Sud-Vienne / Nord-Charente et des Grands Champs	Faible

Tableau 16 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.



Carte 48 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée.



### 6.3.5.2 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AER

Le projet éolien composé de deux éoliennes est implanté en interfluve entre le Pas de la Mule au nord et le Cibiou au sud. Ces deux vallées, bien que secondaires, modèlent le territoire et viennent affluer dans la vallée de la Sonnette, elle-même alimentant la vallée de la Charente. Cette dernière dessine la ligne de force principale dans ce paysage, en limite ouest de l'AER : de direction nord / sud, la vallée forme de nombreux méandres. La Lizonne est une autre vallée présente au sud de l'AER et venant également alimenter la Charente.

Ce territoire est majoritairement agricole et ponctué de boisements venant cadrer les vues et former des écrans plus ou moins opaques. Les fonds et rebords de vallée sont végétalisés, filtrant les vues en direction des éoliennes.

Le motif éolien est déjà présent sur ce territoire : le projet des Brandières est souvent perceptible conjointement avec les éoliennes déjà construites des parcs de Grands Champs et de Montjoubert, ces deux parcs se trouvant juxtaposés l'un à l'autre ne semblent former qu'une seule entité, comme le montre la Photographie 154 (photomontage 9) et la Photographie 155 (photomontage 17). D'autres projets éoliens, non construits ou en cours de construction sont recensés en interfluve entre le Pas de la Mule et le Cibiou et en interfluve entre le Cibiou et la Lizonne.

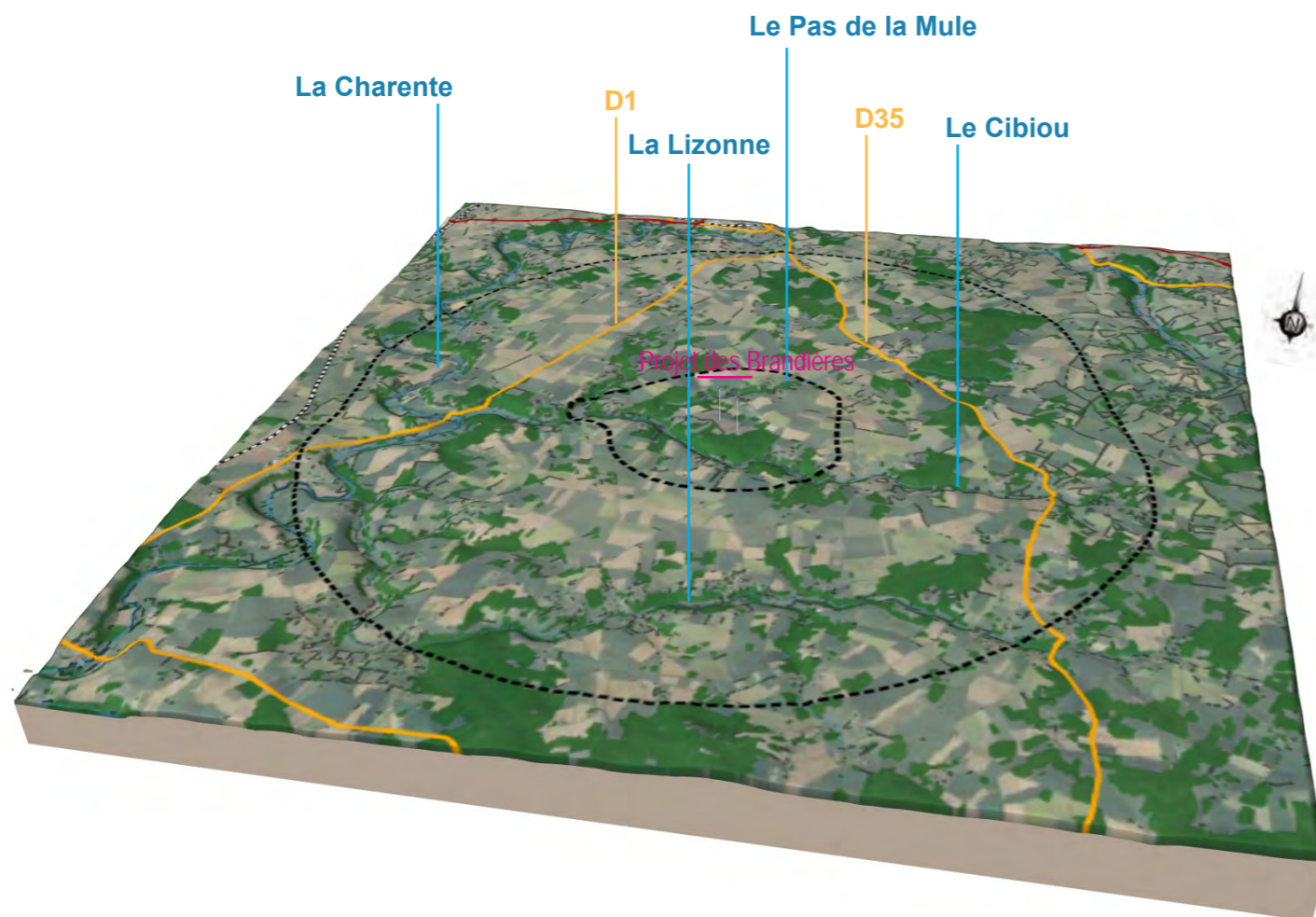
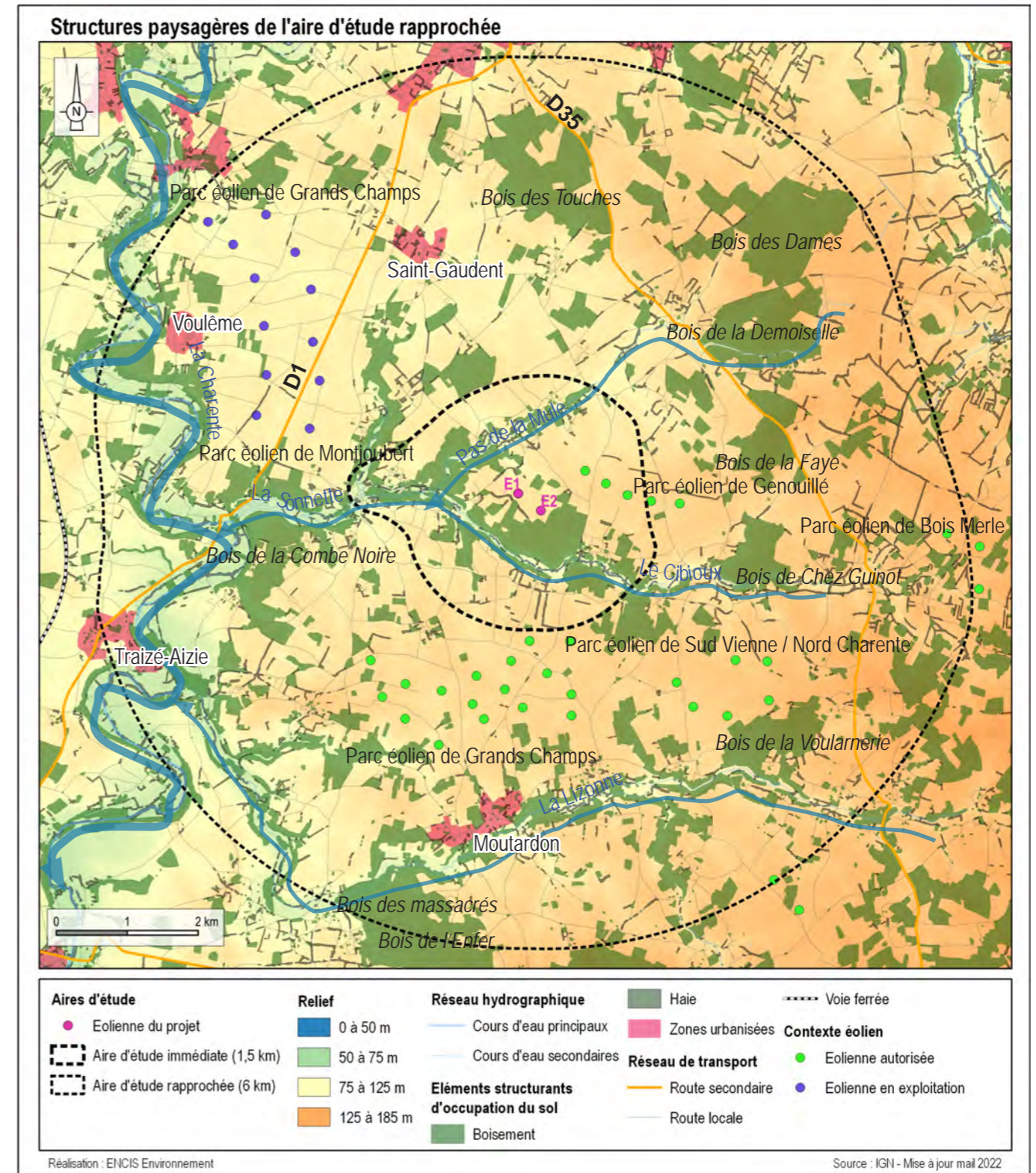


Figure 40 : Bloc diagramme du territoire de l'AER dans lequel s'implante le projet des Brandières.



Carte 49 : Relations du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER.



Photographie 153 : Vue sur le projet depuis le fond plat de la vallée de la Sonnette (photomontage 7).



Photographie 154 : Valonnement de la vallée de la Charente, en sortie nord de Taizé-Aizie (photomontage 9).



Photographie 155 : Relief tabulaire en interfluve entre la vallée de la Lizonne et le Cibiou (photomontage 17).

### 6.3.5.3 Perceptions du projet depuis les villes et bourgs principaux de l'AER

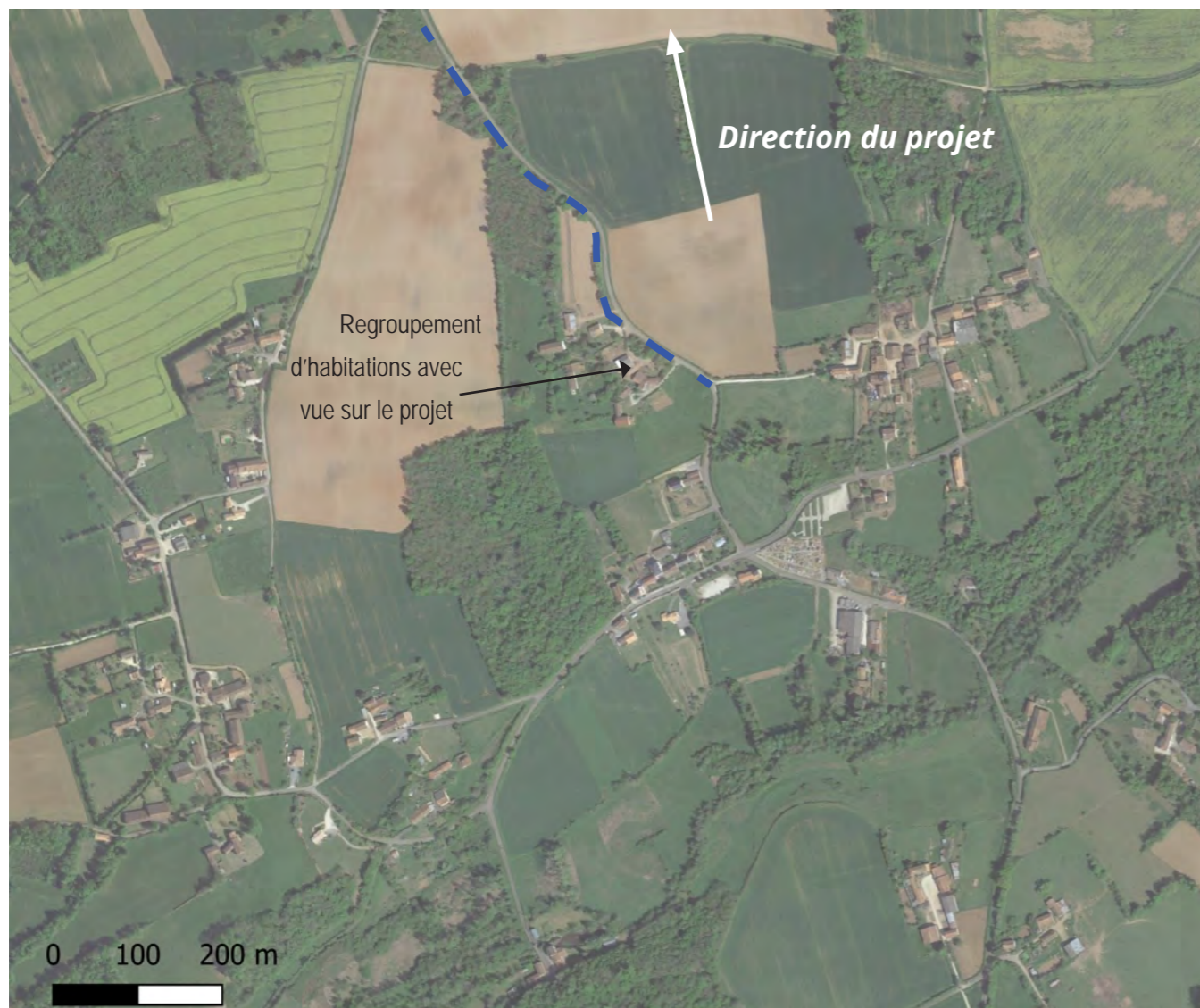
Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude rapprochée comporte plusieurs bourgs principaux de moins de 1 000 habitants. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.

#### Moutardon (936 habitants en 2018 selon l'INSEE)

Ce village est situé à environ 4 km au sud du projet. L'urbanisation se compose en plusieurs petits hameaux implantés sur le rebord nord de la vallée de la Lizonne, dans un contexte densément boisé, le long de la D917.

L'implantation à flanc de colline et la végétation arborée dense arrêtent l'ensemble des visibilitées, rendant le projet imperceptible depuis ce lieu de vie. En revanche, en quittant la ville par le nord, depuis la D172, les éoliennes émergent au-dessus de la ligne d'horizon, légèrement désaxées par rapport à la route. Seules les habitations regroupées le plus au nord seront impactées par ces vues.

**L'impact est très faible.**



Carte 50 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en bleu) depuis le village de Moutardon (source : Geoportail).

#### Taizé-Aizie (588 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Ce village est situé à 5,8 km au sud-ouest du projet, en bordure de la vallée de la Charente. Il est composé de deux bourgs distincts situés de part et d'autre de la vallée de la Charente : le lieu-dit Chauffour, au nord de la Charente, traversé par la D6 et Aizie au sud de la vallée et en surplomb de la Lizonne également.

En arrivant à Chauffour par le sud, via la D8, le projet est visible de façon latérale, au gré des ouvertures à travers le bâti. Depuis les lotissements en périphérie nord, chemin de la Chaume ou lotissement du Bois Gatinaud, l'urbanisation laisse place à des plaines agricoles, s'ouvrant en direction du projet. Ce dernier est alors visible conjointement avec les éoliennes construites des parcs des Grands Champs et de Montjoubert, comme le montre le *photomontage 9* (cf. Photographie 156). Aussi, tout au long de la D176 reliant Chauffour à Aizie, les deux éoliennes du projet sont perceptibles de manière intermittente, au gré des ouvertures à travers la haie longeant la route. Depuis le bourg d'Aizie, les visibilitées sont moins importantes, limitées à une rue seulement.

**L'impact est faible.**



Carte 51 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en bleu) depuis le village de Taizé-Aizie (source : Geoportail).



Photographie 156 : Vue sur le projet depuis la D8, au niveau de Taizie-Aizie (photomontage 9).



Photographie 157 : Vue sur le projet éolien en arrivant par le nord, via la D36, à Genouillé (photomontage 10).

**Genouillé (502 habitants en 2019 selon l'INSEE)**

Ce village situé à environ 3 km au nord-est du projet est installé en léger surplomb du vallon du Pas de la Mule, en lisière ouest du Bois de la Demoiselle. Depuis le centre du bourg comme depuis les périphéries, des vues intermittentes sur le projet sont recensées. Ces perceptions sont possibles au gré des ouvertures à travers le bâti, lorsque des fenêtres visuelles ménagent des ouvertures en direction du projet. En arrivant depuis la D35, la D36 ou encore les routes de campagne à l'est et au nord du village, des visibilité conjointes entre la silhouette urbaine de Genouillé et le projet sont possibles de façon récurrente et les éoliennes sont assez prégnantes dans la vue, le relief en pente tourné vers le projet accentuant la perception de ce dernier, comme le montre le *photomontage 10* (cf. Photographie 157).

**L'impact est faible.**

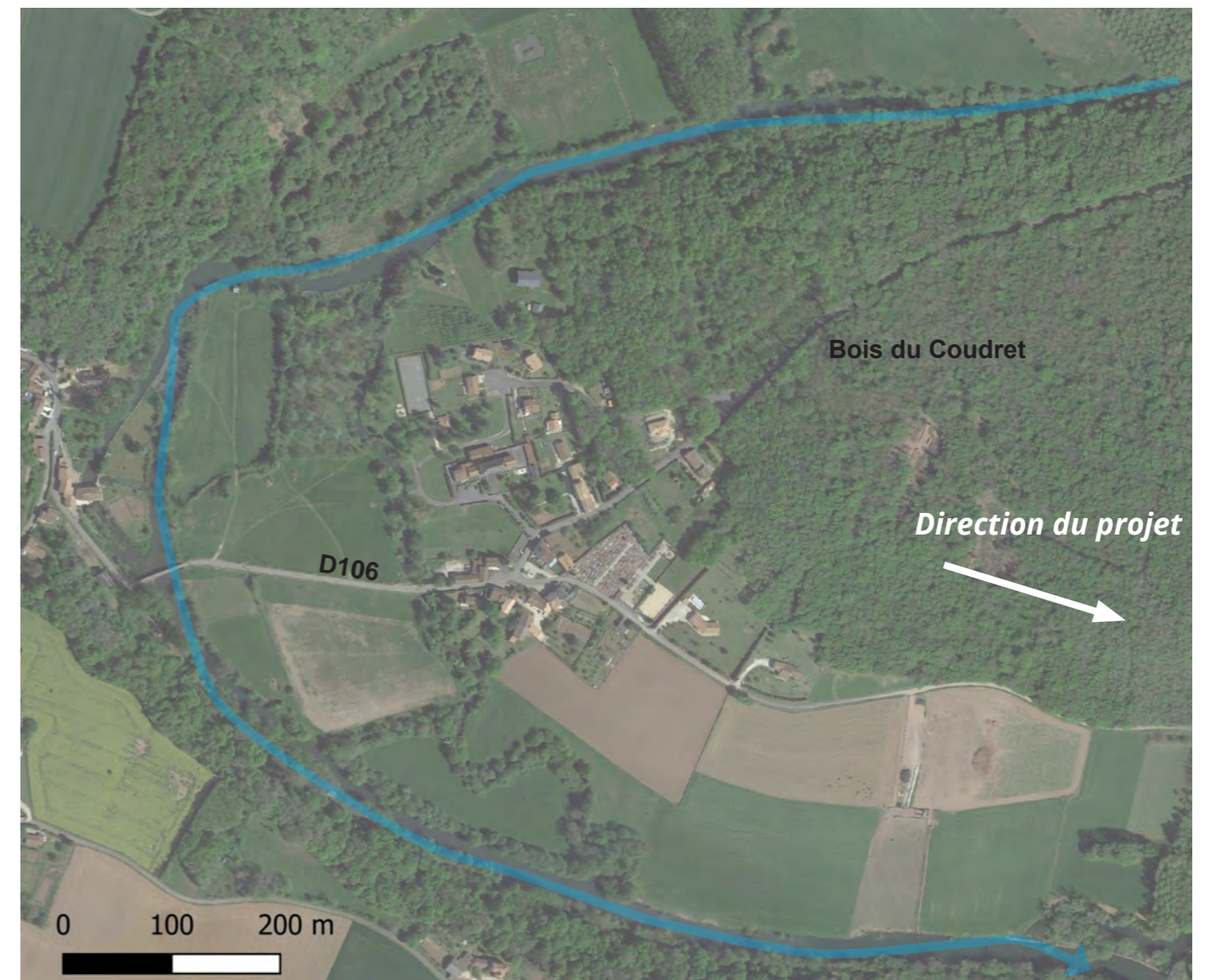


Carte 52 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en bleu) depuis le village de Genouillé (source : Geoportail).

**Voulême (396 habitants en 2018 selon l'INSEE)**

Le village de Voulême est implanté dans un méandre de la Charente, à la limite entre les départements de la Charente et des Deux-Sèvres, dans un paysage vallonné et boisé. Le relief et la végétation arborée dense ne permettent aucune visibilité sur le projet. Ce dernier est situé dans l'axe de la rue du Four mais la végétation dense ne permet aucune percée visuelle, et cela même en hiver.

**L'impact est nul.**



Carte 53 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) depuis le village de Voulême (source : Geoportail).

**Saint-Gaudent (321 habitants en 2019 selon l'INSEE)**

Ce bourg est situé à environ 3 km au nord du projet. L'urbanisation s'est développée sous forme de village rue le long de la D105, dans un contexte agricole ouvert. Quelques boisements ponctuent le paysage au sud du bourg.

En arrivant depuis le nord-ouest, par la D105, les deux éoliennes apparaissent en arrière-plan, partiellement masquées par les rideaux d'arbre successifs. Le projet est également visible en arrivant par le nord via la D1 ou en quittant le bourg par l'est, via la D105 ou la D149. En limite sud-est d'urbanisation, le bâti laisse place à de vastes prairies, ouvrant le paysage en direction du projet (cf. *photomontage 12 et Photographie 158*). Depuis le centre-bourg, les masques bâtis associés aux masques végétaux composés par la végétation dense des jardins arrêtent la plupart des visibilitées en direction du projet.

**L'impact est très faible.**



Carte 54 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en bleu) depuis le village de Saint-Gaudent (source : Géoportail).

**Surin (144 habitants en 2019 selon l'INSEE)**

Situé à 3,4 km à l'est du projet, le bourg de Surin se compose en réalité de plusieurs petits hameaux à proximité de la D35. Les hameaux les plus à l'ouest se retrouvent à proximité du cours du Cibiou.

Depuis le cœur des hameaux, les vues sont arrêtées rapidement par les masses végétales. En revanche, depuis la périphérie ouest, en marge des habitations, le projet émerge au-dessus des rideaux d'arbres à l'horizon. Aussi, en arrivant par le sud, via la D35A, la silhouette du bourg positionnée sur une colline apparaît visible conjointement avec les éoliennes mais cette vision est assez fugace car la route plonge et le projet se retrouve rapidement masqué par le relief. Depuis l'intérieur du bourg, le relief et les masques bâtis et végétaux empêchent les perceptions du projet, comme c'est le cas aux abords de l'église de Surin (cf. *photomontage 13 et Photographie 159*).

**L'impact est très faible.**



Carte 55 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en bleu) depuis le village de Surin (source : Geoportail).



Photographie 158 : Vue s'ouvrant sur le projet depuis la limite sud-est d'urbanisation de Saint-Gaudent (photomontage 10).



Photographie 159 : Aucune vue sur le projet depuis les abords de l'église de Surin (esquisse du photomontage 13).

#### 6.3.5.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au chapitre 6.3.4.3, page 158, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Les perceptions depuis les routes principales de l'AER sont localisées sur la carte ci-contre. Les impacts du projet éolien sur ces routes sont décrits ci-dessous.

##### La D1 à l'ouest de l'AER

En quittant Taizé-Aizie, en limite sud-ouest de l'AER, l'urbanisation s'ouvre sur des parcelles cultivées et la route emprunte le rebord droit de la vallée de la Charente, le projet étant perceptible et s'élevant au-dessus de la ligne d'horizon, à l'arrière-plan, comme le montre la Photographie 156 (photomontage 9). En continuant sur la départementale, jusqu'à croiser la Charente, le relief et le bocage suffisent à masquer les éoliennes. Une fois la vallée de la Charente traversée, au niveau du fond plat de la vallée de la Sonnette, les éoliennes sont visibles sur un cours tronçon (cf. photomontage 7 et Photographie 161). Sur le tronçon jusqu'à la limite nord de l'AER, les vues sont récurrentes bien que partielles étant donné le relief globalement tabulaire et le paysage agricole globalement ouvert. Sur ce tronçon, les vues conjointes entre le projet et les parcs construits de Mont Joubert et Grands Champs, de part et d'autre de la route, sont récurrentes (cf. Photographie 160 et photomontage 8).

**L'impact est faible.**

##### La D35 à l'est de l'AER

Depuis le tronçon compris dans l'AER, des vues intermittentes sont possibles. Le projet apparaît partiellement et au gré des ouvertures à travers la végétation arborée de bord de route et des nombreux boisements accompagnant la route (bois de la Faye, bois Cacaud, bois des Touches). C'est le cas par exemple au niveau de la traversée du bourg de Genouillé, où les éoliennes sont visibles à travers une trouée dans le tissu bâti (cf. photomontage 11 et Photographie 162).

**L'impact est faible.**



Photographie 162 : Vue à travers une trouée dans l'urbanisation, depuis la D35 traversant Genouillé (photomontage 11).

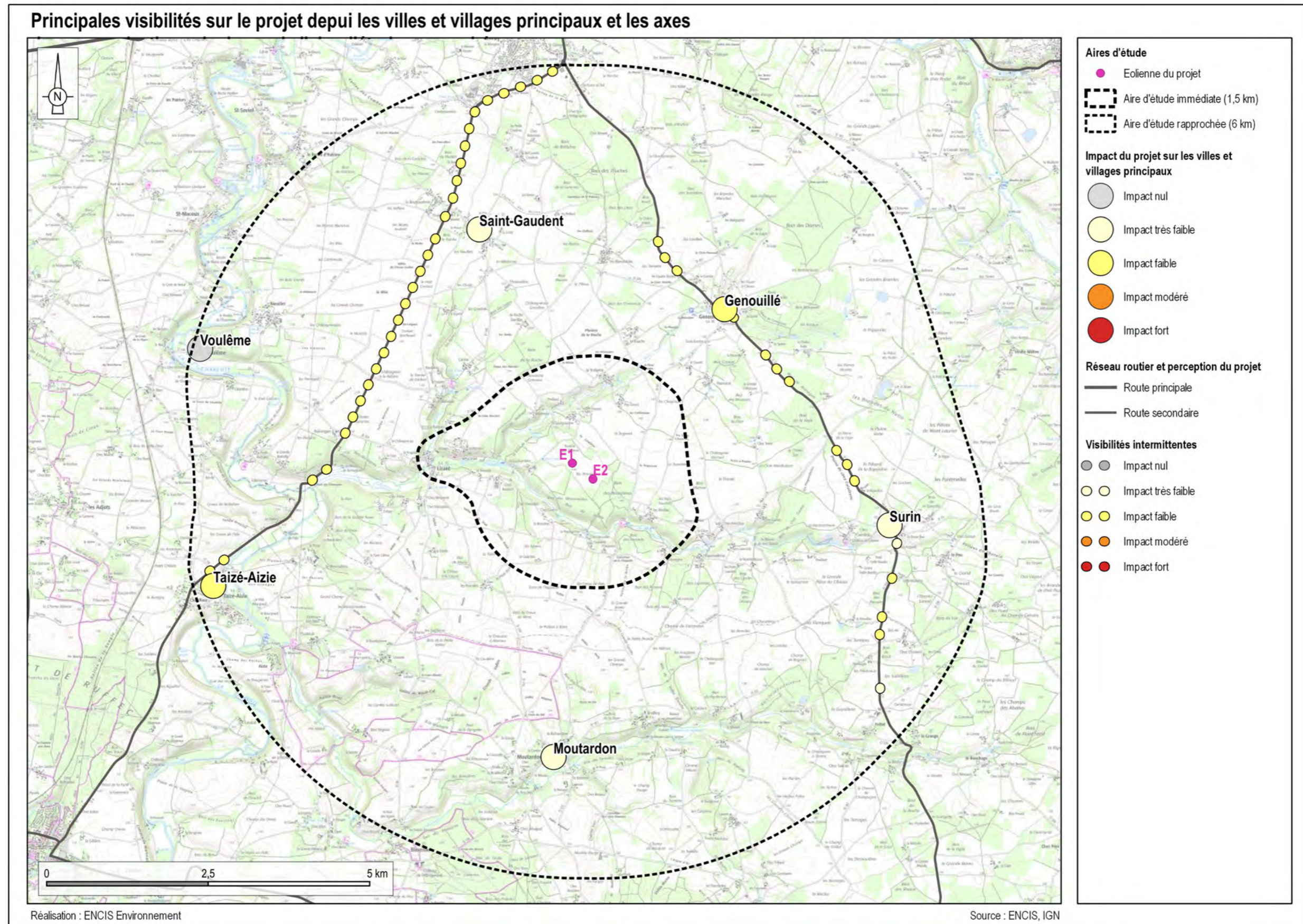


Photographie 160 : Vue sur le projet depuis la D1 (photomontage 8)



Photographie 161 : Perception du haut des éoliennes depuis la D1 passant dans le fond de vallée de la Sonnette (photomontage 7).





Carte 56 : Perception du projet depuis les routes principales de l'AER.

### 6.3.5.5 Perception du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le tableau suivant reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

**Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER sont listés et décrits dans le tableau suivant.**

#### Description des effets du projet sur les monuments historiques

Les quatre monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

#### Eglise de Surin (MH n°43, enjeu faible)

Située sur le haut du versant nord du Cibiou, le vallon ouvre une perspective vers l'est, à l'opposée du projet. Celui-ci se retrouve dans l'axe de la route longeant l'église mais la succession d'écrans végétaux arrête les vues et les éoliennes sont imperceptibles depuis les abords de l'église (cf. photomontage 13 et Photographie 163). Une covisibilité très fugace est recensée en arrivant à Surin par le sud, via la D35A. Des extrémités de pales pourraient être visibles conjointement avec le clocher de l'église se distinguant de la silhouette urbaine de Surin mais le tronçon de visibilité est très court et le projet quasiment imperceptible.

**L'impact est très faible.**

#### Château de Cibioux (MH n°44, enjeu modéré)

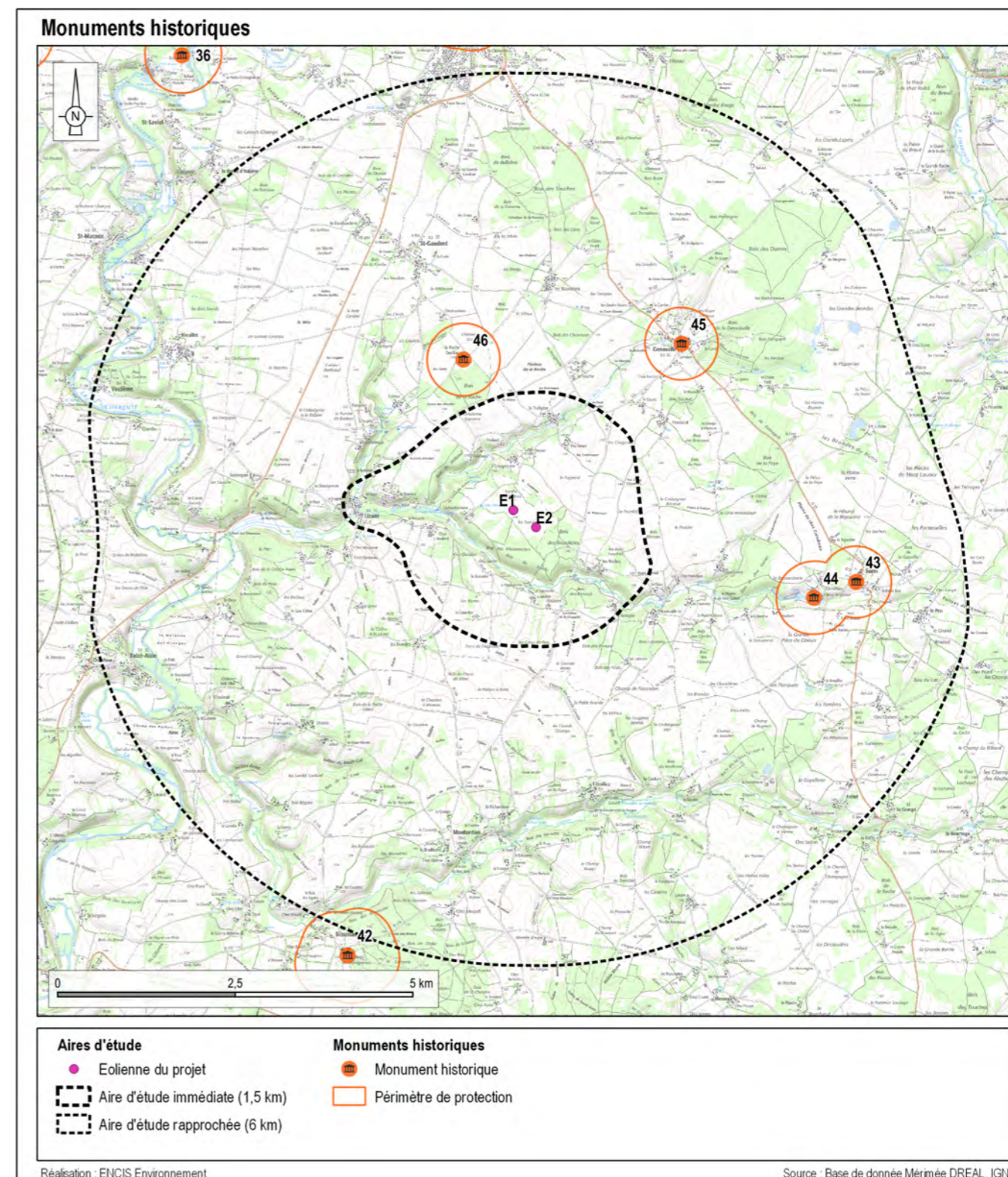
Le château est orienté vers le sud, implanté le long de la vallée du Cibiou et en belvédère sur le ruisseau, dans un contexte encaissé et boisé. Depuis l'édifice et ses jardins, les vues sont arrêtées par le relief boisé, en revanche depuis les étages, les pales des éoliennes pourront être visibles. Une covisibilité partielle est recensée depuis le chemin d'accès au château, en arrivant par le sud-est (cf. photomontage 14 et Photographie 164). Le projet est également visible depuis l'ouest du périmètre de protection, au niveau de la route de campagne.

**L'impact est modéré.**

#### Eglise Notre-Dame de Genouillé (MH n°45, enjeu faible)

L'église se retrouve en limite sud d'urbanisation, les constructions laissant place à des prairies ouvertes. Depuis le parvis de l'église, le projet est visible à travers une trouée dans le bâti, comme le montre le photomontage 11 (cf. Photographie 165). Aussi, depuis la placette / parking en face de l'église, des covisibilités entre l'édifice protégé et le projet sont recensées. Depuis les hauteurs du village de Genouillé, des visibilitées conjointes entre le projet et les éoliennes sont également possibles.

**L'impact est modéré.**



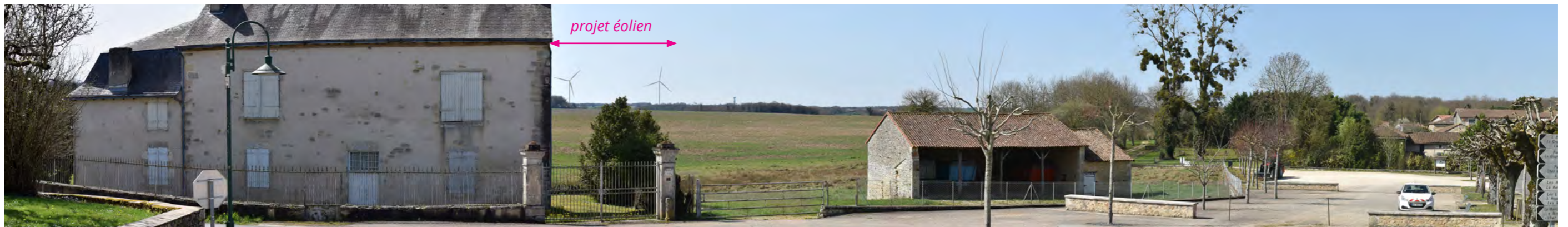
Carte 57 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AER.



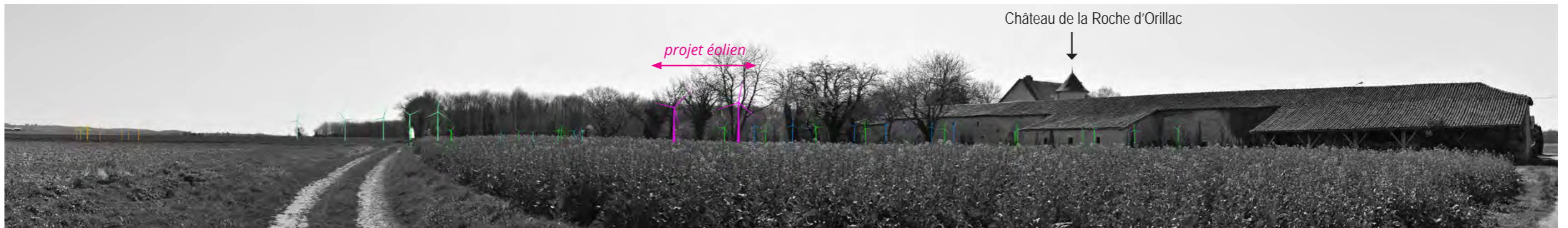
Photographie 163 : Aucune vue sur le projet depuis les abords de l'église de Surin (esquisse du photomontage 13).



Photographie 164 : Covoisibilité entre le château de Cibieux et le projet éolien des Brandières (photomontage 14).



Photographie 165 : Perception du projet dans son ensemble, depuis le parvis de l'église de Genouillé (photomontage 11).



Photographie 166 : Covoisibilité très discrète entre le château de la Roche d'Orillac et les pales des éoliennes du projet éolien des Brandières (esquisse du photomontage 15).

### Château de la Roche d'Orillac (MH n°46, enjeu faible)

Cet édifice est implanté au coeur d'une plaine agricole ouverte, en lisière nord du bois de la Roche. Depuis le château et les abords directs, le boisement arrête les vues. En revanche, une covisibilité existe entre le projet des Brandières et la toiture du château ponctué par sa tourelle, depuis le chemin d'accès au hameau, au nord du périmètre de protection (cf. *photomontage 15 et Photographie 166*). Seules des extrémités de pales seront perceptibles à travers la végétation arborée du bois et les visibilitées seront quasiment inexistantes en été, lorsque le feuillage des arbres est dense.

**L'impact est très faible.**

### Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits ou classés, sites patrimoniaux remarquables

L'aire d'étude rapprochée ne compte aucun site inscrit, site classé ou sites patrimonial remarquable

### Description des effets du projet sur les sites touristique et remarquables

Sur les quatre sites touristiques de l'aire rapprochée, trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des monuments historiques sont listés et décrits dans le tableau suivant.

### Feel Nature (enjeu faible)

La situation en fond de vallée encaissée ne permet aucune vue sur le projet. Depuis les activités d'accrobranche et malgré la prise de hauteur, les vues sont arrêtées par les masses végétales des cimes des arbres.

**L'impact est nul.**

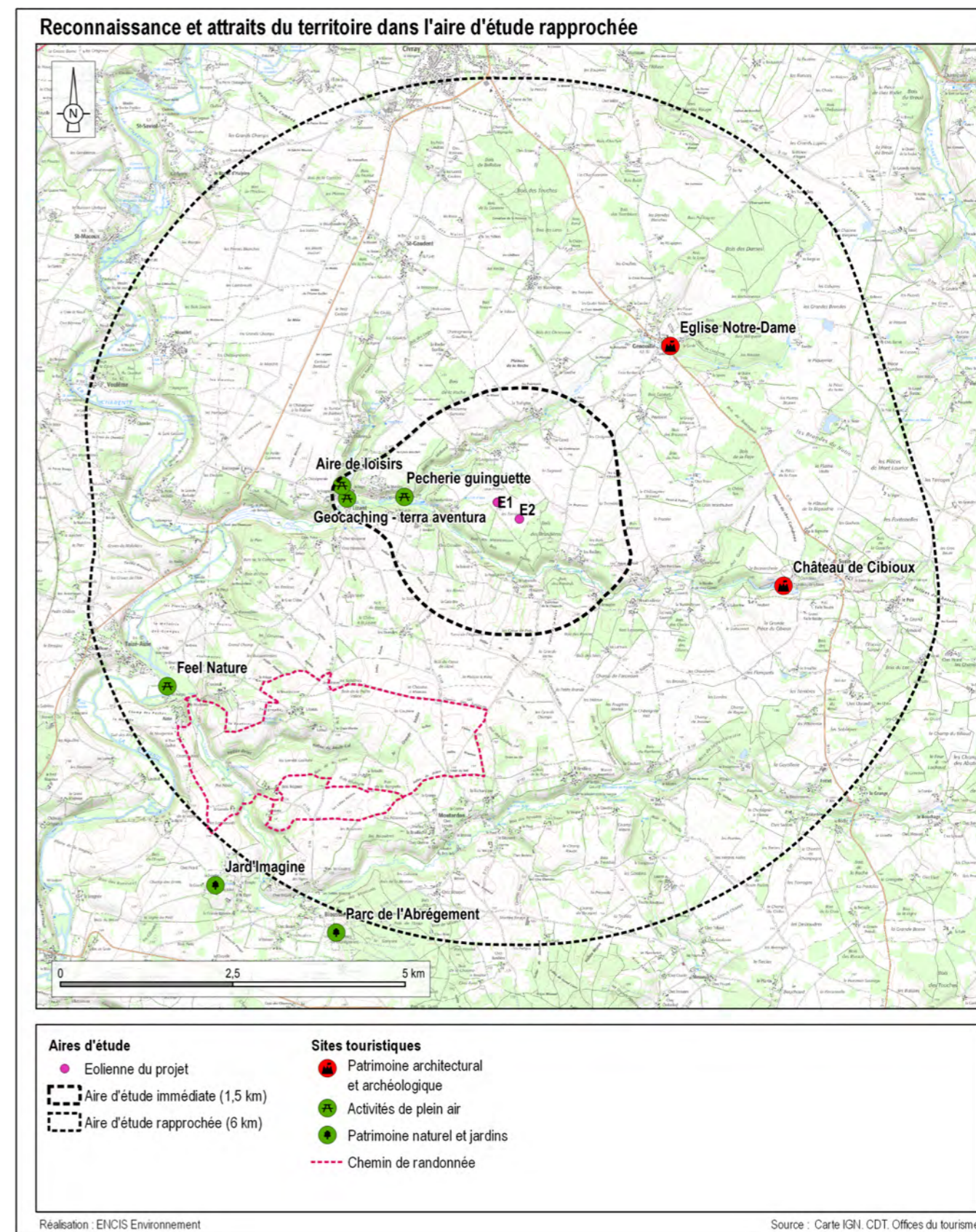
### Les circuits de randonnée

#### Chemin de Promenade et Randonnée (PR) d'Aizie

Cette boucle longe le versant nord de la vallée de la Lizonne, enjambe le cours d'eau pour longer son versant sud jusqu'à Aizie puis traverse des hauts versants. Des vues récurrentes sur le projet sont possibles tout au long du parcours : les deux éoliennes s'élèvent au-dessus du relief de manière distincte, comme le montre le *photomontage 16* (cf. *Photographie 167*). Depuis le nord du circuit, le projet est plus proche et le relief tabulaire et dégagé offre des vues sur le projet qui apparaît conjointement avec les éoliennes en fonctionnement des parcs de Montjoubert et de Grands Champs (cf. *Photomontage 17 et Photographie 168*). Au niveau de la traversée de la vallée de la Charente, le contexte encaissé n'offre aucune vue sur le projet.

**L'impact est faible.**

Les deux autres sites touristiques de cette aire d'étude sont le **château de Cibixoux** et **l'église Notre-Dame** présentés au paragraphe précédent. Pour rappel, **ils sont tous deux impactés de manière modérée.**



Carte 58 : Reconnaissance et attraits touristiques du territoire de l'AER.



Photographie 167 : Visibilité sur le projet depuis le chemin de promenade et randonnée d'Aizie (photomontage 16).



Photographie 168 : Vue dégagée sur le projet depuis le nord de la boucle du chemin de promenade et randonnée d'Aizie (photomontage 17).

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
43	86	SURIN	Eglise	Partiellement inscrit	Faible	Aucune visibilité depuis les abords ou dans l'axe de la rue longeant l'église (cf. photomontage 13 et Photographie 163). Covisibilité très fugace et discrète en arrivant depuis le sud de Surin, depuis un très court tronçon de la D35A.	Très faible	4 570
44	86	SURIN	Château de Cibieux	Partiellement inscrit	Modéré	Domaine implanté le long du Cibiou, dans un contexte encaissé et boisé. Covisibilité depuis le chemin d'accès au château, en arrivant par le sud-est (cf. photomontage 14 Photographie 164). Vue depuis l'est du périmètre de protection sans covisibilité directe avec le château.	Modéré	4 035
45	86	GENOUILLÉ	Eglise Notre-Dame	Partiellement classé-Inscrit	Faible	Eglise implantée en centre-bourg de Genouillé. Vue sur l'ensemble du projet depuis le parvis de l'église (cf. photomontage 11 et Photographie 165). Covisibilité depuis la placette/parking en face de l'église et depuis les hauteurs du village.	Modéré	3 332
46	86	SAINT-GAUDENT	Château de la Roche d'Orillac	Partiellement inscrit	Faible	Monument implanté en lisière nord du bois de la Roche. Pas de vue depuis le château et ses abords directs. Covisibilité depuis le chemin d'accès au hameau, au nord du périmètre de protection, entre les extrémités de pales filtrées par la végétation du bois de la Roche et la toiture et la tourelle du château (cf. photomontage 15 et Photographie 166).	Très faible	2 237

Tableau 17 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
16	TAIZE-AIZIE	Feel Nature	Activité de plein air	-	Faible	Situation en fond de vallée encaissée de la Charente ne permettant aucune vue sur le projet. Depuis les activités d'accro-branche, visibilités filtrées par les masses végétales des cimes des arbres.	Nul	5 525
86	SURIN	Château de Cibieux	Patrimoine architectural	Partiellement inscrit	Modéré	Domaine implanté le long du Cibiou, dans un contexte encaissé et boisé. Covisibilité depuis le chemin d'accès au château, en arrivant par le sud-est (cf. photomontage 14 Photographie 164). Vue depuis l'est du périmètre de protection sans covisibilité directe avec le château.	Modéré	4 035
86	GENOUILLÉ	Eglise Notre-Dame	Patrimoine architectural	Partiellement classé-Inscrit	Faible	Eglise implantée en centre-bourg de Genouillé. Vue sur l'ensemble du projet depuis le parvis de l'église (cf. photomontage 11 et Photographie 165). Covisibilité depuis la placette/parking en face de l'église et depuis les hauteurs du village.	Modéré	3 332
16	BIOUSSAC, TAIZE-AIZIE, NANTEUIL-EN-VALLEE	Chemin de Promenade et Randonnée (PR) d'Aizie	Chemin de randonnée	-	Faible	Vues fréquentes tout au long du tracé mais perceptions souvent partielles, filtrées par la végétation arborée à l'horizon avec des secteurs ponctuels davantage soumis à des vues (cf. photomontage 16 et Photographie 167), (cf. photomontage 17 et Photographie 168).	Faible	2 840

Tableau 18 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

### 6.3.6 Les effets du projet depuis l'aire immédiate

A l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

#### 6.3.6.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire immédiate

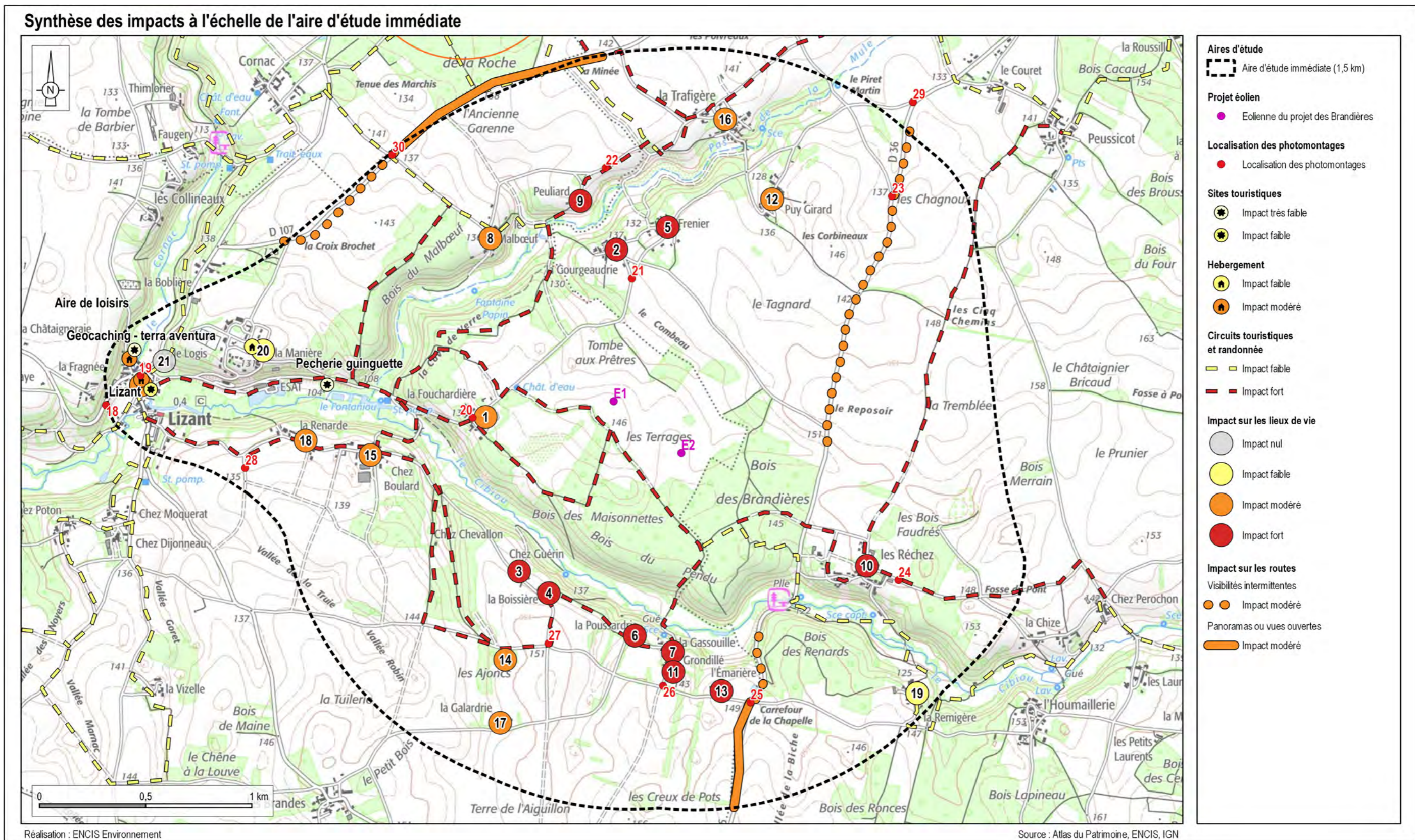
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, 13 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés dans les pages suivantes

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
18	Lieu de vie	Depuis l'entrée de bourg de Lizant	Modéré
19	Lieu de vie	Depuis la place de l'église de Lizant	Modéré
20	Lieu de vie	Depuis le hameau de la Fourchadière	Modéré
21	Lieu de vie	Depuis la sortie sud du hameau de la Gourgeaudrie	Fort
22	Lieu de vie / Unité paysagère	Depuis les abords du hameau de Peuliard	Fort
23	Axe de déplacement	Depuis la D36	Modéré
24	Lieu de vie	Depuis le hameau des Réchez	Fort
25	Lieu de vie	Depuis le hameau de l'Emarière	Fort
26	Lieu de vie	Depuis le hameau de Grondillé	Fort
27	Lieu de vie / unité paysagère	Depuis la rive sud du Cibiou	Fort
28	Unité paysagère	Depuis la sortie sud-est de Lizant	Modéré
29	Axe de déplacement	Depuis la D36	Faible
30	Axe de déplacement	Depuis la D107	Faible

Tableau 19 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.



Carte 59 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.



### 6.3.6.2 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

Les deux éoliennes du projet des Brandières s'insèrent en interfluvial entre le Pas de la Mule au nord et le Cibiou au sud, en formant une ligne globalement parallèle à ces deux vallées secondaires. Le projet domine ainsi ces vallées notamment depuis la rive sud du Cibiou et la rive nord du pas de la Mule. Ces dernières sont bordées de multiples haies venant se greffer à des boisements (bois du Malboeuf, bois des maisonnettes, bois des Brandières, bois des Renards...) et créant un paysage intimiste et cloisonné. Le projet s'insère en lisière nord du bois des Brandière, ce dernier filtrant les vues sur le bas des mâts et permettant souvent de créer des rideaux de végétation successifs mettant à distance les éoliennes. Sur le reste du territoire de l'AEI, les haies accompagnent encore quelques limites parcellaires ou bordent encore quelques routes, mais le bocage est beaucoup plus lâche. Les structures végétales accompagnent visuellement le projet en créant des plans successifs. En l'absence de premier plan toutefois, en vue rapprochée, le contraste entre les éoliennes et les motifs qui composent le paysage peut être fort, notamment avec les boisements ou le bâti.

Aucune route principale ou secondaire ne traverse l'AEI, seules des routes locales parcourent le territoire et permettent de desservir les différents hameaux, offrant des vues plus ou moins dégagées en direction des éoliennes.

Le projet éolien des Brandières est visible conjointement avec d'autres motifs repères : c'est le cas du château d'eau, à proximité directe du projet. Les éoliennes construites des parcs de Grands Champs et Montjoubert sont perceptibles de façon récurrente avec le projet des Brandières, venant animer le paysage d'éléments verticaux.

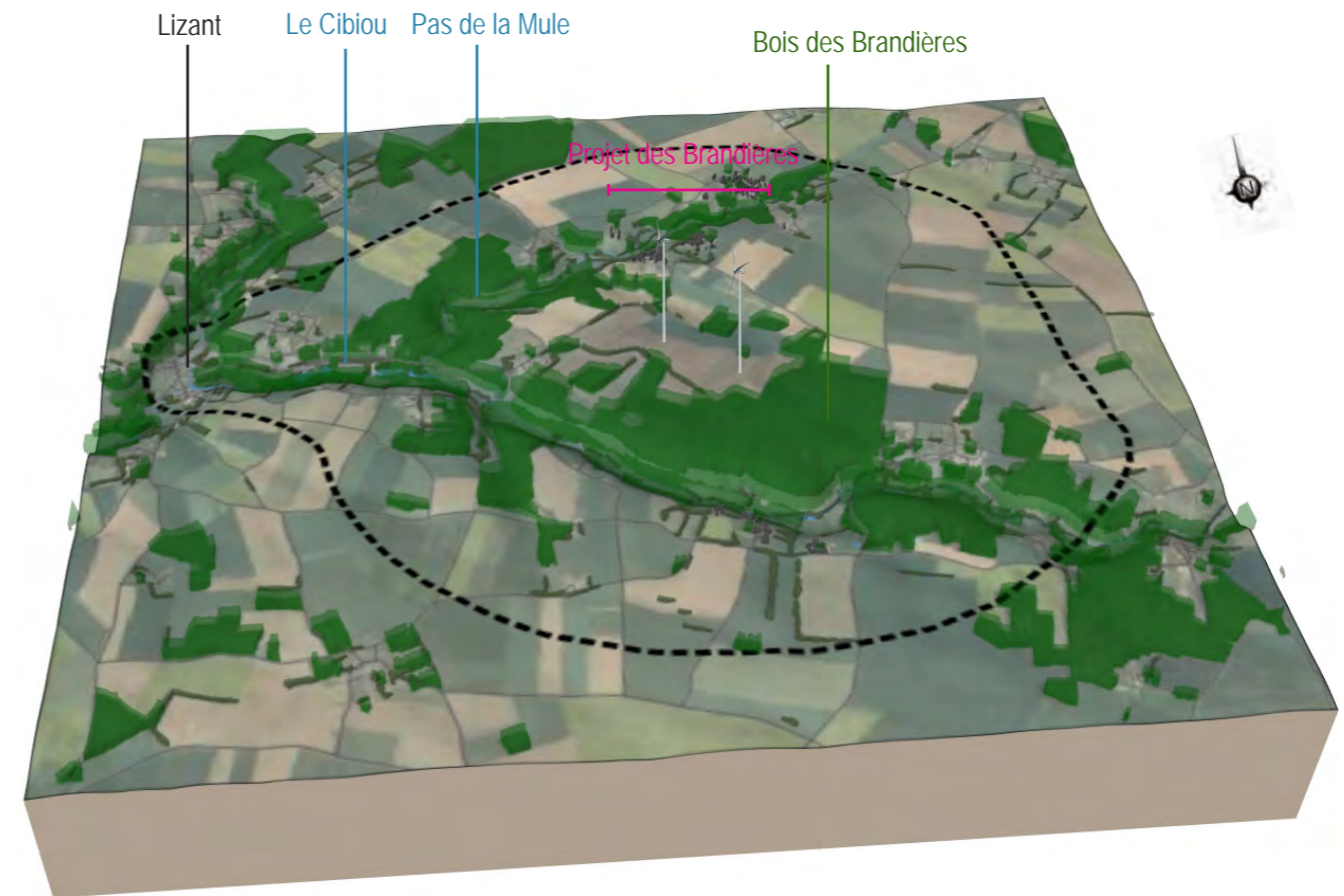


Figure 41 : Bloc diagramme du territoire de l'AEI avec le projet éolien des Brandières.

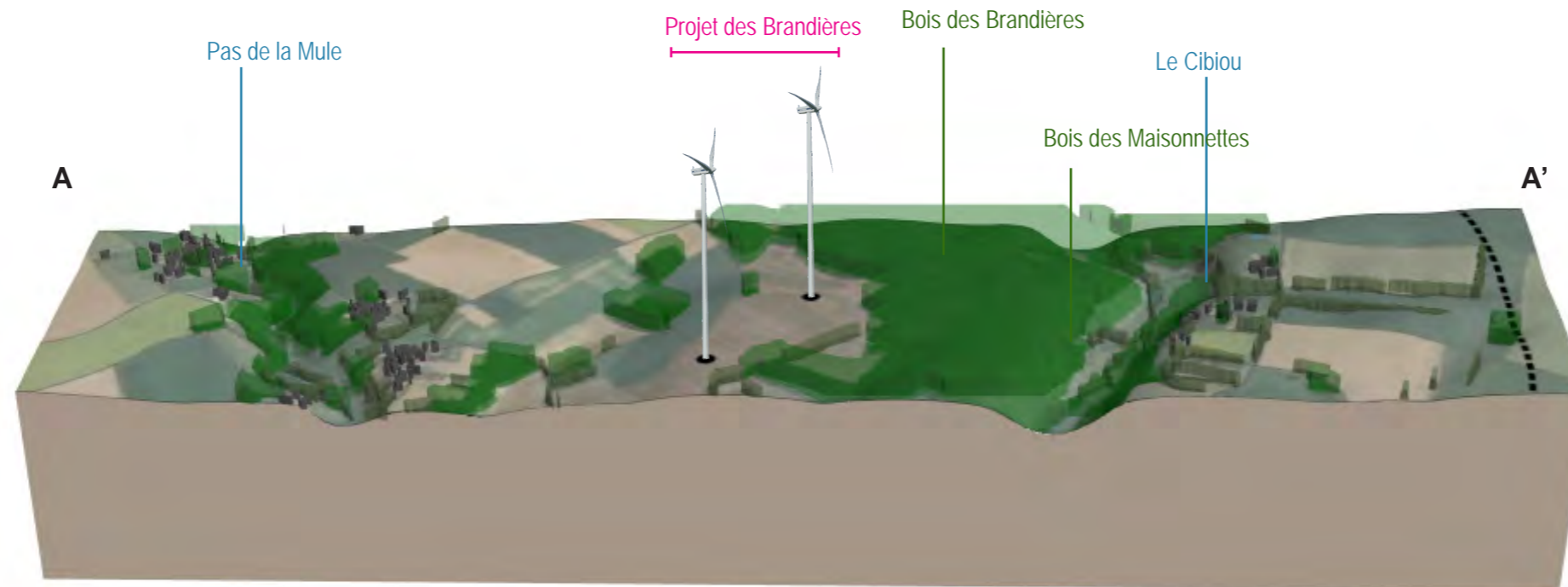
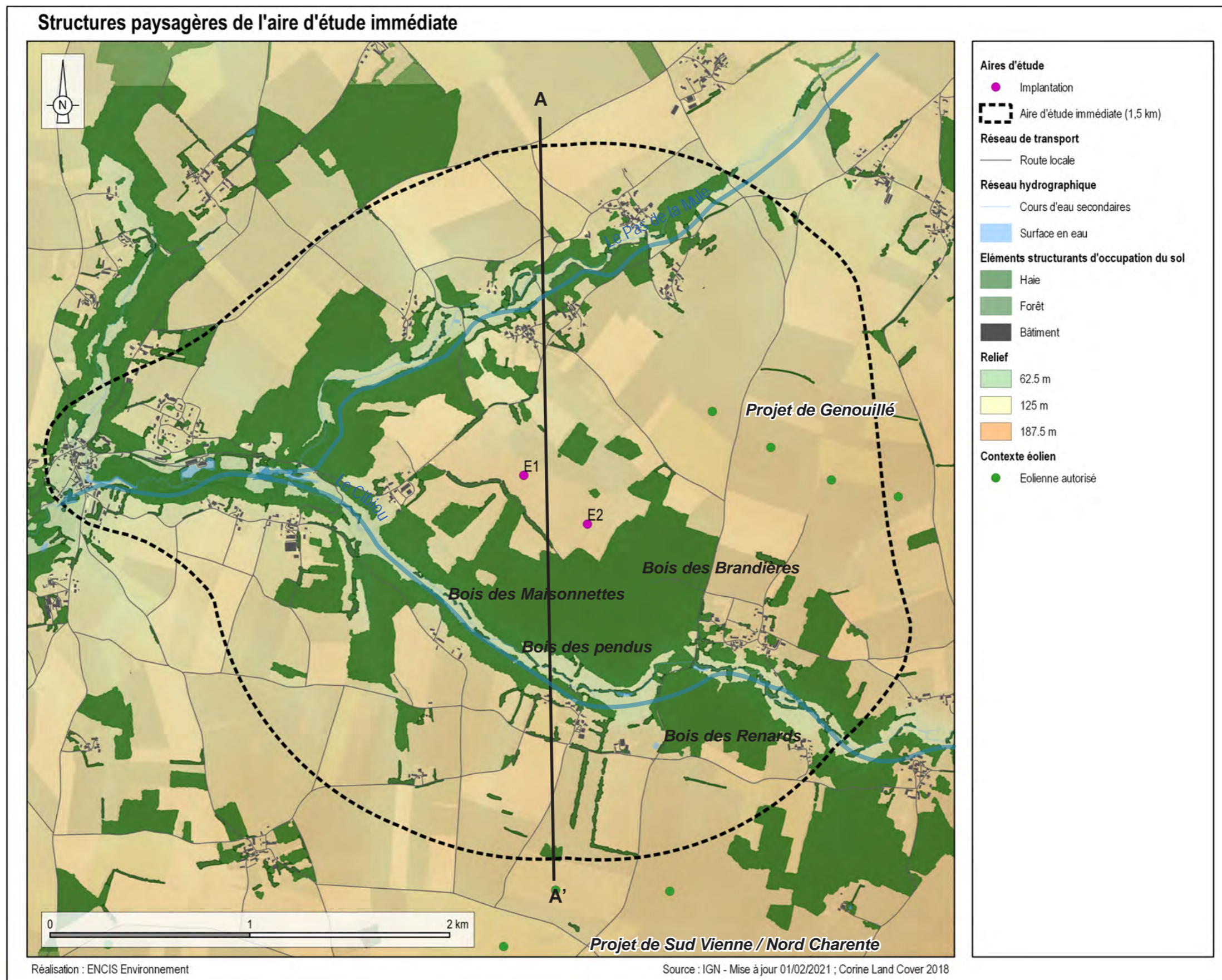


Figure 42 : Coupe de principe nord / sud (cf. trait de coupe sur carte suivante) du relief de la vallée dans l'AEI. (Pour des raisons de lisibilité de la coupe, l'axe vertical est exagéré x3)



Carte 60 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.

### 6.3.6.3 Perceptions du projet depuis les lieux de vie

#### 6.3.6.3.1 Bourgs

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude immédiate comporte un seul bourg notable. Les impacts du projet sur ce lieu de vie sont décrits ci-après et localisés sur la Carte 62.

#### Lizant (399 habitants en 2018 selon l'INSEE)

En arrivant depuis le sud-ouest par la D104, les éoliennes sont perceptibles, émergeant au-dessus de la cime des arbres. En continuant sur la D104, les vues sont rapidement arrêtées par la végétation boisée mais le paysage s'ouvre ensuite au niveau du panneau d'entrée de bourg : au-dessus des linéaires arborés en arrière-plan de la silhouette urbaine (cf. photomontage 18 et Photographie 170).

Depuis le centre-bourg, les éoliennes sont visibles de manière intermittente, au gré des ouvertures à travers le bâti et la végétation (cf. photomontage 19 et Photographie 169). En quittant le bourg par l'est (rue des fours à chaux) et par le sud (rue de Bioussac) des vues intermittentes permettent de percevoir des pales des éoliennes, mais de manière partielle.

**L'impact global sur le bourg est modéré.**



Photographie 169 : Perception des éoliennes depuis les abords de l'église (photomontage 19).



Carte 61 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en bleu) du bourg de Lizant (source : Géoportail).



Photographie 170 : Vue sur le projet des Brandières dominant les habitations de Lizant, depuis l'entrée de bourg (cf. photomontage 18).

### 6.3.6.3.2 Hameaux proches

Le bourg de Lizant, en limite ouest de l'AEI et à la confluence entre la Sonnette, le Cornac et le Cibiou, concentre une partie de la population de cette aire d'étude. En dehors de ce bourg, l'habitat s'étiole rive gauche du Cibiou et de part et d'autre du vallon du Cornac. Les hameaux prennent la forme de petits groupes de constructions regroupant une ou deux habitations et des bâtiments agricoles.

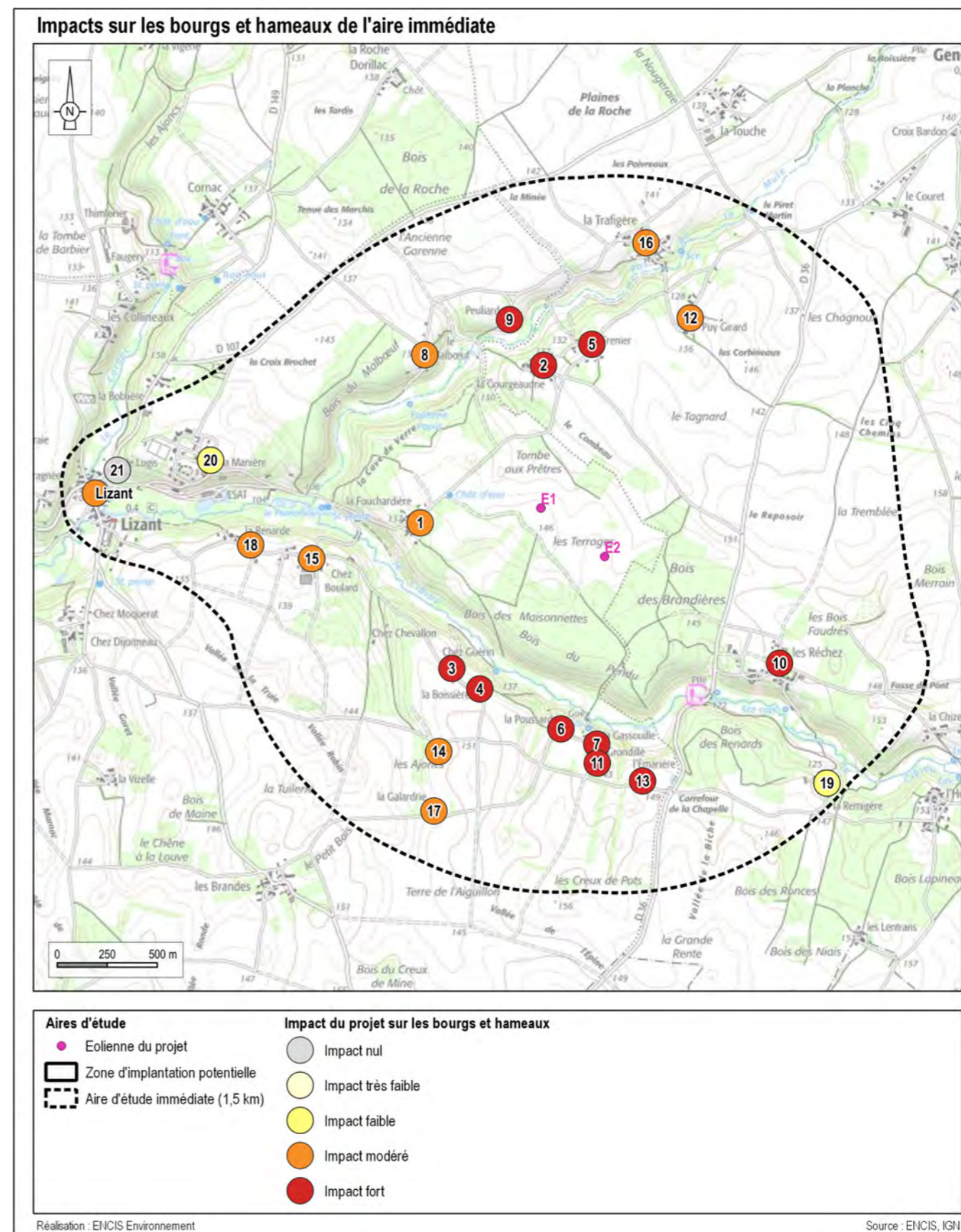
**Parmi ces lieux de vie, dix sont sujets à un impact fort.** Il s'agit de hameaux situés à moins de 1 100 m d'une des éoliennes du projet : La Gourgeaudrie (2), Chez Guérin (3), La Boissière (4), Frénier (5), La Poussardrie (6), La Gassouille (7), Peuliard (9), Les Réchez (10), Grondillé (11), l'Emarière (13). Plusieurs de ces hameaux sont situés sur la rive gauche du Cibiou, sur le versant opposé du projet. Ces hameaux font donc face aux éoliennes qui seront prégantes depuis ces vues riveraines. C'est le cas depuis Chez Guérin (3), La Boissière (4), La Poussardrie (6), La Gassouille (7), Les Réchez (10), Grondillé (11), l'Emarière (13). Depuis les hameaux La Gourgeaudrie (2), Frénier (5) et Peuliard (9), situés de part et d'autre du Pas de la Mule, les éoliennes sont proches et apparaissent également prégantes.

**Huit hameaux présentent un impact modéré :** Il s'agit pour trois d'entre eux de hameaux situés de part et d'autre du Pas de la Mule, avec des vues plutôt dégagées sur le projet : Le Malboeuf (8), Puy Girard (12), La Trafigère (16). Les hameaux de la Fourchadière (1), Chez Boulard (15) et La Renarde (18) sont eux situés à l'ouest du projet de part et d'autre du Cibiou. Enfin, les hameaux des Ajoncs (14) et de la Galanderie (17) sont situés sur la rive gauche du Cibiou, en position dominante et tournée en direction du projet.

**L'impact est faible pour deux hameaux :** Il s'agit de La Remigère (19) et de La Manière (20). Pour le premier, c'est le bois des Renards qui filtre une partie des vues et pour le second hameau, le bois du Malboeuf arrête quelques vues également. Les éoliennes restent visibles mais très partiellement et la succession de rideaux d'arbres met à distance le projet et atténue sa prégance.

Enfin, le hameau du Logis (21) est implanté en fond de vallée du Cornac et est isolé visuellement du projet par le relief et la végétation, et présente un **impact nul**.

La carte ci-contre synthétise les impacts sur les différents hameaux, et le tableau page suivante reprend l'inventaire de ces lieux de vie et qualifie les impacts du projet.



Carte 62 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES BOURGS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Population municipale	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
-	LIZANT	399	Perception du projet en arrivant depuis le sud-ouest par la D104 et en quittant le bourg par le nord et l'est. Panorama avec vue conjointe sur la silhouette de bourg et le projet en arrière-plan, au niveau du panneau d'entrée de ville (cf. photomontage 18 et Photographie 170). Perceptions intermittentes depuis le centre-bourg, au gré des ouvertures à travers la trame bâtie et la végétation (cf. photomontage 19 et Photographie 169).	Modéré	2 200

Tableau 20 : Effets du projet depuis les bourgs de l'aire d'étude immédiate.

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
1	LA FOURCHADIÈRE	< 5	Habitations et exploitations agricoles implantées en interfluve entre le Pas de la Mule au nord et le Cibiou au sud, dans un contexte bocager, sur une pente tournée en direction du sud. Éoliennes en partie masquées par un bâtiment agricole depuis le centre du hameau. Perception tout de même proche des pales des éoliennes, E1 se trouvant à moins de 600 m. Projet davantage visible depuis la sortie nord du hameau (cf. photomontage 20 et Photographie 171).	Modéré	569
2	LA GOURGEAUDRIE	< 20	Hameau regroupant plusieurs belles habitations, implantées en rebord gauche du Pas de la Mule, dans un contexte bocager. Éoliennes visibles et émergeant au-dessus de la toiture des habitations proches depuis le centre du hameau, avec un certain effet de dominance. Ouverture du paysage et prégnance forte des éoliennes depuis la sortie sud du hameau (cf. photomontage 21 et Photographie 172).	Fort	637
3	CHEZ GUÉRIN	< 5	Hameau composé de bâtiments d'habitation et de bâtiments agricoles, implantés en rive gauche du Cibiou, dans un contexte bocager. Boisement de la vallée du Cibiou filtrant les visibilités sur le bas des éoliennes uniquement. Effet de surplomb sur le lieu de vie notamment depuis la route d'accès au hameau. Emprise importante du projet faisant face au hameau (cf. photomontage 27 et Photographie 173).	Fort	876
4	LA BOISSIÈRE	1	Hameau composé d'une habitation et de bâtiments agricoles, implantés en rive gauche du Cibiou, dans un contexte bocager. Boisement de la vallée du Cibiou filtrant les visibilités sur le bas des éoliennes. Emprise importante et faisant face au hameau. Projet induisant un effet de surplomb sur le projet (cf. photomontage 27 et Photographie 173).	Fort	895
5	FRENIER	< 15	Hameau implanté en rebord gauche du Pas de la Mule, dans un contexte bocager. Végétation bocagère et des jardins filtrant une partie des visibilités sur les mâts des éoliennes notamment. Projet proche et émergeant au-dessus de la toiture des habitations avec une certaine prégnance.	Fort	725
6	LA POUSSARDERIE	< 5	Petit hameau implanté en bordure sud du Cibiou, dans un contexte bocager. Boisements de la vallée du Cibiou filtrant les visibilités sur le bas des mâts uniquement. Projet faisant face au hameau et occupant une emprise de 14° environ. Effet de dominance induite sur le hameau (cf. photomontage 26 et Photographie 174).	Fort	871
7	LA GASSOUILLE	< 5	Petit hameau implanté en bordure sud du Cibiou, dans un contexte bocager, composé de bâtiments d'habitations et bâtiments agricoles. Boisements de la vallée du Cibiou filtrant les visibilités sur le bas des mâts uniquement. Hameau faisant face au projet, ce dernier étant particulièrement visible sur une emprise d'environ 14°. Éoliennes induisant un effet de dominance sur le hameau (cf. photomontage 26 et Photographie 174).	Fort	804
8	LE MALBOEUF	< 10	Regroupement d'habitations en surplomb du Pas de la Mule, en retrait de la D107 et en lisière est du bois du Malboeuf. Éoliennes s'élevant dans l'axe du chemin menant au hameau depuis la D107. Emprise réduite du projet (environ 5°) mais émergeant avec une certaine prégnance et induisant un effet de dominance sur le lieu de vie étant donné les rapports d'échelle déséquilibrés.	Modéré	888
9	PEULIARD	< 5	Implantation des habitations en rive droite du Pas de la Mule, dans un contexte boisé. Éoliennes faisant face au hameau et en position légèrement surélevée par rapport à ce dernier pouvant induire un effet de dominance sur les habitations. Végétation boisée arrêtant les visibilités uniquement sur le bas des mâts (cf. photomontage 22 et Photographie 175).	Fort	913
10	LES RECHEZ	< 20	Hameau important regroupant de nombreuses habitations et bâtiments agricoles. Implantation sur le rebord nord du Cibiou, en lisière est du bois des Brandières. Boisements arrêtant une partie des visibilités. Éoliennes émergeant dans l'axe de la route principale traversant le hameau d'est en ouest. Emprise faible de moins de 2°. Effet de surplomb sur les habitations du hameau (cf. photomontage 24 et Photographie 176).	Fort	766

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
11	GRONDILLÉ	< 5	Petit hameau implanté en bordure sud du Cibiou, dans un contexte bocager. Boisements de la vallée du Cibiou filtrant les visibilités sur les mâts des éoliennes uniquement. Hameau faisant face au projet, ce dernier étant assez prégnant dans la vue (cf. photomontage 26 et Photographie 174).	Fort	952
12	PUY GIRARD	< 15	Hameau assez conséquent composé d'habitations et de bâtiments agricoles et implanté au sud du Pas de Mule, dans un contexte paysager agricole ouvert. Vue ouverte depuis le sud du hameau. Éoliennes visibles et soulignant le relief depuis le hameau. Emprise d'environ 19°. Projet prégnant mais distance atténuant la perception des éoliennes.	Modéré	1 130
13	L'ÉMARIÈRE	< 5	Exploitation agricole implantée en bordure sud du Cibiou, dans un contexte ouvert, faisant face à la vallée du Cibiou. projet visible distinctement de l'autre côté de la vallée. Visibilité sur les deux éoliennes occupant un angle de 9° environ. Projet dominant la vallée et induisant un effet de dominance sur le hameau (cf. photomontage 25 et Photographie 177).	Fort	1 100
14	LES AJONCS	2	Implantation des deux habitations sur une légère pente tournée en direction de l'ouest et situation en lisière est de boisement. Vue dégagée en direction du projet, ce dernier occupant un angle de 20° environ. Distance atténuant les perceptions (cf. photomontage 27 et Photographie 177).	Modéré	1 250
15	CHEZ BOULARD	< 15	Implantation du hameau regroupant habitations et exploitations agricoles en rive gauche du Cibiou, en rebord de vallée et en lisière de boisement. Vue intermittente sur le projet étant donné la présence de la végétation et des masques bâtis arrêtant les vues. E1 s'élevant dans l'axe de la rue principale traversant le hameau d'est en ouest.	Modéré	1 150
16	LA TRAFIGUIÈRE	< 25	Gros hameau regroupant habitations et bâtiments agricoles en rebord nord du Pas de la Mule. Vue sur le projet plus ou moins importante en fonction des ouvertures à travers la trame bâtie et végétale.	Modéré	1 365
17	LA GALADERIE	< 5	Implantation des deux habitations sur une légère pente tournée en direction de l'ouest. Mât des éoliennes en partie masqué par la végétation du bois des Brandières mais rotors restant prégnants dans la vue. Distance au projet atténuant les perceptions.	Modéré	1 480
18	LA RENARDE	< 10	Implantation du hameau regroupant habitations et exploitations agricoles en rive gauche du Cibiou, en rebord de vallée et en lisière de boisement. Depuis la route longeant le hameau, visibilité intermittente, au gré des ouvertures à travers la végétation. Davantage de visibilité possible depuis l'est du hameau. Visibilité conjointe entre les toitures des habitations du hameau et le projet depuis les abords (cf. photomontage 28 et Photographie 178).	Modéré	1 410
19	LA REMIGÈRE	< 10	Hameau situé en rive gauche du Cibiou, entre le bois des Renards à l'ouest et le bois Lapineau à l'est. Boisements et végétation dense limitant les visibilités sur le projet. Éoliennes semblant se superposer depuis ce lieu de vie et occupant une emprise très faible de moins de 2°.	Faible	1 610
20	LA MANIÈRE	< 40	Hameau conséquent implanté en point haut, en interfluve entre Le Cornac à l'ouest, le Cibiou au sud et le Pas de Mule à l'est. Vue intermittente sur le les pales des éoliennes au gré des ouvertures à travers la végétation. Distance atténuant les perceptions du projet.	Faible	1 675
21	LE LOGIS	1	Implantation en fond de vallée, en interfluve entre le Cornac et le Cibiou, dans un contexte encaissé. Relief et masques bâtis empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	2 110

Tableau 21 : Effets du projet depuis les hameaux de l'aire d'étude immédiate.



Photographie 171 : Vue partielle sur le projet depuis le hameau de La Fourchadière (1) (cf. photomontage 20).



Photographie 172 : Vue ouverte sur le projet depuis la sortie sud du hameau de La Gourgeaudrie (2) (cf. photomontage 21).



Photographie 173 : Vue dégagée sur le projet depuis Chez Guérin (3) et la Boissière (4) (cf. photomontage 27).



Photographie 174 : Vue en partie filtrée par la végétation depuis La Poussarderie (6), la Gasouille (7), Grondillé (11) (cf. photomontage 26).





Photographie 175 : Perception du projet dominant la vallée du Pas de la Mule depuis les abords de Peuliard (9) (cf. photomontage 22).



Photographie 176 : Projet émergeant dans l'axe de la rue principale depuis le hameau Les Réchez (10) (cf. photomontage 24).



Photographie 177 : Vue ouverte sur la vallée du Cibiou et les éoliennes émergeant au-dessus des boisements depuis les abords de l'Emarière (13) (cf. photomontage 25).



Photographie 178 : Vue ouverte depuis les abords du hameaux Les Ajoncs (14) (cf. photomontage 27).



*Photographie 179 : Perception du projet au lointain depuis La Renarde (18) (cf. photomontage 28).*

### 6.3.6.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au chapitre 6.3.4.3, page 158, plusieurs facteurs de perception sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Deux routes principales traversent l'aire d'étude immédiate. Les impacts du projet éolien sur celles-ci sont décrits ci-dessous. Les principales visibilité sont localisées sur la carte ci-contre.

#### La D107 au nord-ouest de l'AEI

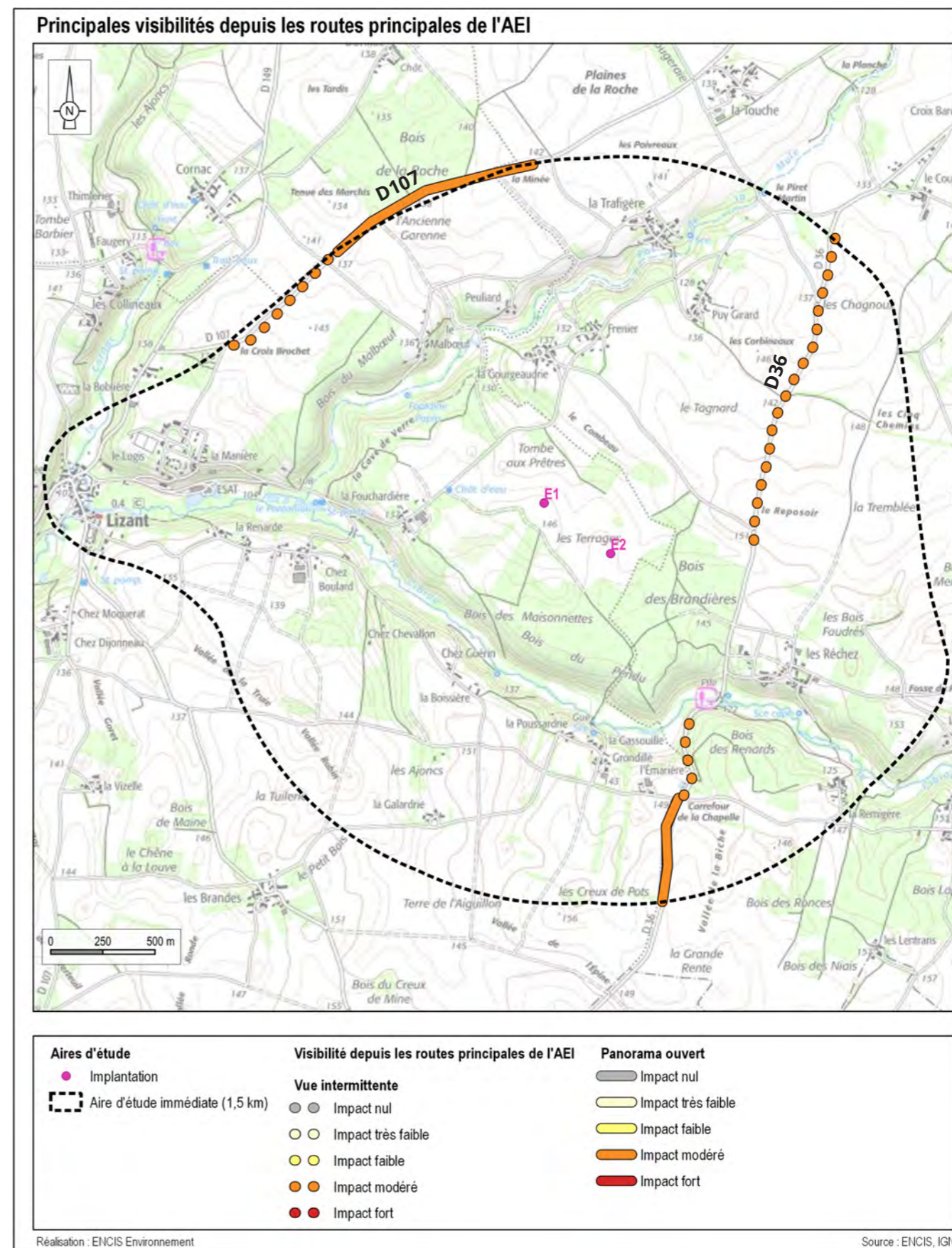
Cette route secondaire relie Lizant à Charroux et matérialise la limite nord-ouest de l'AEI. Elle emprunte le haut versant nord de la vallée du Pas de la Mule et le premier-plan dégagé permet des vues plus ou moins complètes sur le projet, au gré des ouvertures à travers la végétation de bord de route. Sur ce tronçon, les éoliennes émergent au-dessus du relief de haut versant de la rive opposée. La distance d'éloignement entre la route et le projet atténue sa prégnance, mettant à distance les éoliennes (cf. photomontage 30 et Photographie 182)

**L'impact est modéré.**

#### La D36 à l'est de l'AEI

Cette route secondaire traverse l'est de l'AEI du nord au sud en longeant le bois des Brandières, plonge dans le fond de vallée du Cibiou puis contourne la lisière ouest du bois des Renards. Entre la limite sud de l'AEI et le bois des Renards, le tronçon de route traverse un paysage agricole ouvert avec des panoramas dégagés en direction des éoliennes (cf. photomontage 25 et Photographie 181). Puis le passage par le fond de vallée et le long du bois des Brandières ne ménage aucune visibilité sur les éoliennes étant donné l'encaissement et les masques boisés formés par le boisement. Sur le reste du tronçon, entre le bois des Brandières et la limite nord de l'AEI (cf. photomontage 23 et Photographie 180), les vues sont davantage ouvertes permettant de percevoir les deux éoliennes de manière intermittente.

**L'impact est modéré.**



Carte 63 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AEI.



Photographie 180 : Paysage ouvert duquel émerge le projet éolien des Brandières, depuis la D36, au nord-est de l'AEI (Photomontage 23).



Photographie 181 : Perception du projet depuis la D36, avant que la route ne plonge au niveau de la vallée du Cibiou (Photomontage 25).



Photographie 182 : Vue latérale sur les éoliennes depuis la D107, au nord-ouest de l'AEI (Photomontage 30).

### 6.3.6.5 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau suivant reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet et de l'analyse de photomontages.

#### Description des effets du projet sur les monuments historiques

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun monument historique.

#### Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits / classés

Aucun site protégé n'a été recensé lors de l'état initial.

#### Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Aucun site patrimonial remarquable n'a été recensé lors de l'état initial.

#### Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Les quatre sites touristiques de l'aire immédiate sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

#### Parcours «Poussez la Chan'sonnette» - Cache Géoaventura (enjeu faible)

Ce parcours de 1,5 km se concentre au niveau du bourg de Lizant et a pour thématique l'eau. Le parcours débute au niveau du parking de la Source, à proximité de l'église. Comme évoqué dans le chapitre 6.3.6.3.1, les visibilités sont intermittentes depuis le centre-bourg de Lizant, le projet étant perceptible de manière partielle au gré des ouvertures à travers la végétation et le tissu bâti.

**L'impact est faible.**

#### Pêcheurie Guinguette (enjeu faible)

L'implantation en fond de vallée boisée arrête la quasi totalité des visibilités sur le projet et seules des extrémités de pales sont susceptibles d'être perceptibles. Des vues sur les pales sont également possibles depuis la route permettant d'y accéder.

**L'impact est très faible.**

#### Aire de loisirs (enjeu faible)

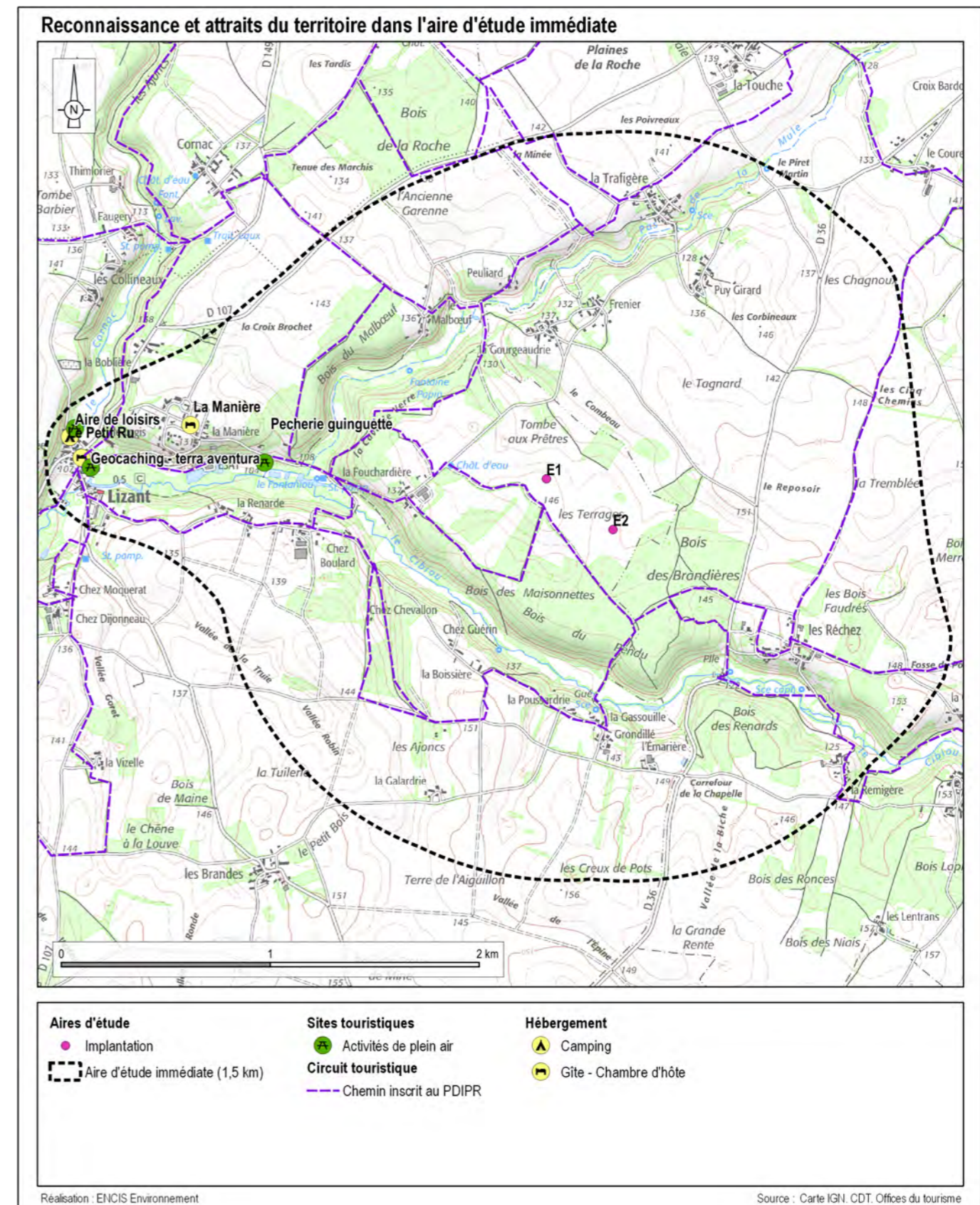
Cette aire de loisirs est implantée en sortie nord de Lizant, en fond de vallée du Cornac. Des tables de pique-nique et des jeux sont présents. L'implantation encaissée en fond de vallée et les masques végétaux limitent les vues sur le projet. Seules les pales des éoliennes sont susceptibles d'être visibles et surtout en période hivernale, à feuilles tombées.

**L'impact est très faible.**

#### Les chemins de randonnée

Des vues récurrentes et proches sont recensées depuis les parcours «entre feux et eaux» et «Cornac et Cibiou». C'est le cas notamment depuis la rive nord de la vallée du Pas de la Mule et la rive sud de la vallée du Cibiou, ces deux versants faisant face au projet. Les chemins longeant le bois des Maisonnettes bénéficient de vues proches sur les éoliennes, ces dernières sont alors prégnantes dans la vue.

**L'impact est modéré à fort.**



Carte 64 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AEI.

### L'offre d'hébergement touristique

L'offre d'hébergement est concentrée à l'ouest de l'AEI, dans le bourg de Lizant et le hameau de la Manière. Cela concerne deux gîtes : la Manière et le Petit Ru et une aire de camping en sortie nord de Lizant. Pour l'étude de leur degré d'impact, se référer à la description des hameaux paragraphe 6.3.6.3.1 et 6.3.6.3.2. Pour rappel, **le bourg de Lizant est impacté modérément** et le **hameau de la Manière est impacté faiblement**.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (m)
86	LIZANT	Parcours «Poussez la Chan'sonnette» - Cache Géoaventura	-	Faible	Parcours passant par le bourg de Lizant. Visibilité partielle et intermittente, au gré des ouvertures à travers la trame bâti et la végétation.	Faible	2 200
86	LIZANT	Aire de loisirs	-	Faible	Implantation en fond de vallée du Cornac, à la sortie nord de Lizant. Encaissement et masques arborés limitent la plupart des vues sur le projet. Extrémités des pales d'éoliennes perceptibles à travers les masques végétaux.	Très faible	2 274
86	LIZANT	Pêcherie guinguette	-	Faible	Très rares visibilités sur les extrémités de pales étant donné l'implantation encaissée en fond de vallée boisée de la Sonnette.	Très faible	1 357
86	LIZANT	Chemins inscrits au PDIPR + Chemin «entre feux et eaux» et «Cornac et Cibiou»	-	Faible	Vues récurrentes et proches sur le projet possibles depuis de nombreux chemins, notamment depuis la rive nord de la vallée du Pas de la Mule et la rive sud de la vallée du Cibiou. Perception proche et projet prégnant depuis le chemin passant par le château d'eau et longeant le bois des Maisonnettes.	Modéré à fort	118

Tableau 22 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.



Photographie 183 : Vue intermittente sur le projet depuis les abords de l'église à Lizant (Photomontage 19).

### 6.3.7 Les effets du projet dans la zone d'implantation potentielle

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 5.3, page 140.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

#### Rappel des enjeux du site et des effets du projet

Le projet éolien vient s'implanter sur des parcelles à vocation agricole imbriquées entre des bosquets et le bois des Brandières et des Maisonnettes au sud. La ZIP ne présente pas d'éléments particulièrement remarquables en termes de paysage ou de patrimoine. La haie lâche, le petit bosquet et l'arbre isolé au nord sont toutefois des motifs qu'il conviendrait de conserver. Il s'agit cependant d'un secteur fréquenté par la population locale principalement (promenade à pied et à vélo, ...). La ZIP est traversée au sud par un circuit de petite randonnée. Il faudrait veiller à conserver son caractère champêtre.

#### Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole. Les chemins existants ont été élargis durant la phase de construction et restent durant l'exploitation aux mêmes dimensions (4,5 m de bande roulante, 5 m de largeur minimum dégagée, 3 m sur la première portion), représentant 894 m linéaires et 3 380 m<sup>2</sup> en tout. Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 5 468 m<sup>2</sup> sur 877 m linéaires. Une grande partie est temporaire, seuls les accès aux éoliennes sont conservés durant la phase d'exploitation également.

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs. Ces aménagements vont être effacés après la construction.

Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur grise.

Les pistes temporaires et les pistes créées au droit des plateformes pourront être perceptibles depuis la route locale reliant le hameau de la Fouchardière à celui de la Gougeaudrie. Ces visibilitées restent fugaces, notamment sur les pistes créées qui se retrouvent à 300 m de la route environ pour la plus proche. Les pistes temporaires créées à l'intersection de cette route locale seront davantage visibles mais seront remises en état à court terme.

Le chemin au sud du projet est emprunté par des randonneurs. Il va être renforcé et élargi et pourra perdre son caractère rurale. Les pistes créées à proximité des éoliennes seront visibles depuis le chemin de randonnée mais sur un court tronçon.

La transition entre les pistes et les chemins ruraux peut être abrupte en raison du changement de matériaux et de l'élargissement, perturbant la lisibilité de l'aire immédiate, et changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte.

***L'impact est très faible et ponctuellement faible aux abords directs des pistes créées.***

#### Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de concassé de granit de couleur grise. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles ne seront cependant pas visibles depuis les hameaux environnants, mais uniquement depuis la route locale reliant la Fouchardière à la Gougeaudrie, la forme et la couleur, tranchant avec la prairie. Elles seront également perceptibles depuis le chemin de randonnée situé au sud du projet.

***Durant les 25 ans d'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact faible à l'échelle de l'aire immédiate.***

#### Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année.

***L'impact est nul.***

#### Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible. ***L'impact est nul.***

#### Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Son emprise au sol est d'environ 10 x 3 m, pour une hauteur de 2,60 m. Le poste de livraison est installé en sortie nord du hameau de la Foucharderie, le long de la route et pourra donc être visible depuis la route et depuis la dernière habitation du hameau et l'exploitation agricole, en limite d'urbanisation.

L'architecture d'un poste de livraison standard est banale et sans qualité particulière et s'accorde peu avec le caractère champêtre et de lisière de boisement. ***L'impact est modéré.***

Il a été choisi de l'habiller d'un bardage en bois afin de favoriser son intégration paysagère (cf. mesure 1). ***L'impact sera donc finalement faible.***



### 6.3.8 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les covisibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Les **projets existants** sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les **projets approuvés** sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

**Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les parcs existants et les projets approuvés mais non construits.**

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact cumulé est **très faible** ou **faible**.

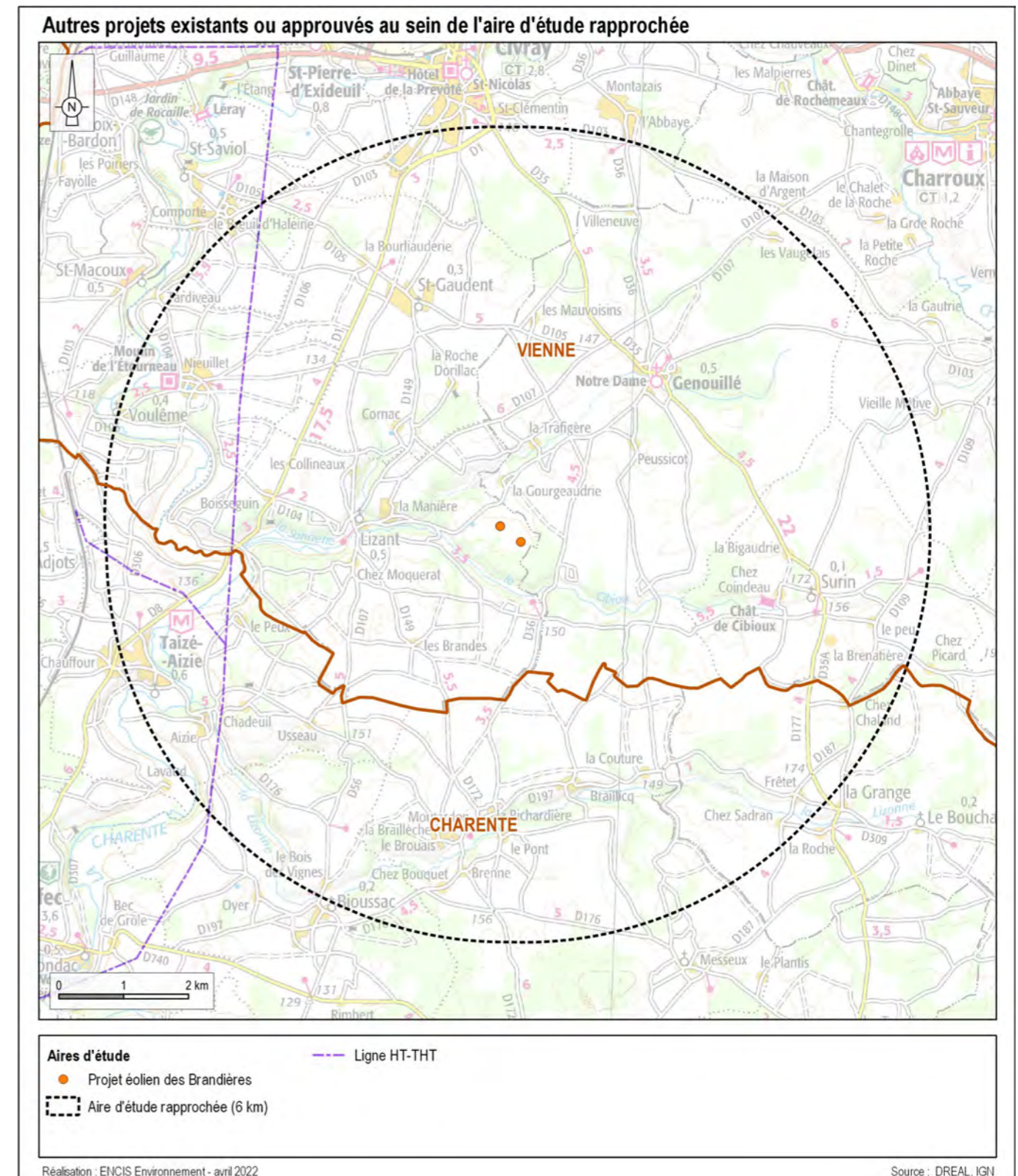
Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet négatif dû au cumul des deux parcs (saturation, brouillage visuel, fermeture ou effet de barrière à l'horizon, encerclement, etc.) , l'impact cumulé est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'**aire d'étude éloignée** car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'**aire d'étude rapprochée**.

#### 6.3.7.1 Les projets existants ou approuvés de faible hauteur

Les projets existants ou approuvés autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

En avril 2022, un seul projet connu est recensé, il s'agit d'une ligne électrique à très haute tension à l'ouest du projet, au niveau de Taizé-Aizie.



Carte 65 : Localisation des projets existants ou approuvés autre qu'éolien au sein de l'aire d'étude immédiate.

### 6.3.7.2 Les parcs éoliens et projets existants ou approuvés de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

- A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.
- A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.
- A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

En juin 2022, dans l'aire d'étude globale, il existe de nombreux parcs en exploitations. Ils sont pour la plupart situés en limite ouest de l'AEE et leur implantation suit globalement un axe nord / sud. Ces parcs sont globalement assez distants, la majorité étant située à plus de 12 km des éoliennes des Brandières. La distance associée au relief et aux masques végétaux successifs limite grandement les interactions entre ces éoliennes construites et celles des Brandières. Il existe un autre projet construit, celui du Confolentais, en limite sud-est de l'AEE, lui aussi ayant peu d'interactions avec le projet étudié. En revanche, les parcs de Grands Champs et Montjoubert, en extension l'un de l'autre ne semblent former qu'une seule unité et sont situés à environ 4 km au nord-ouest du projet des Brandières. Ces parcs construits sont visibles conjointement avec le projet des Brandières et cela de manière récurrente, un espace de respiration assez large les séparant souvent.

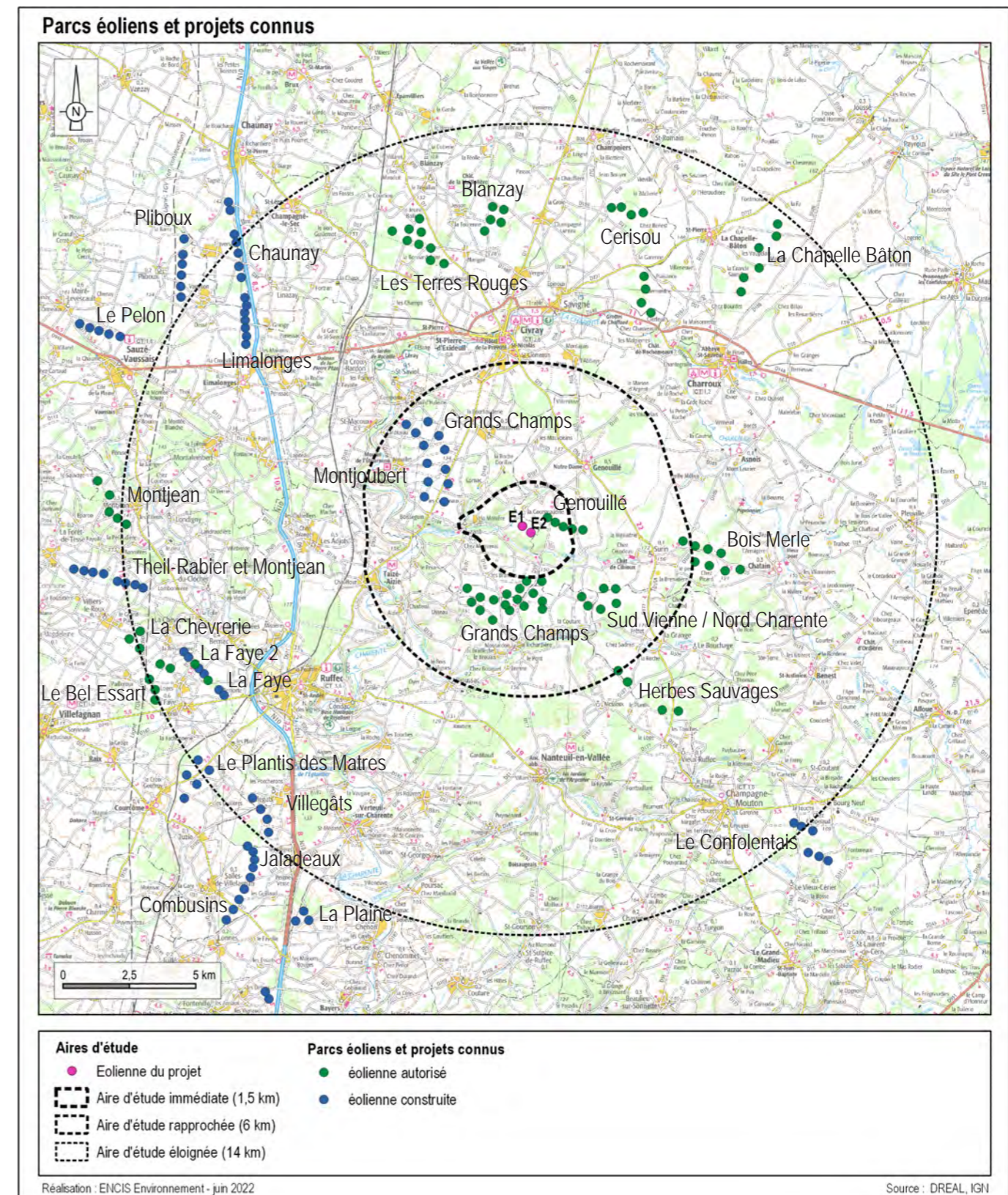
De nombreux projets autorisés sont recensés. Plusieurs s'intercalent entre les parcs déjà construits au sud-ouest de l'AEE et reprennent l'orientation de ces parcs : c'est le cas pour les projets de Montjean, la Chèvrerie, la Faye 2, le Bel Essart. Les interactions entre ces projets et le projet des Brandières sont très ponctuelles, la distance et les masques végétaux faisant que l'un ou l'autre des projets se retrouve souvent masqué.

Plusieurs projets autorisés sont regroupés au nord, entre la limite de l'AEE et la D148. Il s'agit des projets de Blanzay, Les Terres Rouges, Cerisou, la Chapelle Bâton. Ces projets se retrouvent assez éloignés du projet des Brandières et interagissent peu avec ce dernier.

Les projets de Bois Merle et Herbes Sauvages sont situés à environ 6 km au sud-est du projet, à cheval entre l'AER et l'AEE. Des visibilités ponctuelles sont recensées conjointement avec le projet des Brandières mais les vues demeurent partielles et les effets cumulés faibles à très faibles. En revanche, les interactions avec les projets de Sud-Vienne / Nord-Charente et de Grands Champs et le projet des Brandières sont importantes. Ces deux projets autorisés sont situés à environ 2 km au sud du projet des Brandières et avec 23 éoliennes, occupent une emprise horizontale très large. Les trois projets sont visibles conjointement depuis de nombreux points de vue et l'ensemble s'accorde peu en termes d'interdistances et de hauteur d'éolienne, créant des dissonances dans le paysage.

Le projet éolien le plus proche de celui des Brandières est celui de Genouillé. Il se compose de 5 éoliennes dont la plus proche se situe à moins de 900 m de E2. Depuis quelques points de vue, les deux projets pourraient sembler ne former qu'une seule unité étant donné leur proximité et leur orientation nord-ouest / sud-est mais les interdistances et les différences de gabarit les distinguent souvent.

Les effets cumulés potentiels avec ces projets existants ou approuvés sont qualifiés et décrits dans le tableau suivant.



Carte 66 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée.

## EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES DE FAIBLE HAUTEUR DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Nom	Description	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance au projet (km)
Transport d'énergie	Ligne électrique très haute tension	Visibilité conjointe depuis les points hauts et dégagés comme à la sortie nord de Taizé-Aizie par exemple.	Très faible	4,1 km

## EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES DE GRANDE HAUTEUR (DONT PROJETS ÉOLIENS) DANS L'AIRE D'ÉTUDE GLOBALE

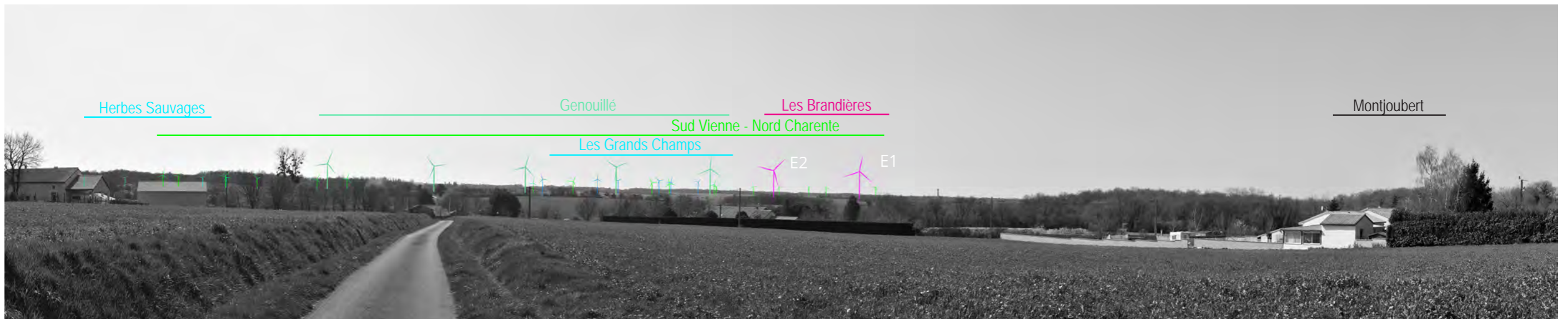
Nom	Description	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance au projet (km)
Projet éolien de Montjean	Autorisé - 5 éoliennes ; hauteur totale : 150 m	Distance très importante entre les deux projets limitant grandement les interactions entre les éoliennes quasiment imperceptibles depuis la plus grande partie du territoire (cf. photomontage 6).	Très faible	17,4 km
Parc éolien de Combustins	En exploitation - 5 éoliennes N90 ; Hauteur totale : 125 m	Distance, relief et masques végétaux successifs limitent grandement les visibilités conjointes.	Très faible	17 km
Parc éolien du Pelon	En exploitation - 5 éoliennes V110 ; Hauteur totale : 150 m		Très faible	16,7 km
Parc éolien de La Plaine	En exploitation - 5 éoliennes V110 ; Hauteur totale : 150 m		Très faible	16,6 km
Parc éolien de Jaladeaux	En exploitation - 4 éoliennes N90 ; Hauteur totale : 125 m		Très faible	16 km
Parc éolien de Pliboux	En exploitation - 6 éoliennes V100 ; Hauteur totale : 150 m		Très faible	15,5 km
Projet éolien le Bel Essart	Autorisé - 3 éoliennes ; hauteur totale : 179,5 m		Visibilité conjointe entre les deux projets quasiment impossible étant donné la distance et le relief (cf. photomontage 11, photomontage 29).	Très faible
Parc éolien du Plantis des Matres	En exploitation - 5 éoliennes N117 ; Hauteur totale : 178,5 m	Distance, relief et masques végétaux successifs limitent grandement les visibilités conjointes.	Très faible	15 km
Parc éolien du Confolentais	En exploitation - 6 éoliennes V110 ; Hauteur totale : 150 m		Très faible	14,7 km
Parc éolien de Villegats	En exploitation - 4 éoliennes N117 ; Hauteur totale : 178,5 m		Très faible	14,5 km
Projet éolien de la Chèvrerie	Autorisé - 5 éoliennes ; hauteur totale : 180 m	Éloignement important entre les projets ne permettant que de rares visibilités conjointes où l'un des deux projets est souvent peu perceptible (cf. photomontage 11, photomontage 29).	Très faible	14,3 km
Parc éolien de Theil-Rabier et Montjean	En exploitation - 11 éoliennes V110 ; Hauteur totale : 150 m	Distance, relief et masques végétaux successifs limitent grandement les visibilités conjointes.	Très faible	14,1 km
Parc éolien de Chaunay	En exploitation - 9 éoliennes V100 ; Hauteur totale : 150 m	Parc situé en limite nord-ouest de l'AEE. Peu de visibilités conjointes possibles entre ce parc et le projet des Brandières étant donné l'éloignement, le relief et la succession de masques végétaux.	Très faible	14 km
Projet éolien de la Faye 2	Autorisé - 2 éoliennes ; hauteur totale : 149,5 m	Projet situé au sud-ouest de l'AEE, en extension du parc déjà construit de la Faye. Peu de visibilité conjointes recensées étant donné la distance et les masques végétaux successifs (cf. photomontage 11 photomontage 29).	Très faible	13,3 km
Parc éolien de la Faye	En exploitation - 6 éoliennes V90 ; Hauteur totale : 125 m	Visibilité conjointe limitée étant donné les masques végétaux.	Très faible	13 km
Parc éolien de Limalonges	En exploitation - 5 éoliennes V110 ; Hauteur totale : 150 m	Distance d'éloignement, relief et masques végétaux successifs limitant grandement les visibilités conjointes.	Très faible	12,5 km

EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVÉS DE GRANDE HAUTEUR (DONT PROJETS ÉOLIENS) DANS L'AIRE D'ÉTUDE GLOBALE				
Nom	Description	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance au projet (km)
Projet éolien de la Chapelle Bâton	Autorisé - 6 éoliennes ; hauteur totale : 150 m	Visibilités conjointes rares mais possibles entre le projet de la Chapelle Bâton et des Brandières depuis des points de vue haut et dégagés. Etant donné la distance d'éloignement entre les deux projets, l'un apparaît souvent de manière lointaine et peu prégnante, interagissant peu avec les éoliennes de l'autre projet (cf. <i>photomontage 9, photomontage 17</i> ).	Très faible	12 km
Projet éolien de Blanzay	Autorisé - 5 éoliennes ; hauteur totale : 180 m	Éloignement important entre les projets de Blanzay et des Brandières rendant les interactions entre les projets rares et possibles uniquement depuis des points de vue dégagés (cf. <i>photomontage 9, photomontage 17, photomontage 24, photomontage 27</i> ).	Très faible	11,2 km
Projet éolien des Terres Rouges	Autorisé - 9 éoliennes ; hauteur totale : 179,5 m	Visibilités conjointes rares mais possibles entre le projet des Terres Rouges et des Brandières depuis des points de vue dégagés. Etant donné la distance d'éloignement entre les deux projets, l'un apparaît souvent de manière lointaine et peu prégnante, interagissant peu avec les éoliennes de l'autre projet (cf. <i>photomontage 9, photomontage 17, photomontage 27</i> ).	Très faible	10,3 km
Projet éolien de Cerisou	Autorisé - 8 éoliennes ; hauteur totale : 180 m	Distance d'éloignement importante entre les projets de Cerisou et des Brandières rendant les interactions entre les projets rares et peu prégnantes et uniquement depuis des points de vue dégagés (cf. <i>photomontage 17, photomontage 24, photomontage 27</i> ).	Très faible	9,3 km
Projet éolien des Herbes Sauvages	Autorisé - 4 éoliennes ; hauteur totale : 179,5 m	Vues conjointes depuis les points hauts dégagés comme le haut versant de la Charente (cf. <i>photomontage 1</i> ) ou le belvédère de Verteuil-sur-Charente (cf. <i>photomontage 5</i> ). Autres vues conjointes possibles mais les interactions restent peu impactantes ( <i>photomontage 12, photomontage 29</i> ).	Très faible	6,1 km
Projet éolien de Bois Merle	Autorisé - 8 éoliennes ; hauteur totale : 180 m	Visibilités conjointes ponctuelles étant donné la distance de séparation entre les deux projets. Éoliennes interagissant peu ensemble (cf. <i>photomontage 9, photomontage 27, photomontage 30</i> ).	Faible	5,7 km
Parc éolien de Grands Champs	En exploitation - 6 éoliennes V100 ; Hauteur totale : 150 m	Visibilités conjointes récurrentes depuis les points de vue plus ou moins proches de ces deux projets. Large espace de respiration séparant souvent les deux projets et permettant de limiter les interactions (cf. <i>photomontage 9, photomontage 17, photomontage 25, photomontage 27</i> ).	Modéré	4,1 km
Parc éolien de Mont Joubert	En exploitation - 6 éoliennes V100 ; Hauteur totale : 150 m	Visibilités conjointes récurrentes entre les deux projets. Large espace de respiration séparant souvent les deux projets et permettant de limiter les interactions (cf. <i>photomontage 9, photomontage 10, photomontage 17, photomontage 25</i> ).	Modéré	3 km
Projet éolien Les Grands Champs	Autorisé - 6 éoliennes ; hauteur totale : 150 m	Proximité du projet des Grands Champs avec celui des Brandières induisant des vues conjointes fréquentes. Les deux projets apparaissent souvent à des hauteurs différentes et avec des interdistances différentes également (cf. <i>photomontage 8, photomontage 9, photomontage 16, photomontage 17, photomontage 21, photomontage 23</i> ).	Modéré	2,2 km
Projet éolien Sud Vienne / Nord-Charente	Autorisé - 17 éoliennes ; hauteur totale : 126 m	Projet très étendu et conséquent comprenant 17 éoliennes. Visibilités conjointes très fréquentes depuis le nord du projet des Brandières et le sud du projet de Sud Vienne / Nord Charente. Malgré leur proximité avec le projet des Brandières, éoliennes apparaissant avec des interdistances et des hauteurs différentes, brouillant la lisibilité de l'ensemble (cf. <i>photomontage 8, photomontage 9, photomontage 10, photomontage 16, photomontage 21, photomontage 23</i> ). Projet des Brandières venant s'intégrer à ce motif éolien souvent déjà présent en augmentant légèrement la densité éolienne.	Modéré	1,8 km
Projet éolien de Genouillé	Autorisé - 5 éoliennes ; hauteur totale : 150 m	Projet très proche de celui des Brandières et interférant fréquemment avec ce dernier depuis de nombreux points de vue (cf. <i>photomontage 12, photomontage 14, photomontage 16, photomontage 17</i> ). Projet des Brandières semblant parfois en extension du projet de Genouillé mais se démarquant tout de même de celui-ci en termes de hauteur et d'interdistances (cf. <i>photomontage 10, photomontage 23, photomontage 24, photomontage 25</i> ).	Modéré	840 m

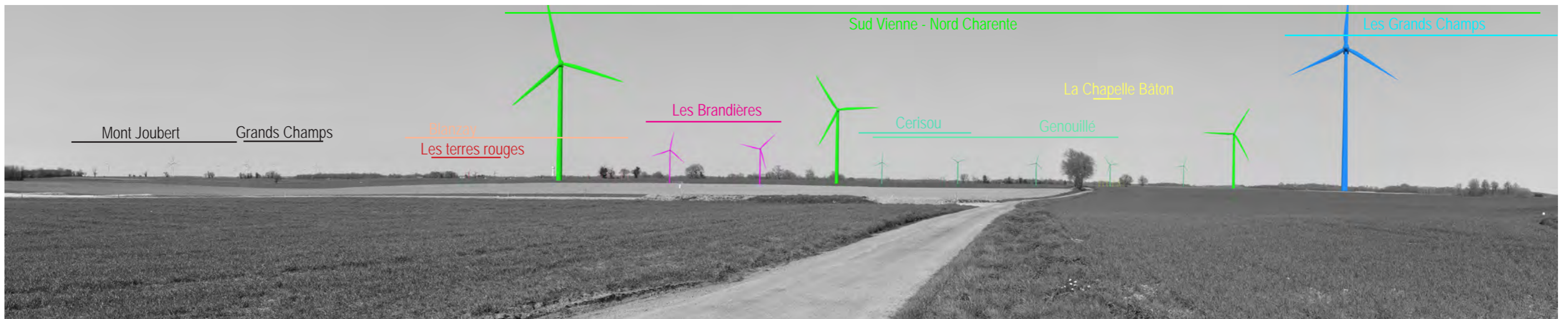
Tableau 23 : Effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés.



Photographie 184 : Panorama dégagé ouvert en direction de la vallée de la Charente, depuis la sortie nord-est de Taizé-Alzie avec de nombreuses éoliennes venant ponctuer l'horizon (Photomontage 9).



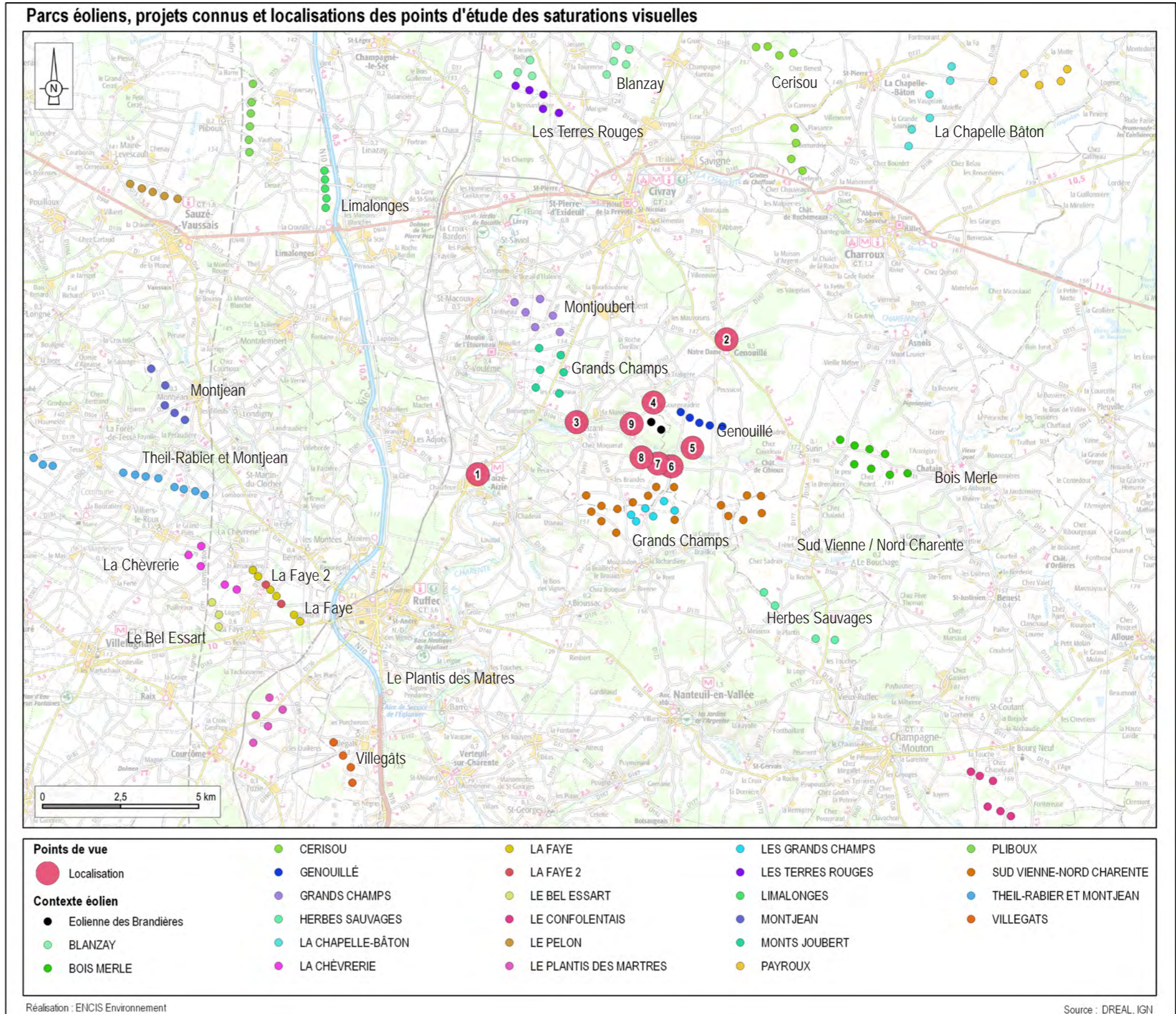
Photographie 185 : Projet des Brandières venant s'intégrer en extension du projet de Genouillé (Photomontage 10).



Photographie 186 : Accumulation d'éoliennes dans le panorama, depuis le sud de l'AER (Photomontage 17).

### 6.3.8.1 Analyse des angles de respirations depuis les lieux de vies et points d'intérêts principaux

Les points d'analyse des espaces de respiration ainsi que le contexte éolien utilisé pour l'analyse sont localisés sur la carte ci-contre.



## Étude des angles de respiration autour de Taizé-Aizie

### Choix du point d'analyse

Ce point d'analyse est situé au niveau de la sortie nord-ouest de Taizé-Aizie, au niveau de la D8, en limite d'urbanisation où le paysage s'ouvre en direction de la vallée de la Charente. Les secteurs les plus exposés au projet se trouvent en limite nord du tissu bâti.

Le point d'analyse choisi est donc positionné au niveau du photomontage 9.

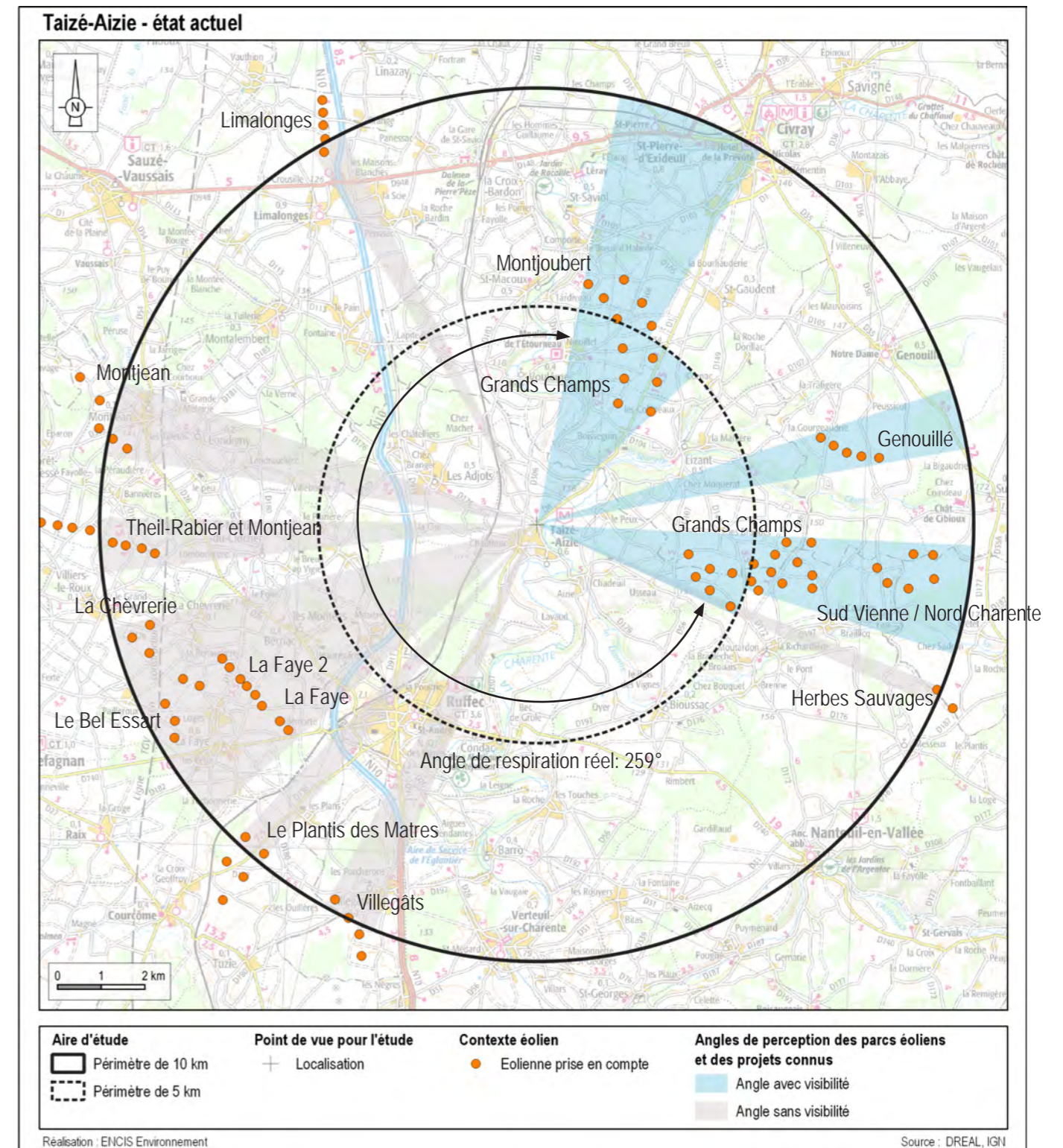
### Etat initial

Depuis le nord-ouest de Taizé-Aizie, le panorama s'ouvre en direction de la vallée de la Charente. Le motif éolien est très présent dans le champ de vision avec les parcs construits de Montjoubert et Grands champs ainsi que les projets éoliens de Genouillé, Grands Champs et Sud-Vienne / Nord Charente. En revanche, tous les parcs et projets situés au sud-ouest du périmètre d'étude des 10 km ne sont pas perceptibles depuis ce point de vue (Montjean, Theil-Rabier et Montjean, la Chèvrerie, la Faye, la Faye 2, le Bel Essart, le Plantis des Matres, Villegâts). L'ensemble des projets visibles occupe environ 58° du champ de vision et le plus grand espace de respiration est de 259°. Le motif éolien reste ponctuel et non omniprésent dans la vue et assez distant du point d'étude.

### Etat projeté

Le projet des Brandières vient s'intercaler dans l'angle déjà occupé par le projet de Genouillé, à plus de 5 km du point d'analyse. Il n'augmente donc pas l'angle d'occupation du motif éolien, qui reste d'environ 58° et ne diminue pas le plus grand angle de respiration qui reste de 259° environ. Seule la densité éolienne augmente très légèrement étant donné la présence des deux éoliennes des Brandières. Le projet des Brandières participe très peu à l'occupation de l'horizon, ce dernier étant déjà concerné par la présence du motif éolien.

**Les effets cumulés sont modérés mais le projet des Brandières participe très peu à l'occupation des horizons par le motif éolien.**



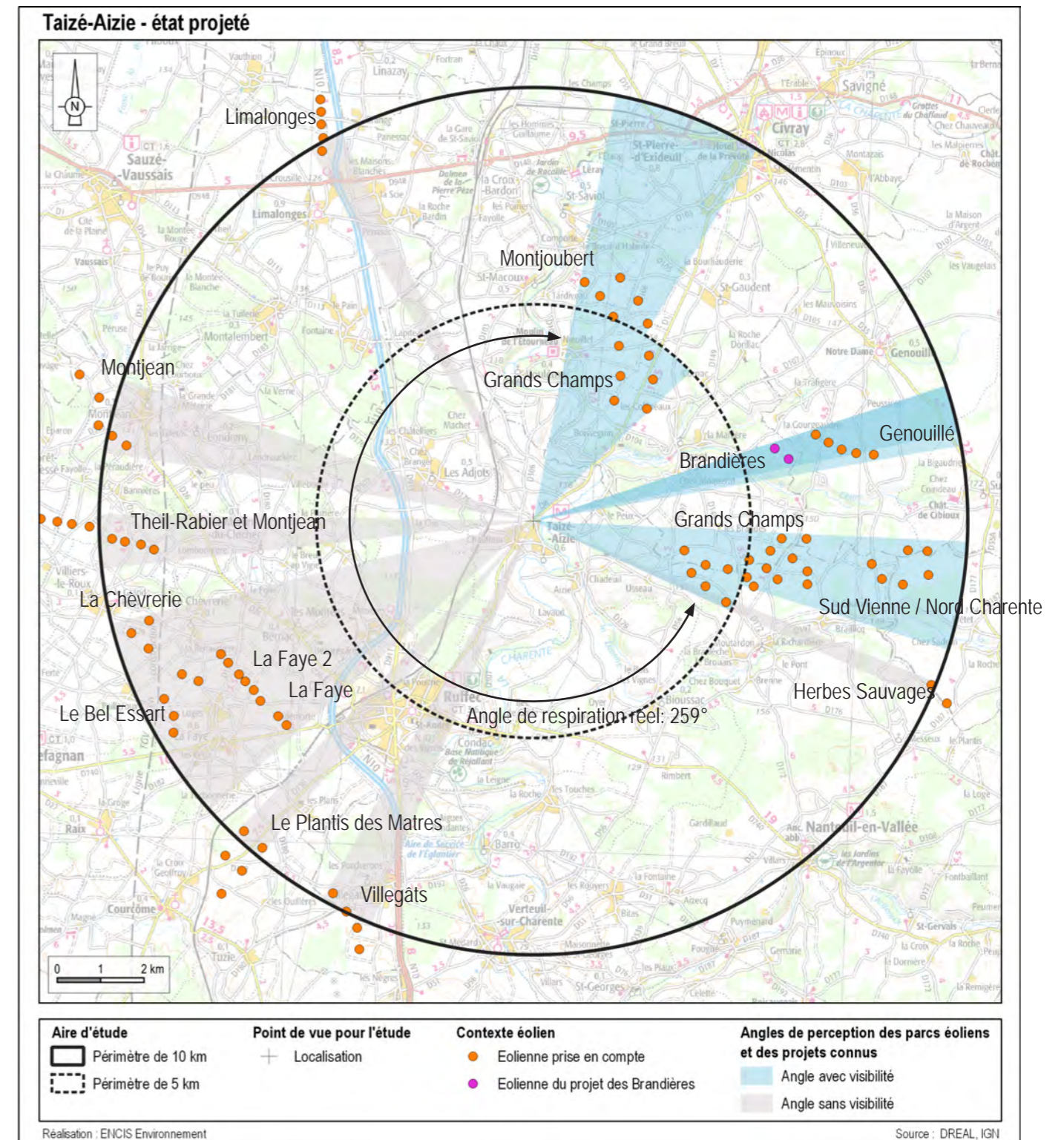
Carte 67 : Analyse depuis Taizé-Aizie - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Montjoubert	5 065 / 5 962	0	17,9	6	0,33	Oui
Grands Champs (construit)	3 348 / 4 654	19,2	0	6	0,31	Oui
Genouillé	6 805 / 7 990	0	5,9	5	0,84	Oui
Grands Champs (autorisé)	5 085 / 6 418	0	8,3	6	0,72	Oui
Sud-Vienne / Nord Charente	3 542 / 9 104	11,8	8,9	17	0,88	Oui
Herbes Sauvages	9 919 / 12 614	0	3,5	4	1,14	Oui
Villegâts	9 750 / 10 665	0	6,1	4	0,65	Non
Le Plantis des Matres	9 781 / 11 2017	0	3,3	5	1,51	Non
Le Bel Essart	9 446 / 9 624	0	4,7	3	0,63	Non
La Faye	7 384 / 7 828	0	16,5	6	0,36	Non
La Faye 2	7 536 / 7 651	0	5,8	2	0,34	Non
La Chèverrie	8 556 / 9 617	0	3,8	5	1,31	Non
Theil-Rabier et Montjean	8 768 / 11 353	0	6,4	11	1,71	Non
Montjean	9 539 / 10 992	0	7,3	5	0,68	Non
Limalonges	9 832 / 11 405	0	2,9	5	1,72	Non
Projet éolien des Brandières	5 808 / 6 052	0	3	2	0,66	Oui

Tableau 24 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	130,73
Densité éolienne	0,68
Plus grand angle de respiration	86,18
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	58,19
Densité éolienne	0,58
Plus grand espace de respiration	259,24

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	130,73
Densité éolienne	0,70
Plus grand angle de respiration	86,18
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	58,19
Densité éolienne	0,68
Plus grand espace de respiration	259,24



Carte 68 : Analyse depuis Taizé-Aizie - Etat projeté.



## Étude des angles de respiration autour de Genouillé

### Choix du point d'analyse

Le village de Genouillé est implanté en léger surplomb du vallon du Pas de la Mule, en lisière ouest du bois de la Demoiselle. En arrivant depuis la D3, la route plonge et offre un panorama dégagé.

Le point d'analyse est situé au niveau de la prise de vue du photomontage 10.

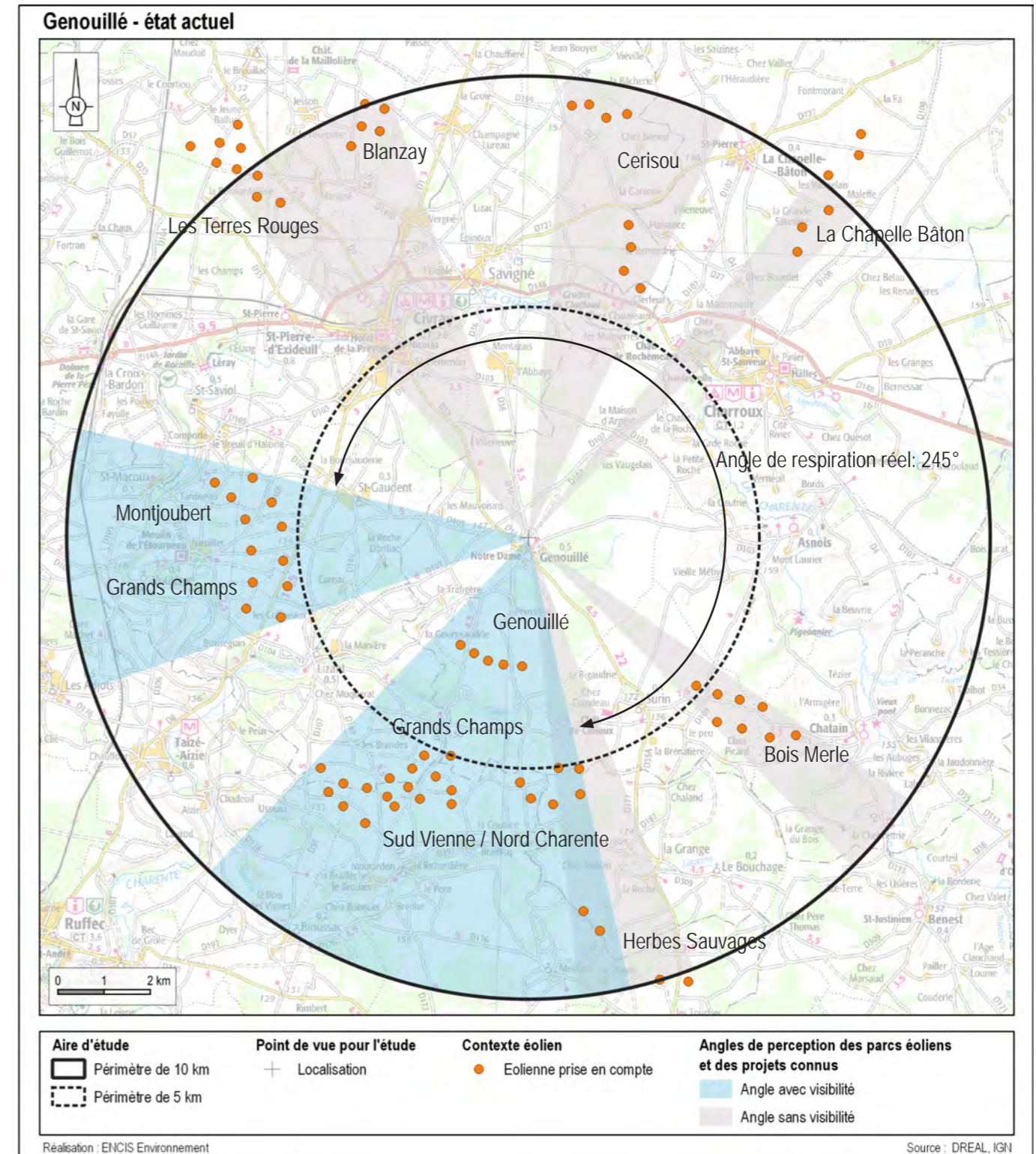
### Etat initial

Le point d'analyse est positionné sur une pente tournée en direction du village de Genouillé et donc du sud-ouest. Le panorama est ponctué par le motif éolien. Les éoliennes de Genouillé apparaissent proches et prégnantes. Les projets de Grands Champs, Sud-Vienne / Nord-Charente et une partie du projet des Herbes Sauvages s'élèvent en arrière-plan du projet de Genouillé créant des dissonances dans le paysage. Les éoliennes de Montjoubert et Grands Champs sont également visibles partiellement. En revanche, tous les parcs et projets éoliens situés davantage au nord (Les Terres Rouges, Blanzay, Cerisou, la Chapelle Bâton) ne sont pas visibles, masqués par le relief et la végétation formant des rideaux successifs opaques. Le motif éolien occupe une emprise cumulée de 84° et le plus grand espace de respiration reste relativement large avec 245° environ.

### Etat projeté

Les deux éoliennes du projet des Brandières se retrouvent dans la continuité des éoliennes de Genouillé mais elles sont légèrement plus en retrait. Elles semblent, depuis ce point de vue, ne former qu'un seul parc avec des interdistances quelque peu irrégulières mais restant tout de même cohérentes notamment en termes de gabarit. Le projet des Brandières se retrouve dans l'angle d'occupation du projet de Sud-Vienne / nord-Charente et n'augmente pas l'emprise du motif éolien qui demeure à 84° environ. De même, il ne diminue pas le plus grand angle de respiration qui reste à 245° environ. Seule la densité éolienne évolue très légèrement.

**Les effets cumulés sont forts mais le projet des Brandières ne participe que faiblement à l'occupation des horizons par le motif éolien.**



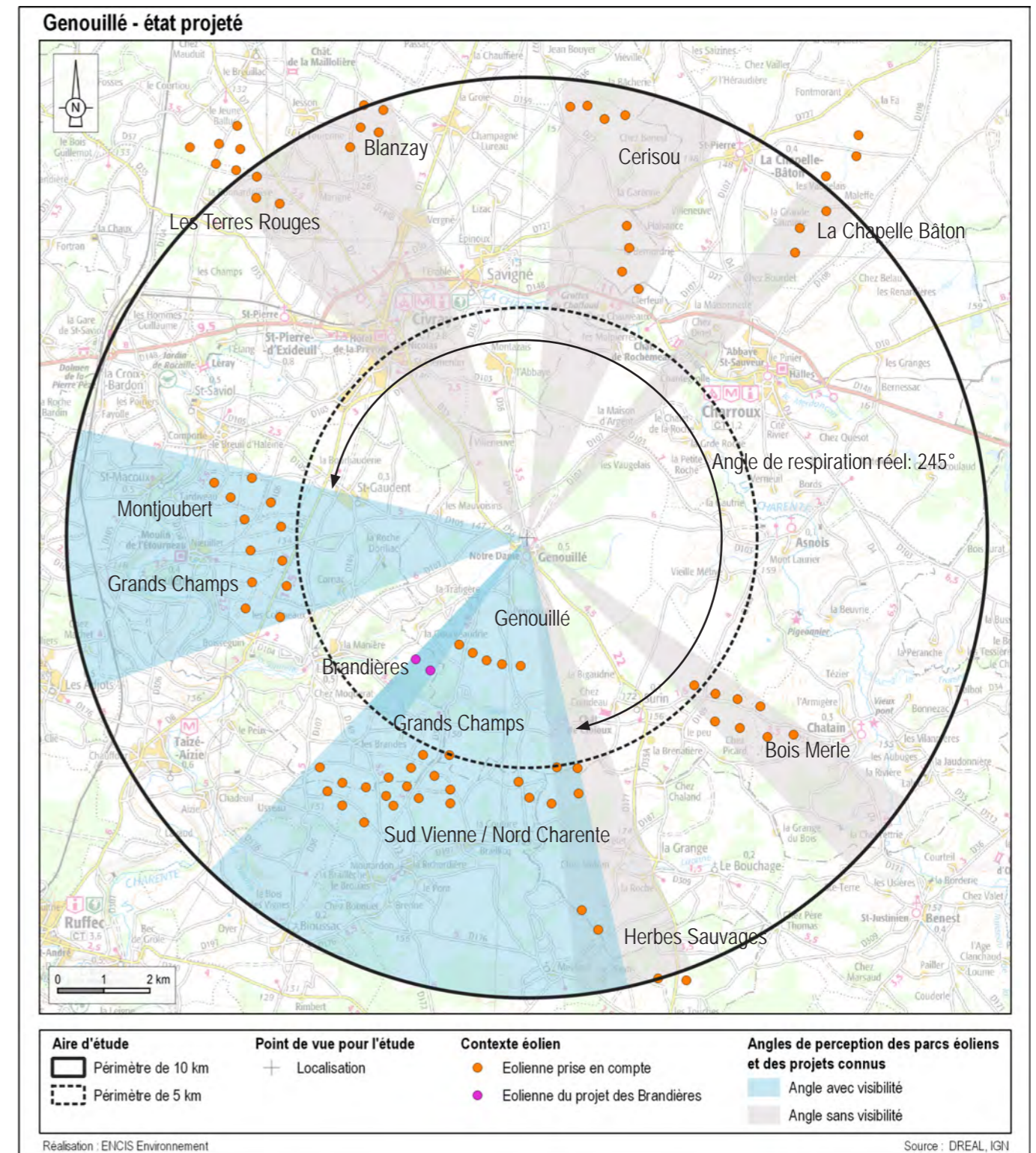
Carte 69 : Analyse depuis Genouillé - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Montjoubert	5 330 / 6 903	0	9,6	6	0,62	oui
Grands Champs (construit)	5 328 / 6 306	0	15,2	6	0,39	oui
Genouillé	2 752 / 2 809	29,5	0	5	0,16	oui
Grands Champs (autorisé)	5 557 / 6 510	0	11,6	6	0,51	oui
Sud-Vienne / Nord Charente	5 020 / 7 132	0	54,3	17	0,31	oui
Herbes Sauvages	8 188 / 10 231	0	11,4	4	0,35	non
Bois Merle	4 851 / 7 207	0	8,4	8	0,95	non
La Chapelle Bâton	8 508 / 11 337	0	3,6	6	1,66	non
Cerisou	5 926 / 9 484	0	18,4	8	0,43	non
Blanzay	9 384 / 10 009	0	22,2	9	0,22	non
Les Terres Rouges	9 033 / 10 573	0	3,2	5	2,8	non
Projet éolien des Brandières	3 584 / 3 570	6,4	0	2	0,31	Oui

Tableau 25 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	144,4
Densité éolienne	0,55
Plus grand angle de respiration	82,2
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	84,3
Densité éolienne	0,47
Plus grand espace de respiration	245,4

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	144,4
Densité éolienne	0,56
Plus grand angle de respiration	82,2
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	84,3
Densité éolienne	0,49
Plus grand espace de respiration	245,4



Carte 70 : Analyse depuis Genouillé - Etat projeté.

## Étude des angles de respiration autour de Lizant

### Choix du point d'analyse

Ce point d'analyse est situé au niveau du bourg de Lizant, au niveau de la D104, et du panneau d'entrée de ville : un belvédère s'ouvre sur la silhouette urbaine de Lizant, ponctuée par son église.

Le point d'analyse est situé au niveau de la prise de vue du photomontage 18.

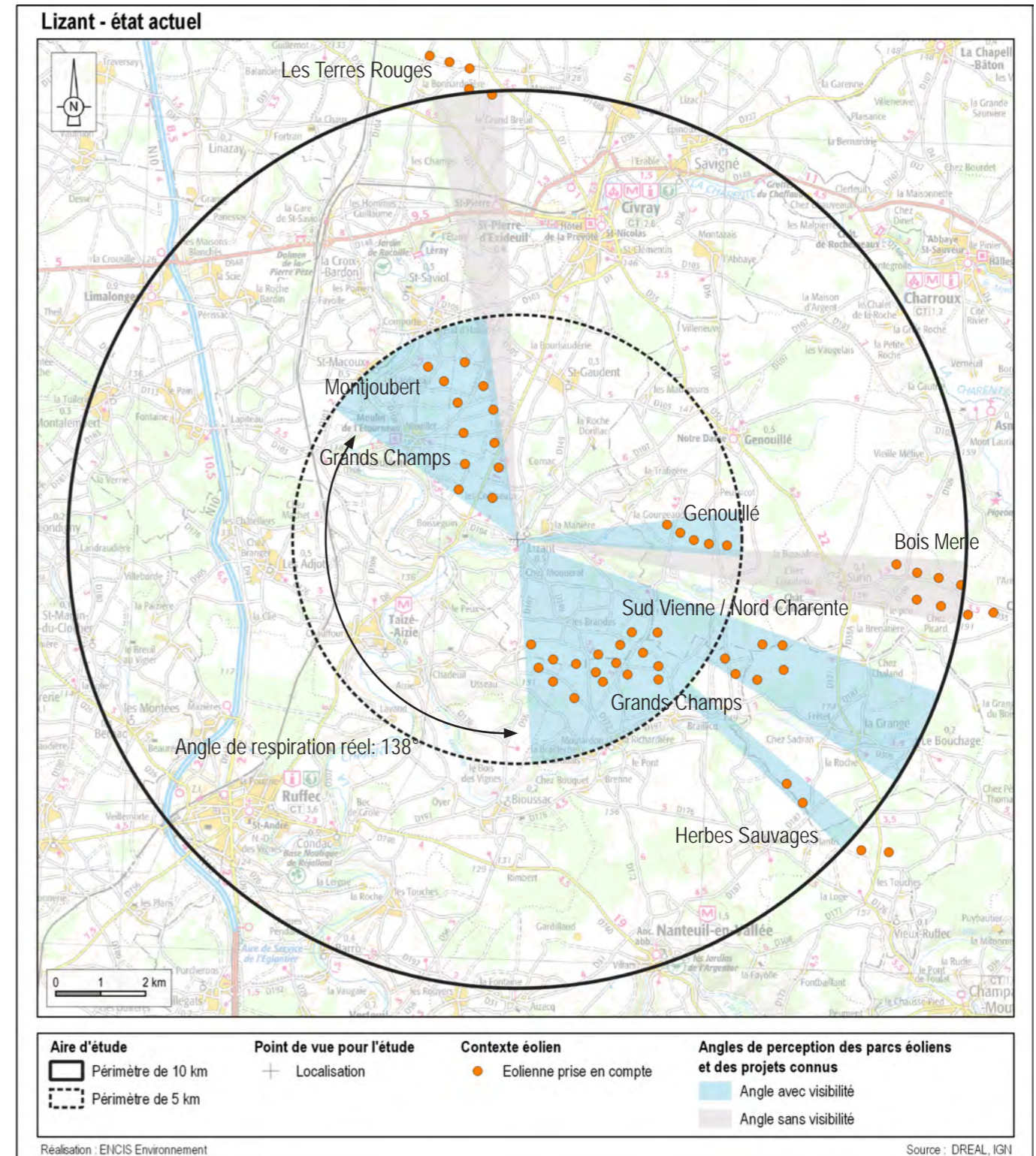
### Etat initial

Le point d'analyse est positionné en hauteur par rapport à l'urbanisation de Lizant, davantage en contrebas. Dans un périmètre rapproché de 5 km, les éoliennes des parcs de Montjoubert et Grands Champs sont visibles. Le projet des Herbes Sauvages, un peu plus lointain est également perceptible. Les projets lointains en limite de périmètre d'étude, Bois Merle et les Terres Rouges, sont imperceptibles. Le motif éolien occupe au cumulé 107°. Le plus grand espace de respiration est de 137,9°.

### Etat projeté

Le projet des Brandières vient s'intercaler et se superposer dans l'angle visuel entre le projet visible de Genouillé et celui de Bois Merle, imperceptible quand à lui. Il est situé à moins de 5 km du point d'analyse. Il augmente très légèrement l'angle cumulé d'occupation par le motif éolien, ce dernier passant de 107° à 110° environ. En revanche, il ne modifie pas le plus grand angle de respiration.

**Les effets cumulés sont faibles et le projet des Brandières participe faiblement en terme d'occupation des horizons.**



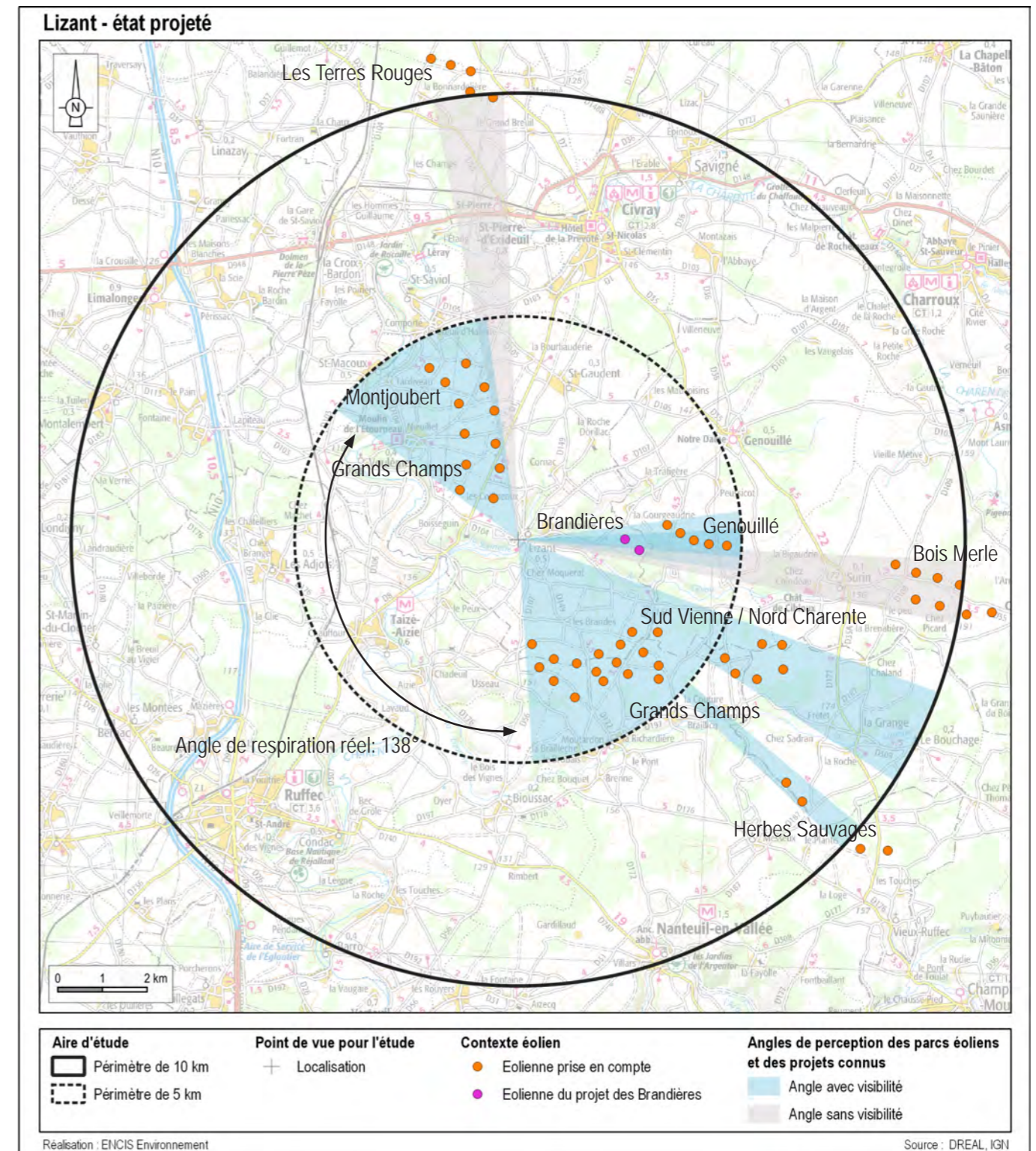
Carte 71 : Analyse depuis Lizant - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Montjoubert	2 939 / 4 329	16,8	0	6	0,35	oui
Grands Champs (construit)	1 076 / 2 659	36,2	0	6	0,16	oui
Genouillé	3 353 / 4 675	7,2	0	5	0,69	oui
Grands Champs (autorisé)	3 442 / 3 888	17,4	0	6	0,34	oui
Sud-Vienne / Nord Charente	2 364 / 6 609	48,8	9,9	17	0,28	oui
Herbes Sauvages	3 442 / 4 228	0	2,6	4	1,53	oui
Bois Merle	8 466 / 10 731	0	5,7	8	1,40	non
Les Terres Rouges	9 929 / 10 955	0	6,6	5	0,75	non
Projet éolien des Brandières	2 392 / 2 722	5,4	0	2	0,37	Oui

Tableau 26 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclément.

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	122
Densité éolienne	0,46
Plus grand angle de respiration	137,9
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	107
Densité éolienne	0,41
Plus grand espace de respiration	137,9

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	122
Densité éolienne	0,48
Plus grand angle de respiration	137,9
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	110,3
Densité éolienne	0,41
Plus grand espace de respiration	137,9



Carte 72 : Analyse depuis Lizant - Etat projeté.

## Étude des angles de respiration autour de la Gourgeaudrie

### Choix du point d'analyse

L'étude est réalisée depuis le hameau de la Gourgeaudrie, regroupant plusieurs belles habitations implantées en rebord gauche du Pas de la Mule. Le point d'analyse est positionné depuis la sortie sud du hameau, en limite d'urbanisation.

Il est situé au niveau de la prise de vue du photomontage 21.

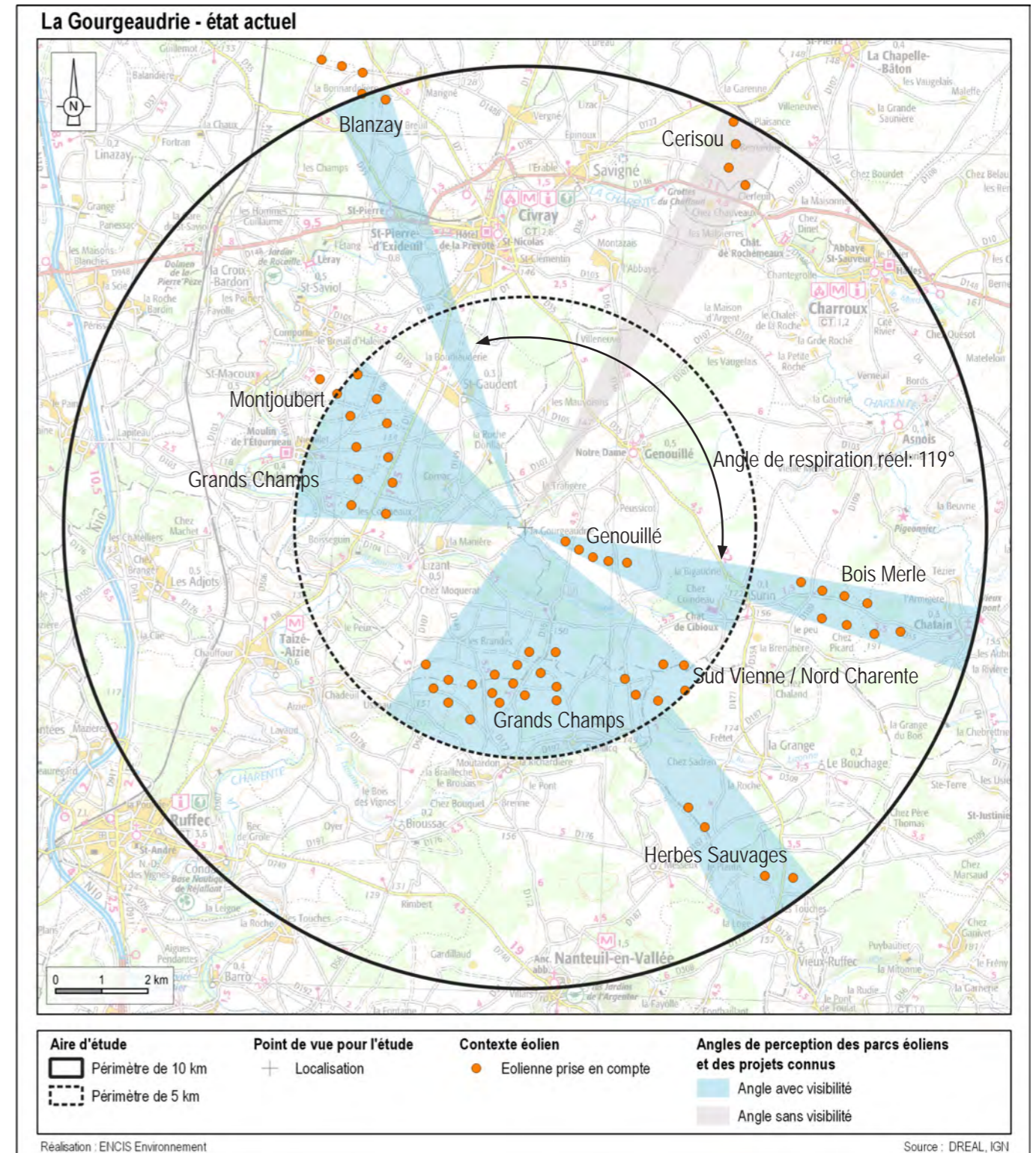
### Etat initial

Les projets de Genouillé, Sud-Vienne / Nord-Charente et Grands Champs ainsi que les parcs construits de Montjoubert et Grands Champs, tous situés dans le périmètre de 5 km, sont visibles depuis ce point d'analyse. Les éoliennes des projets de Blanzay, Herbes Sauvages et Bois Merle sont également perceptibles. Seul le projet de Cerisou, en limite nord-est de périmètre, n'est pas visible. Des espaces de respiration, exempt d'éoliennes séparent les projets mais réduisent le plus grand angle de respiration, qui est de 119° environ. Le motif éolien est déjà très présent et prégnant dans le champ de vision induisant un effet d'encerclement.

### Etat projeté

Le projet des Brandières est très proche, E1 se trouvant à 624 m et E2 à 899 m du point d'analyse. Cette proximité les rend particulièrement prégnantes dans la vue. Les deux éoliennes s'insèrent dans le cône de visibilité du projet de Grands Champs, beaucoup plus lointain et apparaissant petit en arrière-plan. Le projet des Brandières n'augmente donc pas l'emprise du motif éolien et ne modifie pas le plus grand angle de respiration. En revanche elle augmente légèrement la densité éolienne.

**Les effets cumulés sont forts et le projet des Brandières participe à augmenter l'impact sur les horizons, plus en termes d'emprise verticale que d'emprise horizontale.**



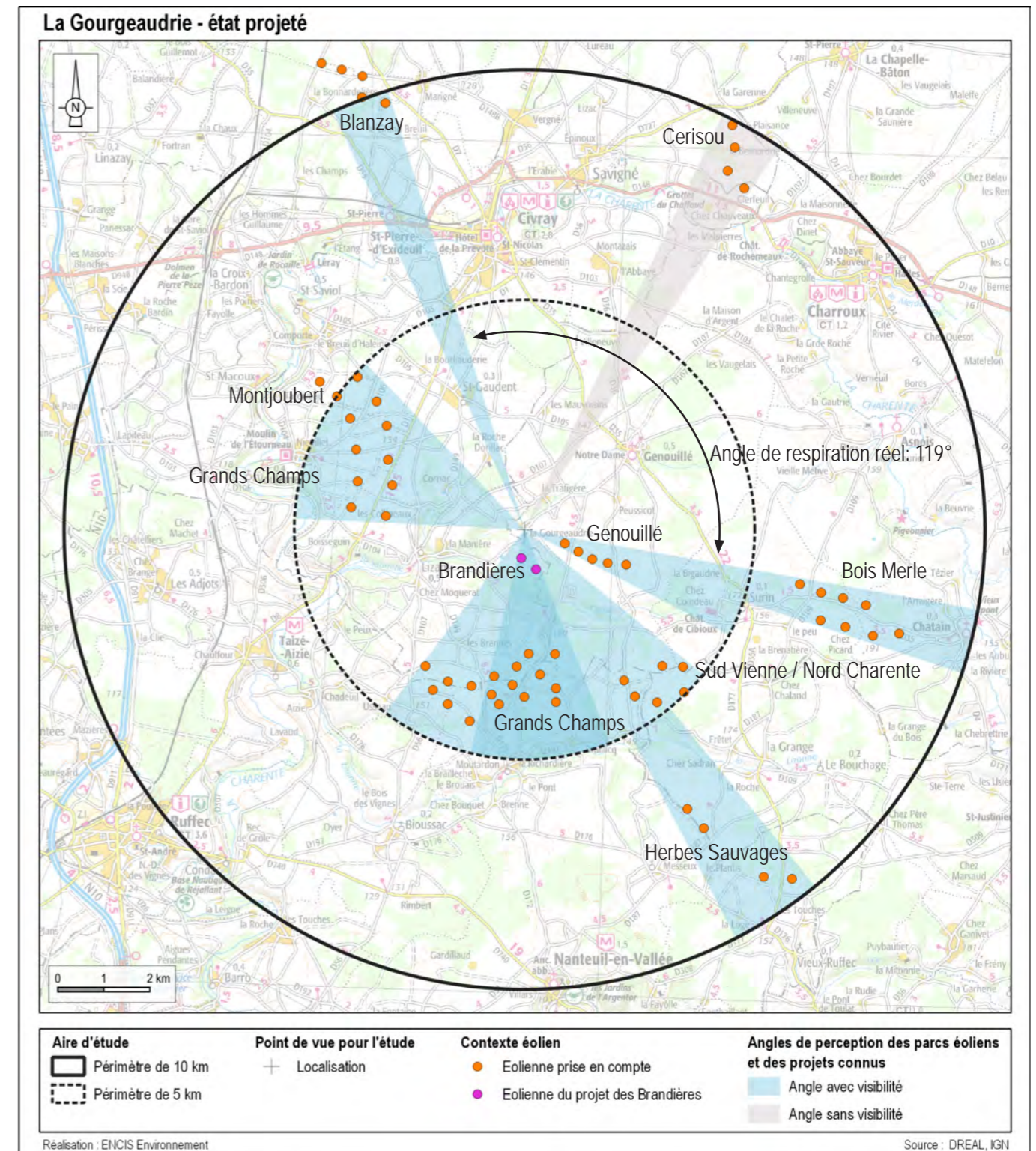
Carte 73 : Analyse depuis La Gourgeaudrie - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Montjoubert	3 755 / 5492	9,8	0	6	0,61	oui
Grands Champs (construit)	3 029 / 4 056	21,5	0	6	0,27	oui
Genouillé	925 / 2 339	4,6	0	5	1,0	oui
Grands Champs (autorisé)	3 174 / 3 843	22,3	0	6	0,26	oui
Sud-Vienne / Nord Charente	2 700 / 4 956	85	0	17	0,2	oui
Herbes Sauvages	7 033 / 9 570	0	7,1	4	0,56	oui
Bois Merle	6 101 / 8 451	0	5,8	8	1,37	oui
Cerisou	8 833 / 9 897	0	5,5	4	0,72	non
Blanzay	9 766 / 11 071	0	5,4	9	1,6	oui
Projet éolien des Brandières	624 / 899	22,5	0	2	0,08	oui

Tableau 27 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	145,1
Densité éolienne	0,44
Plus grand angle de respiration	68,4
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	139,6
Densité éolienne	0,43
Plus grand espace de respiration	119,2

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	145,1
Densité éolienne	0,46
Plus grand angle de respiration	68,4
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	139,6
Densité éolienne	0,45
Plus grand espace de respiration	119,2



Carte 74 : Analyse depuis la Gourgeaudrie - Etat projeté.

## Etude des angles de respiration autour des Réchez

### Choix du point d'analyse

L'étude est réalisée depuis le hameau des Réchez, regroupant de nombreuses habitations et bâtiments agricoles, sur le rebord du Cibiou, en lisière du bois des Brandes.

Le point d'analyse est situé au niveau de la prise de vue du photomontage 24, en limite est d'urbanisation.

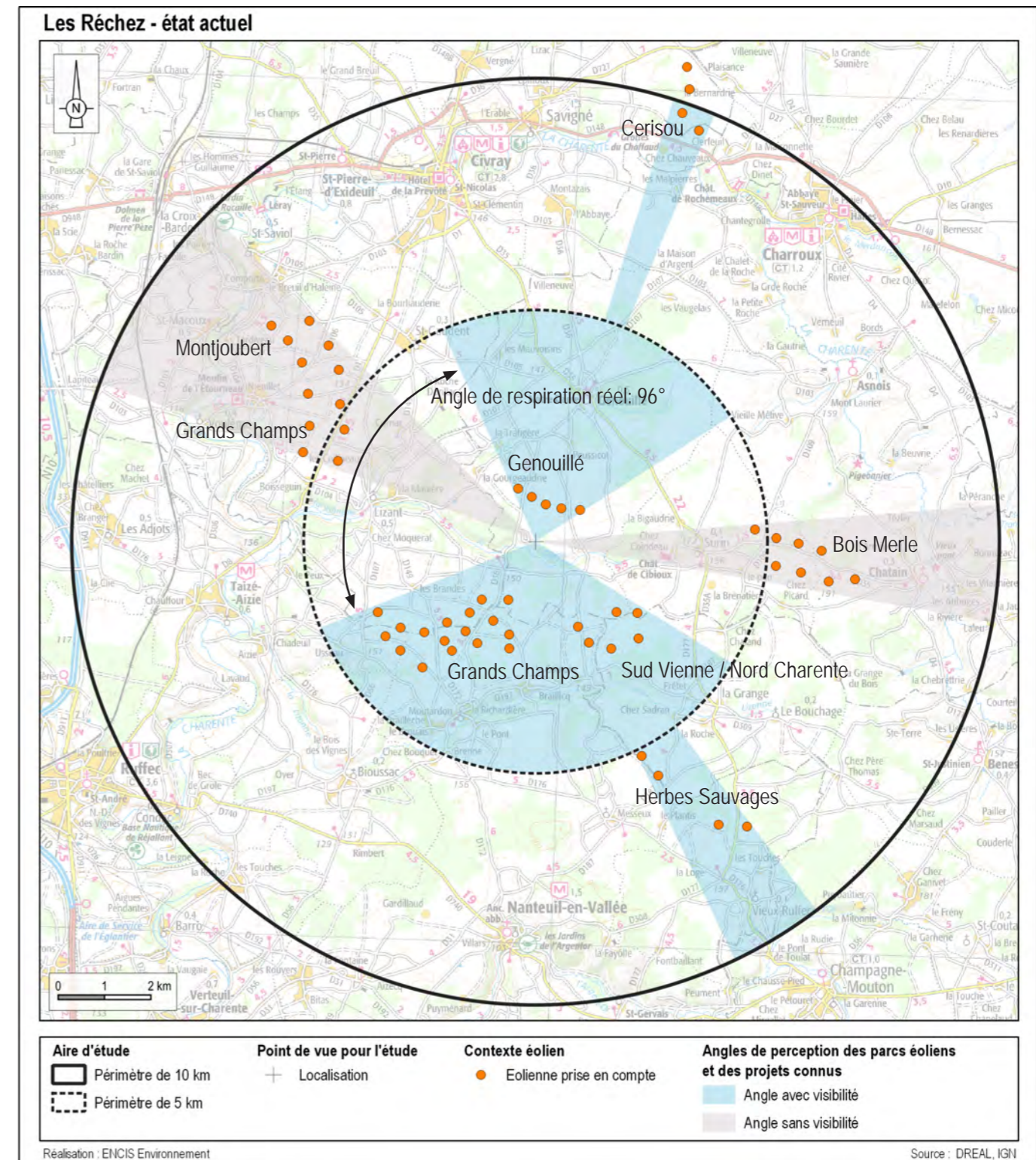
### Etat initial

Le motif éolien est visible de part et d'autre de la route : le projet de Genouillé, assez proche (834 m pour l'éolienne la plus proche) occupe un angle visuel important. De l'autre côté de la route, les projets de Sud-Vienne / Nord-Charente et Grands Champs occupent également une large part du champ de vision, avec cette fois-ci des éoliennes un peu plus distantes mais beaucoup plus nombreuses. Les projets de Cerisou et Herbes sauvages se retrouvent en arrière-plan des projets visibles mentionnés. En revanche, le projet de Bois Merle et les parcs de Montjoubert et Grands Champs, dans l'axe de la rue principale, se retrouvent cachés par les masques végétaux successifs et ne sont donc pas visibles. Le motif éolien visible occupe près de 194° du champ de vision et le plus grand espace de respiration est de 96°. Le motif éolien est déjà très présent depuis ce point de vue avec une occupation et une présence forte conduisant à un effet d'encerclement.

### Etat projeté

Le projet des Brandières vient s'insérer dans l'angle d'occupation du parc de Grands Champs, ce dernier n'étant pas visible. Semblant se superposer, les deux éoliennes du projet des Brandières occupent un angle de 1,8°. Cela augmente très légèrement l'emprise cumulée totale du motif éolien qui passe de 193,5° à 195,3°. Aussi, le plus grand espace de respiration diminue, passant de 96° à 54°. Le projet éolien des Brandières même s'il augmente l'effet d'encerclement, participe assez peu en termes d'occupation des horizons mais sa proximité le rend prégnant et le paysage est déjà concerné par une occupation éolienne assez importante.

**Les effets cumulés sont modérés et le projet des Brandières participe de manière modérée à l'occupation des horizons.**



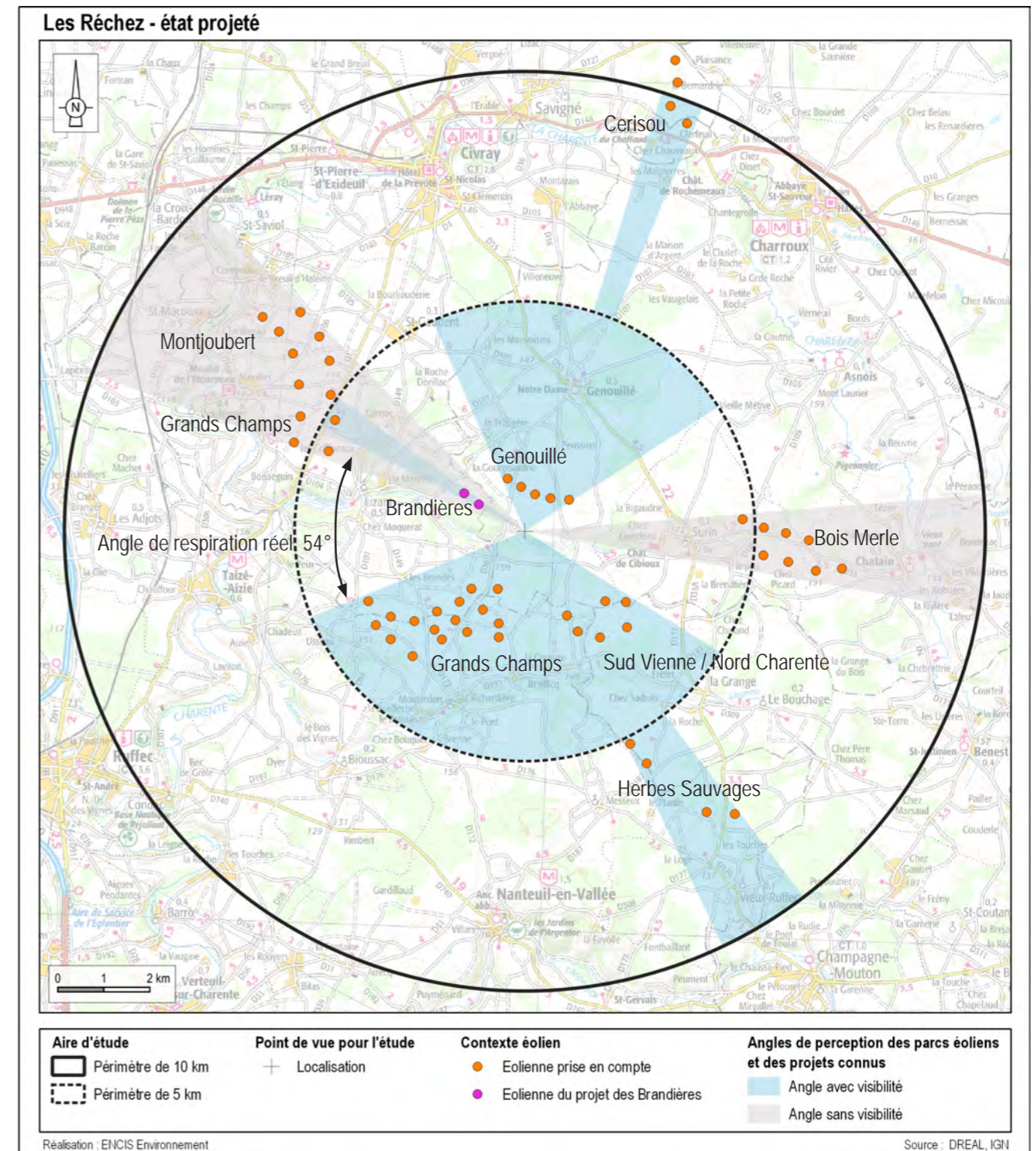
Carte 75 : Analyse depuis Les Réchez- Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Montjoubert	5 639 / 7 367	0	6,8	6	0,8	non
Grands Champs (construit)	4 608 / 5 858	0	14	6	0,4	non
Genouillé	834 / 1 207	72,6	0	5	0,06	oui
Grands Champs (autorisé)	1 936 / 2 966	28,6	0	6	0,2	oui
Sud-Vienne / Nord Charente	1 387 / 3 828	120,8	0	17	0,14	oui
Herbes Sauvages	5 164 / 7 661	0	10,2	4	0,39	oui
Bois Merle	4 742 / 6 941	0	10,9	8	0,73	non
Cerisou	9 554 / 10 762	0	3,9	4	1,02	oui
Projet éolien des Brandières	1 158 / 1557	1,8	0	2	1,1	oui

Tableau 28 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	226,3
Densité éolienne	0,23
Plus grand angle de respiration	27,6
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	193,5
Densité éolienne	0,18
Plus grand espace de respiration	96

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	226,3
Densité éolienne	0,26
Plus grand angle de respiration	27,6
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	195,3
Densité éolienne	0,19
Plus grand espace de respiration	54,4



Carte 76 : Analyse depuis les Réchez - Etat projeté.



## Étude des angles de respiration autour de l'Emarière

### Choix du point d'analyse

Le hameau de l'Emarière est composé d'une exploitation agricole bénéficiant d'un panorama dégagé qui s'ouvre en direction du vallon du Cibiou, perceptible uniquement grâce à la dépression dans le paysage.

Le point d'analyse est situé au niveau de la prise de vue du photomontage 25, depuis le carrefour de la Chapelle, au niveau de la D36.

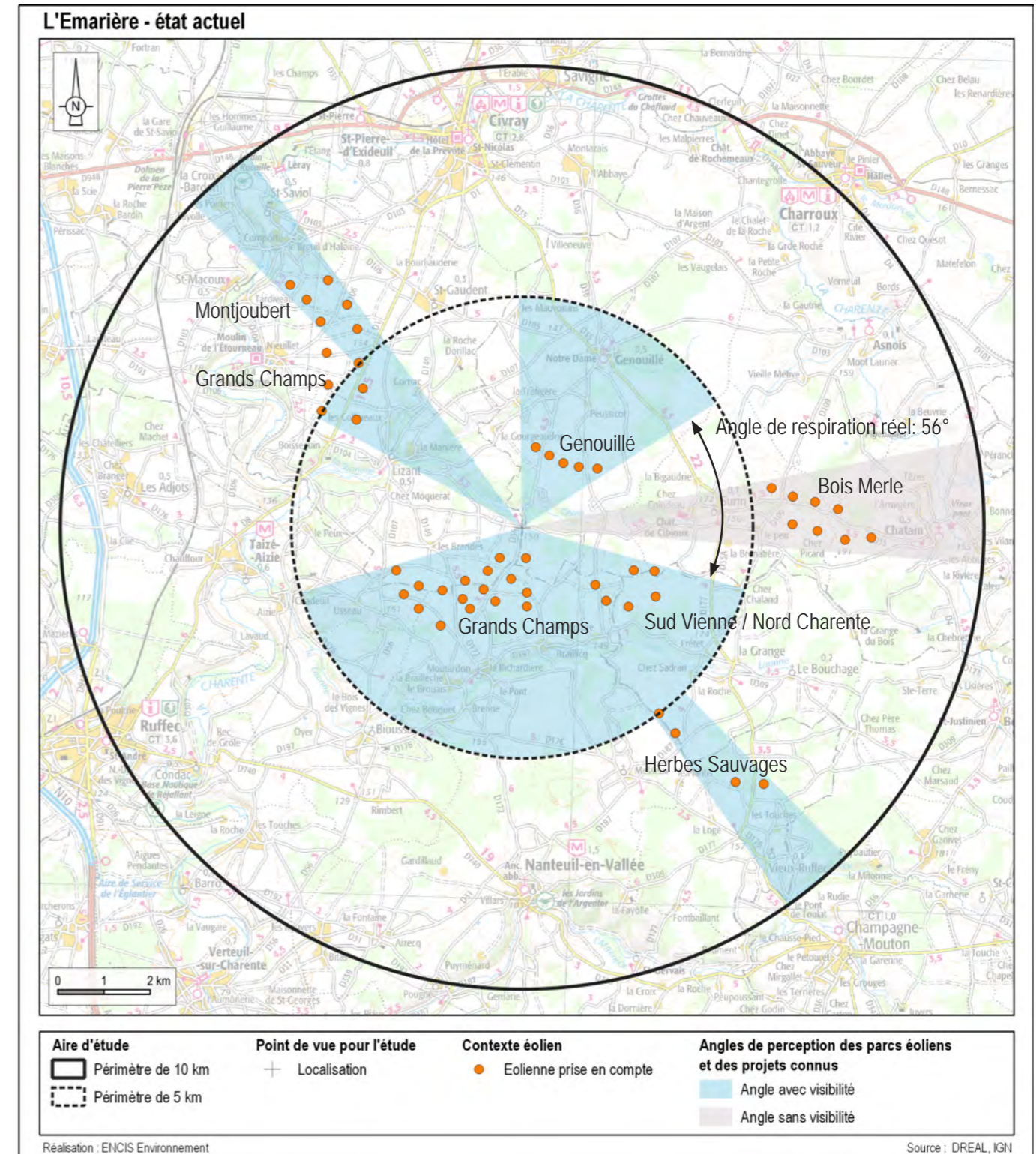
### Etat initial

L'ensemble des projets et parcs compris dans le périmètre d'étude des 5 km est perceptible : le projet de Genouillé, assez proche est également prégnant. A l'opposé, les projets de Grands Champs et Sud-Vienne / Nord-Charente occupent également une emprise importante. Les éoliennes des parcs de Montjoubert et Grands Champs émergent également au-dessus de la ligne d'horizon et celles du projet des Herbes Sauvages seront perceptibles de manière lointaine. En revanche, les éoliennes du Bois Merle ne seront pas visibles. Le motif éolien occupe une emprise cumulée assez importante de 207° environ pour un espace de respiration faible de 56° environ traduisant déjà un effet d'encerclement.

### Etat projeté

Le projet des Brandières vient s'intercaler entre le projet de Genouillé et le parc de Montjoubert en occupant une emprise de moins de 9°. En revanche, les éoliennes par leur proximité, sont très prégnantes dans la vue. Leur présence augmente légèrement l'angle cumulé d'occupation des horizons, passant de 207° à 216° environ. En revanche, cela ne modifie pas le plus grand espace de respiration qui demeure tout de même restreint (56° environ).

**Les effets cumulés sont modérés. Le projet des Brandières participe de manière modérée à l'occupation des horizons, notamment de part sa prégnance verticale importante.**



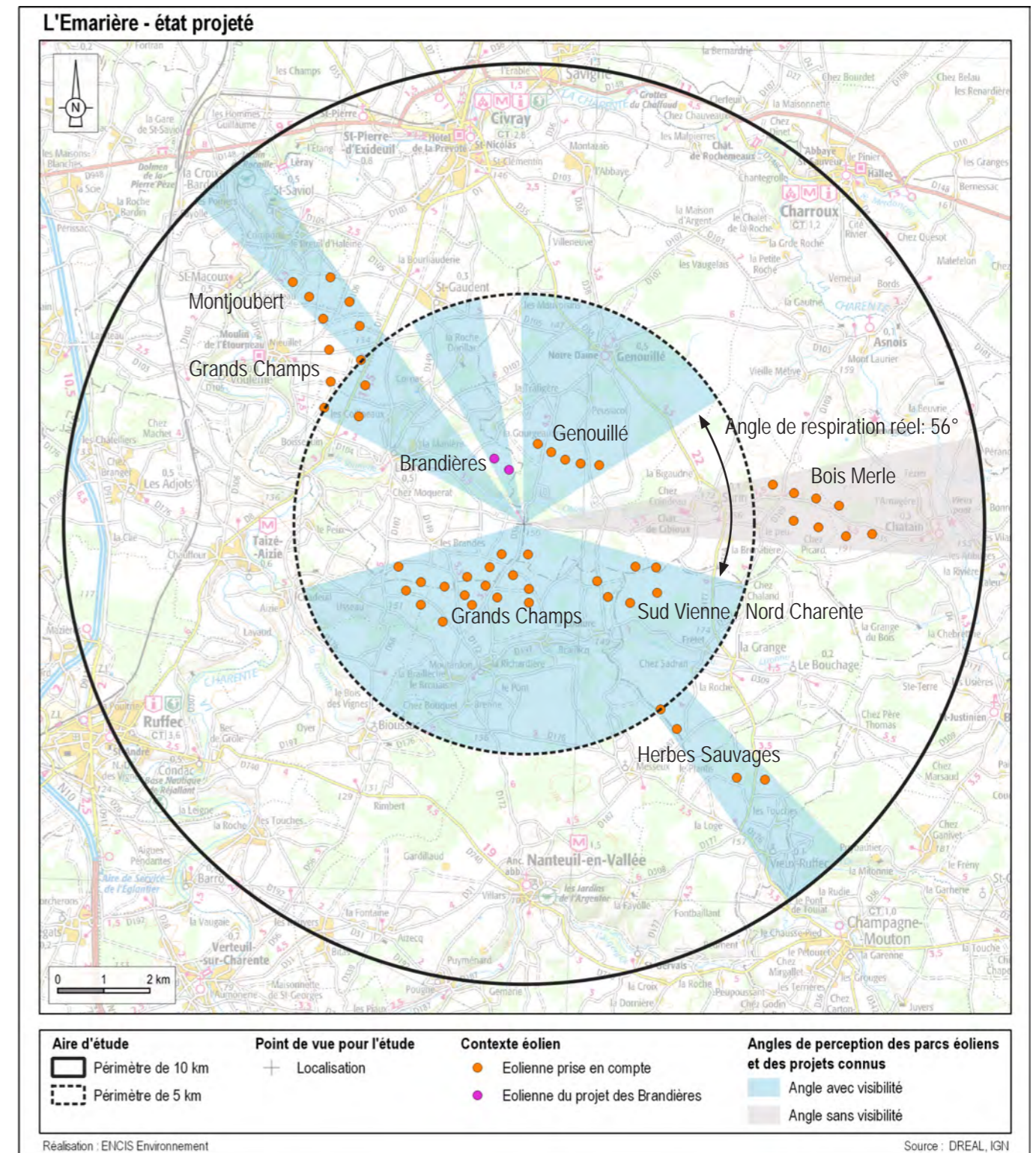
Carte 77 : Analyse depuis l'Emarière - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Montjoubert	5 596 / 7 278	0	6,2	6	0,96	oui
Grands Champs (construit)	4 287 / 5 685	14,9	0	6	0,40	oui
Genouillé	1 660 / 2 075	42,2	0	5	0,11	oui
Grands Champs (autorisé)	1 138 / 2 092	44	0	6	0,13	oui
Sud-Vienne / Nord Charente	666 / 3 413	142,9	0	17	0,11	oui
Herbes Sauvages	5 004 / 7 636	0	6,9	4	0,57	oui
Bois Merle	5 474 / 7 569	0	11,1	8	0,72	non
Projet éolien des Brandières	1 223 / 1 562	8,9	0	2	0,22	oui

Tableau 29 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	218
Densité éolienne	0,23
Plus grand angle de respiration	48,7
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	206,9
Densité éolienne	0,21
Plus grand espace de respiration	56,3

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	226,9
Densité éolienne	0,23
Plus grand angle de respiration	48,7
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	215,8
Densité éolienne	0,21
Plus grand espace de respiration	56,3



Carte 78 : Analyse depuis l'Emarière - Etat projeté.

## Étude des angles de respiration autour de Grondillé

### Choix du point d'analyse

Le hameau de Grondillé juxtaposé à celui de la Poussarderie et de la Gasouille, est implanté en bordure sud du Cibiou et l'ensemble fait face au projet éolien.

Le point d'analyse est situé au niveau du chemin d'accès au hameau, au niveau de la prise de vue du photomontage 26.

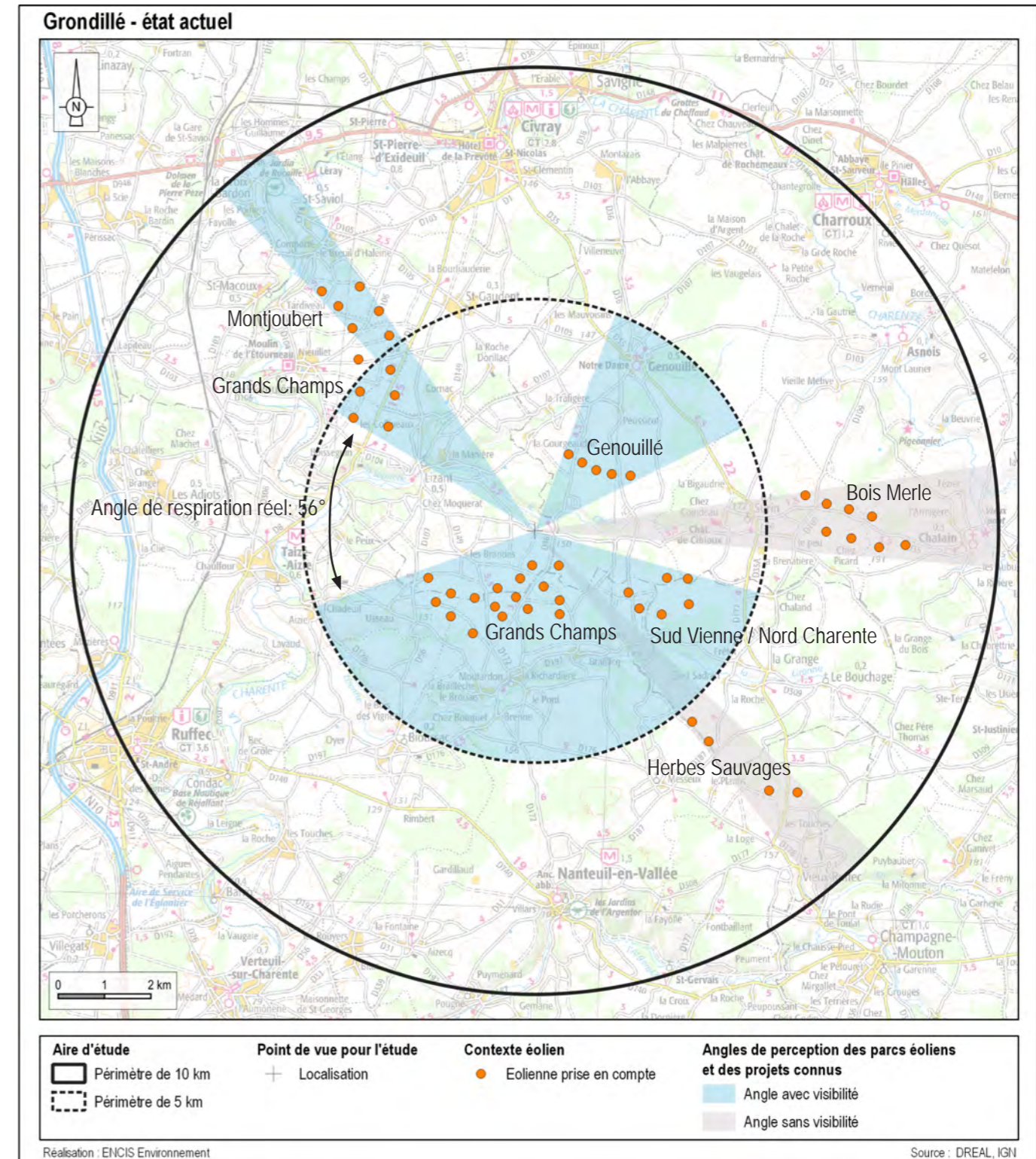
### Etat initial

Les projets de Genouillé, Grands Champs, Sud-Vienne / nord-Charente ainsi que les parcs de Montjoubert et Grands Champs sont perceptibles et occupent une large part de l'horizon (environ 198° au cumulé). Les éoliennes des projets de Bois Merle et Herbes Sauvages sont plus éloignées et imperceptibles. Le plus grand angle exempt d'éoliennes est seulement de 56°. Ainsi, le motif éolien est déjà bien présent induisant un effet d'encercllement d'autant plus que les éoliennes sont assez proches et prégnantes.

### Etat projeté

Le projet des Brandières s'intercale entre les éoliennes du projet de Genouillé et celles du parc de Montjoubert. Il augmente l'indice d'occupation des horizons, ce dernier passant de 198 à 212° environ. En revanche, le plus grand angle de respiration reste identique. Le projet des Brandières participe peu à augmenter l'emprise du motif éolien déjà important par ailleurs. Cependant, étant donné sa proximité, le projet est assez prégnant dans la vue.

**Les effets cumulés sont modérés. Le projet des Brandières participe de manière modérée à l'occupation des horizons, surtout par sa prégnance verticale.**



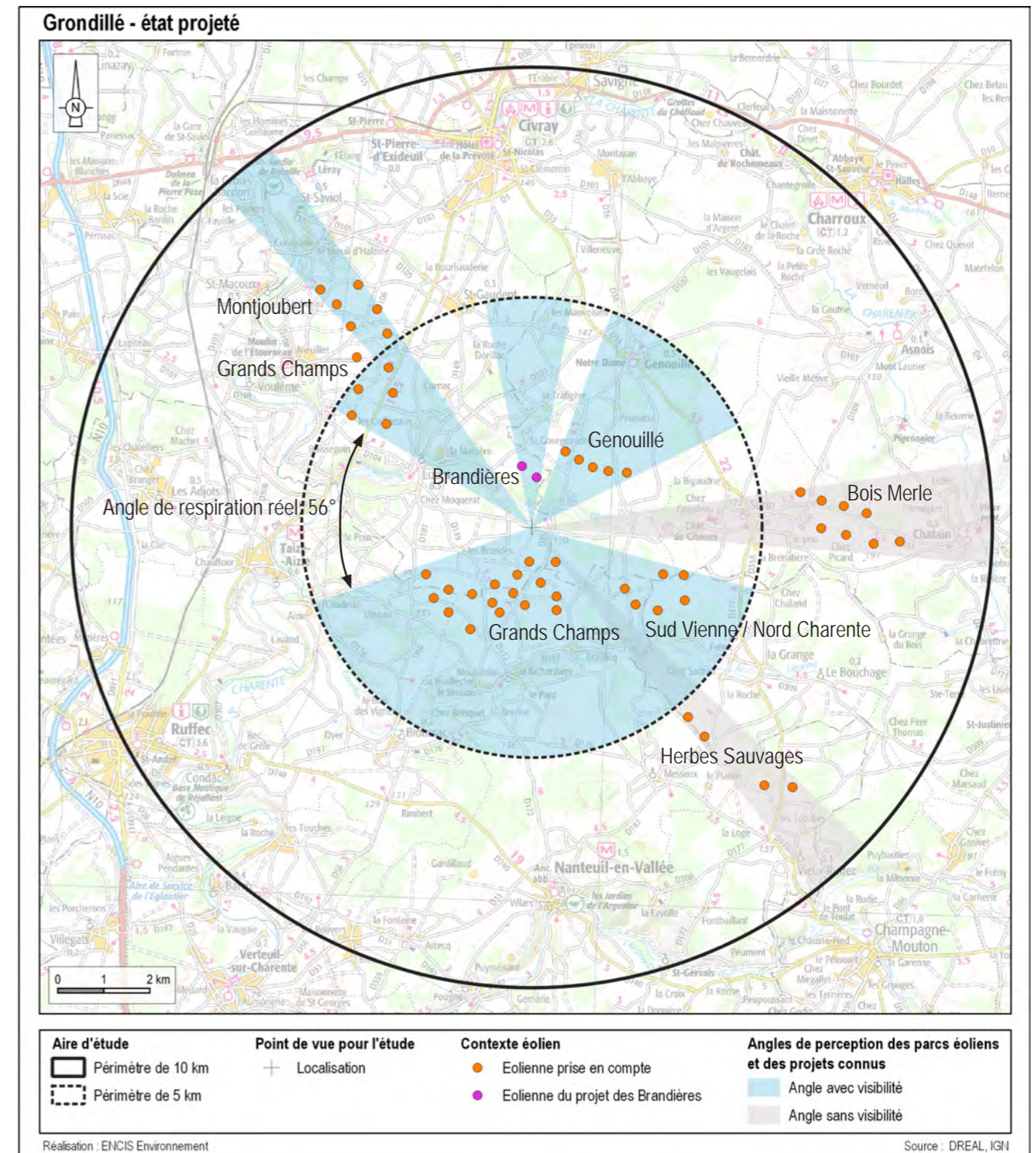
Carte 79 : Analyse depuis Grondillé - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Montjoubert	5 258 / 6 919	0	6,6	6	0,90	oui
Grands Champs (construit)	3 879 / 5 308	16,5	0	6	0,36	oui
Genouillé	1 793 / 2 385	36,2	0	5	0,13	oui
Grands Champs (autorisé)	1 217 / 1 976	47,3	0	6	0,12	oui
Sud-Vienne / Nord Charente	746 / 3 684	138,7	0	17	0,12	oui
Herbes Sauvages	5 340 / 8 002	0	5,6	4	0,71	non
Bois Merle	5 890 / 8 005	0	10,2	8	0,78	non
Projet éolien des Brandières	1 095 / 1 350	14,6	0	2	0,13	oui

Tableau 30 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	207,82
Densité éolienne	0,25
Plus grand angle de respiration	55,8
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	197,65
Densité éolienne	0,20
Plus grand espace de respiration	55,8

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	222,42
Densité éolienne	0,24
Plus grand angle de respiration	55,8
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	212,22
Densité éolienne	0,19
Plus grand espace de respiration	55,8



Carte 80 : Analyse depuis Grandillé - Etat projeté.